



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.27/3

PBC.19/3

20 mars 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-septième session

Vienne, 26-28 août 2003

Comité des programmes et des budgets

Dix-neuvième session

Vienne, 28-30 avril 2003

Point 5 l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGETS, 2004-2005*

Propositions du Directeur général

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations	iv
Résumé analytique	1
I. Présentation	1
II. Cadre programmatique	2
III. Cadre budgétaire.	8
IV. Résumé des propositions budgétaires	12
Tableaux	
1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour l'exercice 2004-2005, pour l'ensemble des opérations	13
2 a) Budget ordinaire et budget opérationnel: état récapitulatif	14
2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui	14
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2004-2005, (chiffres de 2002-2003 indiqués à titre de comparaison)	15
4 Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2004-2005, (chiffres de 2003-2004 indiqués à titre de comparaison)	16
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel, 2002-2003 et 2004-2005.	17
GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS	18
Programme A.1. Réunions des organes directeurs	19
Programme A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	20
GRAND PROGRAMME B. GESTION	23
Programme B.1. Direction exécutive et gestion	24
Programme B.2. Coordination avec les organismes des Nations Unies	25
Programme B.3. Communication et information	27
Programme B.4. Contrôleur général	29
Programme B.4.1. Bureau du Contrôleur général	30
Programme B.4.2. Contrôle interne	31
Programme B.4.3. Service de l'évaluation	33
GRAND PROGRAMME C. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES	35
Programme C.1. Gestion du secteur industriel et statistiques	36
Programme C.2. Promotion des investissements et de la technologie	38
Programme C.3. Qualité et productivité	41
Programme C.4. Développement des petites entreprises	44
Programme C.5. Direction et gestion	47

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
GRAND PROGRAMME D. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE ..	48
Programme D.1. Agro-industries	49
Programme D.2. Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	52
Programme D.3. Protocole de Montréal	54
Programme D.4. Gestion de l'environnement	57
Programme D.5. Direction et gestion	59
GRAND PROGRAMME E. PROGRAMME RÉGIONAL	61
Programme E.1. Bureaux régionaux	62
Programme E.2. Bureaux extérieurs	65
Programme E.3. Mobilisation de fonds	68
Programme E.4. Direction et gestion	70
GRAND PROGRAMME F. ADMINISTRATION	73
Programme F.1. Gestion des ressources humaines	74
Programme F.2. Services financiers	76
Programme F.3. Services généraux	78
Programme F.4. Services juridiques	80
Programme F.5. Réseaux d'information et gestion des connaissances	82
Programme F.6. Direction et gestion	84
GRAND PROGRAMME G. GESTION DES BÂTIMENTS	86
Programme G.1. Gestion commune des bâtiments	86
Programme G.2. Gestion commune des bâtiments	89
GRAND PROGRAMME H. COÛTS INDIRECTS	91
Programme H.1. Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	91
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE	94
PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE	96
RECETTES ACCESSOIRES	98

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Annexes

	<i>Page</i>	
A	Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	100
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.	102
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	104
B	Tableau 1. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et rubrique, aux taux de 2002-2003	106
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et rubrique, aux taux de 2002-2003	107
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et rubrique, aux taux de 2002-2003	108
C	Postes par grand programme et programme	109
D	Indicateurs de performance	110

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
BEST	logiciel stratégique pour l'environnement industriel et commercial
BINAS	Réseau d'information et service consultatif sur la sécurité biologique
BOp	Budget opérationnel
BOr	Budget ordinaire
CAC	Comité administratif de coordination
CAMI	Conférence des ministres africains de l'industrie
CCI	Corps commun de l'inspection
CEPD/CTPD	Coopération économique et technique entre pays en développement
CFC	Chlorofluorocarbones
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGS	Cadres généraux de services
CILE	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais
CIV	Centre international de Vienne
CNPP	centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDI	Fonds de développement industriel
FEM	Fonds de l'environnement mondial
FIAS	Service-conseil pour l'investissement étranger
FIT	logiciel pour l'amélioration de la gestion financière
HACCP	analyse des risques aux points critiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
MCCT	mise en service du logiciel de contrôle métrologique
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MRA	Arrangements de reconnaissance mutuelle
NEI	Nouveaux États indépendants issus de l'ex-Union soviétique
NOPADA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PHAROS	navigateur de gestion pour les PME
PMA	Pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNB	produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO	programme ordinaire de coopération technique

POP	polluants organiques persistants
RSA	ressources spéciales pour l'Afrique
TIC	technologies de l'information et de communication
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2004-2005.

I. PRÉSENTATION

2. Le présent document suit en grande partie la présentation introduite pour le programme et les budgets de l'exercice biennal 1998-1999 et reprise en 2000-2001 et en 2002-2003. Quelques rectifications ont été apportées à la présentation des textes explicatifs concernant les programmes, qui contiennent désormais des références spécifiques aux activités et aux produits. En outre, une liste d'indicateurs de performance est fournie à l'annexe D.

Structure des grands programmes

3. La structure du présent document suit celle de l'exercice biennal 2002-2003. Les grands programmes sont donc au nombre de huit:

Grand programme A	Organes directeurs
Grand programme B	Gestion
Grand programme C	Renforcement des capacités industrielles
Grand programme D	Développement industriel durable et propre
Grand programme E	Programme régional
Grand programme F	Administration
Grand programme G	Gestion des bâtiments
Grand programme H	Coûts indirects

Structure des programmes

4. Au niveau des programmes, la structure globale du programme et des budgets de l'exercice biennal 2002-2003 a été reprise dans le présent document, les modules de services étant demeurés au nombre de huit. Le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2004-2005 prévoit donc les mêmes huit grands programmes que pour l'exercice biennal 2002-2003. En outre, sa structure reste également inchangée dans les grandes lignes. Toutefois, le contenu de chacun des programmes a été revu en fonction des nouvelles priorités internationales en matière de développement et des modifications qui ont été apportées en conséquence au mandat de l'ONUDI par les États Membres.

5. Trois changements importants seulement apparaissent dans le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2004-2005 en ce qui concerne l'adoption ou la répartition des programmes:

a) Le programme sur la technologie de l'information et la gestion des connaissances, qui faisait partie du grand programme C (Renforcement des capacités industrielles) en 2002-2003, a été retransféré au grand programme F (Administration) dans le projet pour 2004-2005. Ce transfert s'explique par le fait que ce programme reste axé sur la fourniture à l'ONUDI des services d'appui déterminants dans le domaine des technologies de l'information et des communications et des outils de gestion des connaissances. C'est également le signe que ce programme n'est plus destiné à devenir un module de services autonome comme cela avait été prévu dans le programme et les budgets de l'exercice 2002-2003;

b) Un nouveau programme de mobilisation des ressources financières a été créé à l'intérieur du grand programme E (Programme régional). Ce programme permettra de coordonner les activités de

mobilisation de ressources, notamment l'établissement et la gestion des relations entre l'ONUDI et les bailleurs. Dans les budgets précédents, ces activités étaient réparties sur plusieurs programmes;

c) Un nouveau programme a été inclus dans le grand programme B (Gestion) portant sur les activités du Bureau du Contrôleur général. Il s'agit de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des programmes et des budgets à sa dix-huitième session et adoptées par le Conseil dans lesquelles le Comité préconisait de continuer à renforcer les fonctions de contrôle de l'ONUDI, notamment en améliorant le profil du personnel et en lui donnant la plus grande autonomie possible. Le programme consacré aux activités du Bureau du Contrôleur général permettra d'assurer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de contrôle interne en soumettant toutes les opérations de l'Organisation à des investigations actives; d'encourager les améliorations de manière coordonnée afin d'exploiter au mieux les ressources disponibles; et de maintenir des contacts avec le Commissaire aux comptes, le Corps commun d'inspection, les États Membres, les organes directeurs et d'autres parties intéressées à propos de questions qui les concernent.

II. CADRE PROGRAMMATIQUE

Le mandat et la stratégie de l'ONUDI

6. Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2004-2005 s'inspirent du Plan de travail adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1. Comme les États Membres l'ont fréquemment répété par la suite aux sessions des organes directeurs, ce document continue de servir de référence pour déterminer le cadre programmatique et l'orientation des activités de l'ONUDI.

7. Toutefois, afin d'assurer que les activités menées dans le domaine du développement soient constamment en adéquation avec la situation mondiale, qui est en continuelle mutation, les États Membres ont reconnu la nécessité de revoir périodiquement la portée et le type d'activités spécifiques menées par l'Organisation dans le contexte général du présent cadre programmatique. Ainsi, à sa neuvième session, la Conférence générale a adopté, dans sa résolution GC.9/Res.2, le cadre de programmation à moyen terme 2002-2005 et, en novembre 2002, le Conseil du développement industriel a approuvé un nouvel ensemble d'orientations stratégiques intitulé "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" (décision IDB.26/Dec.7), qui a été formulé à l'initiative du Japon. Conformément à la demande du Conseil, ces orientations stratégiques ont été pleinement prises en compte au moment de l'élaboration des propositions pour le programme et les budgets pour l'exercice 2004-2005.

8. Face à la persistance de la marginalisation d'une part considérable de la population mondiale en termes de développement économique, social et humain, l'ONUDI prend l'initiative en apportant des contributions sur le plan de la réflexion au programme international pour le développement. Lors de deux réunions de haut niveau organisées à Venise en septembre 2000 et en octobre 2002 respectivement, on s'est attaché à repérer et décrire de manière détaillée les chaînons manquants pour répondre aux préoccupations internationales concernant le développement. La conclusion de ces réunions a été que l'amélioration à long terme de la productivité était le facteur le plus déterminant du développement durable et équitable, conclusion sur laquelle l'ONUDI a en grande partie fondé sa stratégie. L'Organisation prévoit ainsi de se concentrer sur des activités visant à soutenir les efforts fournis par les pays en développement et les pays à économie en transition pour intégrer le système productif mondial en les aidant à augmenter leur productivité et à rendre leur économie compétitive, à créer des emplois diversifiés et productifs et à favoriser un mode de développement industriel respectueux de l'environnement.

Objectifs internationaux de développement

9. Ces deux dernières années, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui a été adoptée le 8 septembre 2000 par les 189 États Membres de l'ONU, ont été reconnus comme l'élément central du programme international pour le développement. Par conséquent, les activités programmatiques que l'ONUDI mènera pendant l'exercice biennal 2004-2005 seront clairement orientées de façon à contribuer activement à atteindre les objectifs relevant du mandat et des compétences de l'Organisation. Il s'agit notamment des objectifs 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 7 (assurer un

environnement durable) et, dans une moindre mesure, 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

10. Si les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire constituent les principaux déterminants du cadre programmatique de l'ONUDI pour 2004-2005, les activités de l'Organisation seront également inspirées par d'autres éléments essentiels du Programme international pour le développement comme les textes issus de grandes conférences mondiales dont la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), et le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). À Monterrey, l'ONUDI a lancé une initiative spéciale visant à rendre les marchés internationaux plus facilement accessibles aux pays en développement et aux pays à économie en transition en les aidant à atteindre la qualité et les normes requises ainsi qu'à surmonter d'autres obstacles techniques au commerce. À Johannesburg, une initiative similaire a été lancée afin de promouvoir l'énergie en milieu rural à des fins productives, en particulier dans les pays les plus pauvres. L'initiative visant à faciliter l'accès aux marchés donne directement suite à la décision prise à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha du 9 au 14 novembre 2001, qui tend à promouvoir la participation des pays en développement aux échanges commerciaux, l'initiative sur l'énergie en milieu rural étant quant à elle pleinement conforme aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Étant centrées sur les pays les moins avancés (PMA), ces initiatives sont également parfaitement compatibles avec les objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés organisée du 14 au 20 mai 2001 à Bruxelles. Enfin, plusieurs activités de l'ONUDI qui ont trait à l'environnement continuent également d'être inspirées par des accords internationaux comme le Protocole de Montréal et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Contraintes financières

11. Ces efforts doivent être entrepris avec les ressources très limitées dont dispose l'Organisation. Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2004-2005 ont été élaborés dans l'optique d'une croissance zéro pour le budget ordinaire et d'une croissance négative pour le budget opérationnel. Malgré ces contraintes, l'Organisation continuera de fournir des services en ciblant ses activités, en fixant des priorités et en proposant des programmes intégrés, de façon à utiliser au mieux ses ressources.

12. Il importe d'examiner à cet égard la relation entre le budget ordinaire, le budget opérationnel et les activités de coopération technique.

a) Le budget ordinaire est financé principalement par les contributions exigibles des États Membres, une proportion infime étant constituée par d'autres sources comme les recettes provenant des intérêts créditeurs et de la vente de publications, et les contributions des gouvernements versées aux bureaux régionaux et extérieurs. L'Acte constitutif prévoit que 6 % du budget ordinaire net doit être affecté au Programme ordinaire de coopération technique. Ces ressources sont utilisées principalement pour financer des activités de coopération technique et les activités en tant que forum mondial;

b) Le budget opérationnel est financé principalement par les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Ces recettes sont le produit d'une charge de 5 % à 13 % payable par le bailleur, destinée à dédommager partiellement l'ONUDI pour les services rendus dans le cadre de l'exécution des projets et sont utilisées pour financer des activités de coopération technique.

13. Bien que l'on s'attende à ce que le volume des activités de coopération technique demeure pratiquement identique, les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui diminuent progressivement du fait que de plus en plus de bailleurs demandent des réductions importantes des dépenses d'appui payables à l'Organisation en remboursement de ses services. Étant donné que cette politique n'entraîne pas pour autant une réduction des dépenses engagées par l'ONUDI au titre des services d'appui associés aux activités de projet, une part croissante de ces coûts doit être couverte par le budget ordinaire. Comme la valeur ajoutée apportée par l'ONUDI est directement proportionnelle à la taille du budget

ordinaire et du budget opérationnel combinés, l'augmentation souhaitable des services fournis par l'ONUDI dépend d'une augmentation réelle du budget ordinaire ou d'un accroissement du volume des contributions volontaires.

Dispositifs d'exécution

14. La stratégie élaborée au cours des cinq dernières années qui consiste à combiner certaines activités de coopération technique choisies parmi un ensemble hétérogène de modules de service et à les regrouper en un ensemble intégré de services continuera d'être le principal instrument pour répondre aux besoins des pays récipiendaires et pour relier les demandes de ces pays aux priorités des bailleurs.

15. Les modules de service constituent les éléments de base du programme et des budgets. Ils sont conçus pour éviter les doubles emplois et les chevauchements avec d'autres organismes et favorisent les complémentarités extérieures et la coopération. L'expérience accumulée au cours de l'exercice biennal précédent a montré que la structuration des services de l'ONUDI en huit modules dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 2002-2003 s'est révélée très efficace. Ces modules devraient être repris pour l'exercice biennal 2004-2005, les modifications appropriées étant apportées à certains services à l'intérieur de chacun des modules.

16. Les modules de services sont de plus en plus couplés aux programmes intégrés afin d'assurer une bonne coopération interorganisations et la meilleure synergie possible au sein de l'ONUDI, tout en répondant de manière globale aux besoins des pays récipiendaires. Afin de faire face aux situations plus complexes que l'on trouve dans certains des grands pays en développement comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie, l'ONUDI a élargi les programmes intégrés pour établir des cadres généraux de services de plus vaste portée. En décembre 2002, elle avait lancé 51 programmes intégrés et cadres généraux de services.

17. Si les programmes intégrés et les cadres généraux de services axés essentiellement sur des pays donnés continuent d'être les principaux moyens utilisés pour fournir des services de coopération technique, des initiatives ont également été lancées pour traiter des questions thématiques d'ampleur régionale ou mondiale. Ces initiatives sont élaborées en particulier dans les domaines où des sources potentielles de financement supplémentaire pour ces activités ont été repérées. À titre d'exemple, on peut citer les initiatives concernant la facilitation des échanges et l'énergie en milieu rural lancées aux conférences de Monterrey et de Johannesburg, pour lesquelles il existe de bonnes perspectives de mobiliser des ressources supplémentaires bien supérieures aux contributions volontaires versées normalement par les États Membres.

Activités menées par l'ONUDI en tant que forum mondial

18. L'ONUDI a pour tâche de mener, à part ses activités de coopération technique, plusieurs activités liées à sa fonction de forum mondial, qui comprennent aussi bien des recherches stratégiques que des recherches orientées vers l'action en rapport avec des projets, dont le but principal est de montrer comment le développement industriel durable peut contribuer à réduire la pauvreté et à faire bénéficier les pauvres du processus de mondialisation. L'ONUDI veille à ce que les résultats de ces recherches soient largement diffusés à travers des publications appropriées, des séminaires, des ateliers et des réunions de groupes d'experts et elle participe dans ce but à de grandes conférences internationales comme la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. À cet égard, il convient de souligner la forte synergie existant entre les activités liées à la fonction de forum mondial et les activités de coopération technique. Les connaissances acquises grâce aux premières sont utilisées lors de la conception de programmes et de projets de coopération technique, tandis que les enseignements tirés des secondes sont diffusés à travers les publications et lors des réunions de l'ONUDI.

Partenariat

19. Comme pour l'exercice biennal précédent, l'alignement des programmes de l'ONUDI sur les objectifs internationaux de développement exigera l'établissement et le maintien de partenariats étroits avec les organismes multilatéraux et bilatéraux de développement ainsi qu'avec le secteur privé, conformément aux

objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'ONUDI participera activement aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté, par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Comité de haut niveau chargé des programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi que par le biais des principales réunions des Nations Unies au sommet. Elle contribuera également au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux cadres de développement de pays. Elle étendra encore ses activités de recherche grâce à son programme de partenariat avec la recherche universitaire orientée vers l'action.

Mobilisation de fonds

20. Comme indiqué précédemment, étant donné les contraintes financières auxquelles elle est confrontée, il est devenu de plus en plus impératif pour l'Organisation de pouvoir disposer de divers types de financement externe pour financer les services qu'elle fournit aux États Membres. À cette fin, un programme spécial, le programme E.3 (Mobilisation des ressources financières), est proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de mobiliser et de programmer au mieux les ressources extrabudgétaires requises pour l'exécution des programmes et projets de coopération technique. Ces ressources doivent être récoltées auprès de bailleurs actuels et potentiels et d'autres sources de financement.

21. Ce programme permettra de mener les activités suivantes:

- a) Création et gestion de partenariats thématiques relatifs aux activités et initiatives de l'ONUDI établis entre cette dernière, d'une part, et les bailleurs et d'autres organisations concernées, d'autre part;
- b) Coordination de la mobilisation globale de ressources financières et autres pour les activités de l'ONUDI auprès de toutes les sources potentielles de financement;
- c) Collecte de fonds auprès des pays bailleurs et gestion de la programmation de ces fonds conformément aux accords conclus avec les bailleurs et aux lignes directrices.

Contrôle, évaluation et suivi

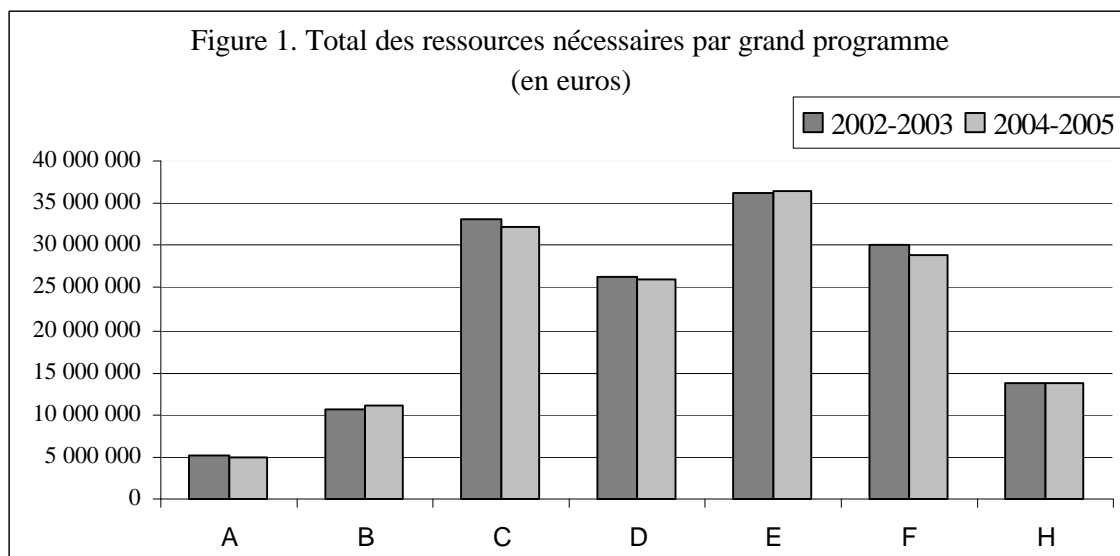
22. Afin d'améliorer la performance et d'assurer la transparence, il est proposé de créer un nouveau programme, le programme B.4 (Contrôleur général) pour l'exercice biennal 2004-2005, qui aura pour objectif de vérifier que les mécanismes de contrôle interne fonctionnent avec efficacité et efficience en soumettant toutes les opérations de l'Organisation à des investigations actives et à un suivi afin que les ressources disponibles soient utilisées au mieux. Le programme comprendra les principales activités suivantes:

- a) Contrôle interne;
- b) Évaluation des programmes et des projets;
- c) Prestation de conseils sur les questions financières et programmatiques;
- d) Suivi de la politique de programmation.

Comparaison avec l'exercice biennal précédent, par grand programme

23. La comparaison entre l'exercice biennal en cours et les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établie sur la base des coûts en 2002-2003, comme expliqué ci-après. Avec un budget ordinaire à croissance nulle et un budget opérationnel à croissance négative, la plupart des grands programmes connaissent une réduction; seuls font exception le grand programme B (Gestion), qui enregistre une légère augmentation (environ 485 000 euros) due notamment à l'ajout du programme B.4 (Contrôleur général), et le grand programme E (Programme régional), qui enregistre une augmentation nette (un peu moins de 210 000 euros) due à une modification de la structure de l'administration des grands programmes.

Enfin, le grand programme G (Gestion des bâtiments) prévoit une augmentation substantielle des dépenses principalement liée aux travaux d'entretien qui seront effectués en même temps que ceux de désamiantage (que financera le Gouvernement autrichien). Ces frais supplémentaires sont couverts en partie par des sources extérieures, et notamment par le Gouvernement autrichien, le reste étant partagé entre les organisations sises au Centre international de Vienne (CIV).



Grands programmes A et B

24. Les ressources du grand programme A (Organes directeurs) ont globalement été réduites de 5 %, ce qui découle principalement des économies réalisées de façon continue grâce au raccourcissement des réunions des organes directeurs.

25. Comme indiqué ci-dessus, le montant des ressources totales requises au titre du grand programme B (Gestion) doivent augmenter de 4,5 %. Ceci est le résultat net d'une baisse de 18 % au titre du programme B.1 (Direction exécutive et gestion), rendue possible par l'adoption de mesures permettant de gagner constamment en efficacité au sein du Bureau du Directeur général, et d'une augmentation plus substantielle des montants affectés au titre des programmes B.2 (Coordination avec les organismes des Nations Unies) et B.4 (Contrôleur général), ce qui démontre l'importance croissante accordée par les États Membres à ces aspects fondamentaux de la gestion.

Grands programmes C et D

26. Les grands programmes C (Renforcement des capacités industrielles) et D (Développement industriel durable et propre) continuent d'occuper une place prépondérante conformément au mandat de base de l'Organisation, qui est de fournir des services de coopération technique et de mener des activités en tant que forum mondial dans ces deux domaines. Cependant, étant donné qu'il est prévu une croissance négative pour le budget opérationnel qui sert de base au présent calcul, les ressources de ces deux grands programmes ont été respectivement réduites de 3,2 % et de 1,4 %.

Grand programme E

27. Les ressources de l'ONUDI consacrées au grand programme E (Programme régional) ont été augmentées d'environ 0,6 %. Les ressources destinées au programme pour les bureaux extérieurs sont demeurées identiques, bien que deux nouveaux bureaux extérieurs aient été ajoutés dans le présent projet de budget. Afin de compenser ces dépenses supplémentaires, cinq postes d'administrateur technique ont été

supprimés dans les bureaux régionaux. L'augmentation des dépenses au titre de la structure de gestion du grand programme a été compensée en partie par une réduction des dépenses du programme pour les bureaux régionaux.

Grand programme F

28. Il est prévu de continuer à réaliser des économies substantielles dans le cadre du grand programme F (Administration), principalement grâce à une réduction notable du programme relatif aux réseaux d'information et à la gestion des connaissances. Par conséquent, les ressources affectées à ce grand programme ont été réduites de plus de 3,6 %, la part de ce grand programme dans le budget global passant ainsi de 19,3 % en 2002-2003 à 18,8 % pour 2004-2005.

Grand programme G

29. Conformément à la méthode adoptée dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 2002-2003, le grand programme G (Gestion des bâtiments) est demeuré un grand programme distinct et autonome. Il couvre les frais d'exploitation courante, de maintenance, de réparation et de remplacement pour ce qui est des bâtiments et des installations et équipements du complexe du CIV, ainsi que les frais entraînés par la demande croissante d'entretien et de remplacement d'équipements d'origine ou ajoutés. Ces dépenses augmentant à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit, on prévoit que l'accroissement global des dépenses brutes au titre de ce grand programme atteindra 21 %, y compris les dépenses qui devraient être entièrement remboursées par le Gouvernement autrichien ou d'autres bailleurs. L'augmentation de la contribution de l'ONUDI a été calculée à 3 %.

Grand programme H

30. Le grand programme H (Coûts indirects) doit financer toutes les dépenses liées aux services communs et conjoints interorganisations tels que le Comité administratif de coordination (CAC), la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le Corps commun d'inspection (CCI) et le Tribunal administratif qui sont partagés par les organismes des Nations Unies, et à ceux qui sont fournis au CIV, tels que la gestion des bâtiments, le service médical, le service de la sécurité et de la sûreté, les cours de langue et le garage. Le montant total inscrit au budget pour le grand programme H a été réduit d'environ 2 % en raison de la baisse notable des contributions de l'ONUDI à plusieurs services communs, dont la sécurité et la sûreté, le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants et les communications.

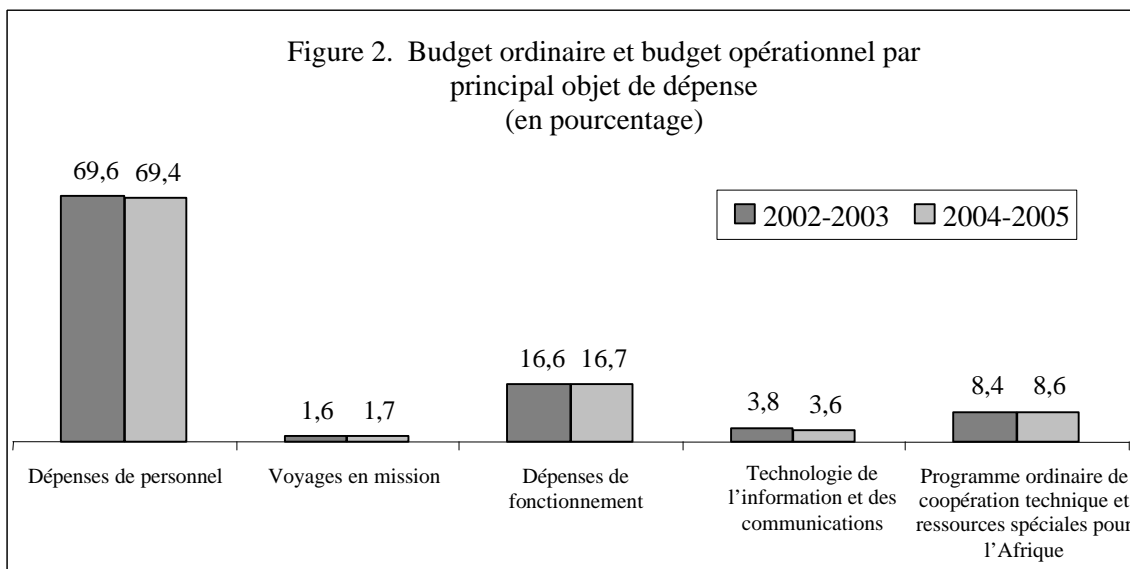
31. Un nouvel élément, la contribution de l'ONUDI à l'assurance maladie après la cessation de service, destinée aux fonctionnaires retraités, a été ajouté à ce programme afin de faire figurer cette charge à part. Pour plus de précisions, on se reportera à la section III ci-dessous (Cadre budgétaire).

Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique

32. Comme la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique s'est terminée en 2002, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 ne réserve plus une part des fonds du Programme ordinaire de coopération technique à cette fin. La totalité des ressources pourra donc être librement programmée. Compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique dans le programme international pour le développement ainsi que dans le Plan de travail de l'ONUDI, il a été décidé de maintenir une ligne de crédit distincte pour financer des activités de programme sur ce continent. Dans ce but, la ligne de crédit utilisée précédemment pour les activités supplémentaires de la deuxième Décennie a été rebaptisée "Ressources spéciales pour l'Afrique" et son montant est inchangé par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Des renseignements détaillés sur ce programme figurent à la fin du présent document dans le chapitre intitulé "Ressources spéciales pour l'Afrique".

Changements par principal objet de dépense

33. La composition des budgets reste pratiquement identique pour ce qui est de la part relative des divers principaux objets de dépense.



Changements concernant les postes

34. Le nombre de postes a été réduit de 8,5. Les détails des postes sont présentés au tableau 5 et à l'annexe C.

35. S'il n'y a pas eu de changement au niveau des postes de directeur, le nombre de postes P-5 a augmenté de 3, alors que le nombre de postes P-4 et des postes P-2/P-3 a diminué de 7. Au total, il y a 4 postes d'administrateur de moins. Dans la catégorie des agents des services généraux, 4,5 postes ont été supprimés. Dans le même temps, on a cessé d'inscrire séparément au budget les postes G-7 étant donné que leur nombre est tellement faible qu'il n'est pas nécessaire d'établir une catégorie distincte.

Dépenses diverses

36. Du fait de l'introduction d'un grand programme distinct pour les coûts indirects, les ressources nécessaires pour les différents programmes ne font pas apparaître un montant important au titre des "dépenses diverses". Les éléments restants comme l'impression, les services d'information, les services des langues et la documentation ou la traduction qui ont un impact direct sur les programmes concernés ont été comptabilisés dans les tableaux sous la rubrique "Dépenses de fonctionnement".

III. CADRE BUDGÉTAIRE

Financement du budget ordinaire

37. Les dépenses au titre du budget ordinaire (147 309 100 euros en montant brut) sont diminuées des recettes prévues (3 013 300 euros) et les besoins qui en résultent (144 295 800 euros en montant net) sont financés par les contributions exigibles des États Membres.

38. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) le remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, présenté dans le cadre du programme E.2 (Bureaux extérieurs); b) les recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, des

intérêts créditeurs sur les fonds excédentaires et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données par ailleurs. Les recettes prévues sont nettement inférieures à celles de l'exercice biennal précédent. On compte que le rendement des placements diminuera, et le remboursement des frais engagés par les bureaux extérieurs a été calculé de façon plus prudente, en se fondant sur les chiffres effectifs de 2002.

Financement du budget opérationnel

39. Les dépenses au titre du budget opérationnel (21 826 870 euros en montant brut) sont diminuées elles aussi des recettes (314 500 euros). Les besoins qui en résultent (21 512 370 euros en montant net) sont financés par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes provenant des dépenses d'appui.

40. Les recettes du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et sont visées par les mêmes observations.

Prévisions relatives à la fourniture de services

41. Conformément à la pratique retenue pour le programme et les budgets pour l'exercice biennal 1998-1999, qui a toujours été suivie depuis, les prévisions relatives à la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires sont indiquées dans les programmes correspondants. Cette méthode permet de présenter les ressources totales disponibles pour l'exécution des modules de services et d'autres programmes.

42. Les ressources prévues au titre de la coopération technique pour l'exercice biennal 2004-2005, à l'exclusion du programme ordinaire, se montent à 189 756 200 euros, ce qui représente une diminution de quelque 2 % par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 (193 551 600 euros à un taux de change de 1,08 euro pour 1 dollar). Toutefois, cette diminution est principalement due à l'écart entre le taux de change retenu pour le budget (1,0725 euro pour 1 dollar) et le taux de change moyen pratiqué par l'ONU en 2002. On prévoit que le volume total des services de coopération technique demeurera de 185 millions de dollars.

43. Les activités liées aux bureaux de promotion des investissements et de la technologie figurent dans le grand programme E (Programme régional).

Établissement des prévisions budgétaires

44. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les accroissements et les diminutions sont présentés aux taux de 2002-2003. Les prévisions budgétaires pour 2004-2005 sont ensuite ajustées (réévaluées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs de réévaluation des coûts.

45. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2002-2003;
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés 2002-2003, à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2004-2005 aux taux de 2002-2003;
- d) Inflation et autres facteurs de réévaluation des coûts.

Budgets approuvés pour 2002-2003 (base budgétaire)

46. Le programme et les budgets de 2002-2003, tels qu'ils figurent dans le document IDB.24/3 et approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.9/Dec.17, indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation en 2002-2003. Les montants nets approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003 sont de 133 689 800 euros pour le budget ordinaire et de 21 998 000 euros pour le budget opérationnel.

Ajustements apportés à la base budgétaire

47. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements dans la structure programmatique, comme indiqué précédemment, et permet donc de comparer valablement les ressources nécessaires pour l'exercice 2004-2005 par rapport à l'exercice 2002-2003.

48. En outre, la base a également été ajustée afin de prendre en compte la comptabilisation distincte des dépenses liées à la part de l'Organisation dans l'assurance maladie après la cessation de service des fonctionnaires à la retraite. Cette charge est financée actuellement sur la base des besoins réels, c'est-à-dire au fur et à mesure des décaissements et aucune réserve spéciale n'a été constituée à cette fin. Des discussions sont en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies concernant le financement à long terme de cette réserve. Étant donné que ces dépenses faisaient partie jusqu'ici des dépenses communes de personnel, on dispose de peu d'informations quant aux montants effectivement décaissés. Afin de rendre le budget plus transparent, ces dépenses sont désormais imputées séparément au titre des coûts indirects, la base budgétaire ainsi que les ressources nécessaires étant ajustées en conséquence.

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 aux taux de 2002-2003

49. En montant net, les prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire se chiffrent à 133 689 800 euros, inchangées par rapport à 2002-2003, aux taux retenus pour cet exercice. Autrement dit, le budget ordinaire proposé fait apparaître une croissance réelle nulle.

50. Les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel se chiffrent à 19 949 170 euros, soit une diminution de 2 048 830 euros (9,3 %) en termes réels, calculée aux taux de 2002-2003.

51. Le taux de vacance de postes retenu comme hypothèse pour l'exercice biennal 2004-2005 est le même que pour l'exercice 2002-2003, à savoir de 5 % pour la catégorie des administrateurs et de 3 % pour celle des services généraux, sauf dans le programme E.2 (Bureaux extérieurs) où le taux de vacance des postes d'administrateur est de 7 %. Ces hypothèses tiennent compte des besoins financiers réduits d'un poste en raison d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

Inflation et autres facteurs de réévaluation des coûts

52. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs de réévaluation des coûts dans les prévisions pour 2004-2005 (aux taux de 2002-2003) se traduit par une réévaluation de ces prévisions aux taux retenus pour 2004-2005.

53. Ce processus comporte deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux taux de 2002-2003 sont réévaluées afin de prendre en compte la structure réelle des coûts en 2002-2003. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des augmentations de coûts prévues pour 2004 et 2005.

54. En octobre 2000, une enquête intervilles sur le coût de la vie a été menée à Vienne par la Commission de la fonction publique internationale, qui fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle s'est traduite par une augmentation de 9,73 % des traitements nets des administrateurs prenant effet à partir du 1^{er} juin 2001. Comme la décision concernant cette augmentation a été annoncée après la date de clôture du budget pour 2002-2003, des ressources n'avaient pas été prévues à cet effet. Par conséquent, afin d'éviter un

dépassement des crédits approuvés, plusieurs postes ont dû être laissés vacants de sorte à compenser l'augmentation des coûts salariaux en 2002-2003.

55. L'enquête sur les conditions locales d'emploi les plus favorables pour le personnel de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées des organisations sises à Vienne, qui a été menée au cours de l'exercice biennal 2002-2003, a débouché sur une augmentation de 2,98 % des traitements nets accompagnée d'un accroissement des contributions de l'ONUDI à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et des prestations sociales, applicable à partir du 1^{er} avril 2002. Les montants prévus pour couvrir les augmentations de coûts relatifs aux traitements des agents des services généraux et aux dépenses communes de personnel figurant dans le programme et les budgets de 2002-2003 n'ont suffi que partiellement à absorber ces dépenses supplémentaires.

56. En outre, l'Assemblée générale a approuvé une augmentation des traitements des agents de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures, pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, de 2,7 % en moyenne une fois appliquée aux effectifs de l'ONUDI à compter du 1^{er} janvier 2003. Cette augmentation n'était également couverte que partiellement par le budget 2002-2003.

57. Les trois mesures décrites ci-dessus ont entraîné un déficit de 5,9 millions d'euros au cours de l'exercice biennal 2002-2003, qui doit être comblé dans les budgets pour l'exercice biennal 2004-2005. Comme cela a déjà été indiqué, l'augmentation des traitements résulte directement des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies et des conséquences d'événements dont le budget 2002-2003 ne pouvait absorber que partiellement les coûts.

58. L'accroissement des besoins financiers pour 2004-2005 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents, que l'Organisation est tenue d'appliquer dans leur intégralité.

59. Les projections concernant les coûts salariaux standards pour l'exercice biennal 2004-2005 par catégorie de lieux d'affectation tiennent compte des hausses attendues. À Vienne, pour les traitements des administrateurs, on prévoit une progression moyenne de 1,8 %, liée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (1,45 % en moyenne) – qui entraînera une augmentation du taux de l'indemnité de poste – ainsi qu'aux avancements d'échelon et aux promotions fondées sur le mérite (0,35 % en moyenne). Pour ce qui est des agents des services généraux, la hausse des traitements devrait atteindre 2,2 % par an, résultat d'une augmentation moyenne de 1,85 % du fait de l'évolution des indices des prix à la consommation et des salaires, et d'un accroissement de 0,35 % au titre des avancements d'échelon et des promotions fondées sur le mérite. Les dépenses communes de personnel ont été estimées pour 2004-2005 à 48,5 % des traitements nets des administrateurs et à 34,7 % des traitements des agents des services généraux.

60. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, et entretien et fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

61. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts pour l'exercice 2004-2005 est de 3,9 % par an. Dans le budget ordinaire, le montant net nécessaire pour la réévaluation des coûts est de 10 606 000 euros.

Budgétisation des dépenses non exprimées en euro

62. Avec l'abandon du régime de contribution fondé sur deux monnaies, l'Organisation prépare et exprime son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 % à 15 % des dépenses continueront d'être libellées dans d'autres monnaies, principalement en dollars des États-Unis. Pour exprimer ces dépenses en euros, on a retenu le taux de change moyen opérationnel de l'ONU au cours de la période janvier-décembre 2002 (0,9324 dollar pour 1 euro). Ce taux sera également retenu pour déterminer les virements de ou à la réserve spéciale constituée au titre des gains et des pertes au change.

Emprunt à l'Organisation des Nations Unies

63. Conformément à la décision IDB.4/Dec.29 du Conseil du développement industriel, deux versements de 1 million de dollars chacun seront effectués au profit de l'ONU au cours de l'exercice biennal 2004-2005, à titre de remboursement partiel du prêt accordé au moment où l'ONUDI est devenue une institution spécialisée. Les ressources nécessaires à cette fin proviendront du versement des contributions non acquittées et ne seront donc pas prises en compte dans les prévisions budgétaires ni dans les contributions des États Membres. À la fin de l'exercice biennal 2004-2005, ce prêt aura été entièrement remboursé conformément au calendrier prévu.

IV. RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

64. Les principales caractéristiques du projet de programme et de budgets pour 2004-2005 sont les suivantes:

- a) Les prévisions de dépenses pour le budget ordinaire en montant net font apparaître une croissance réelle nulle;
- b) Les prévisions de dépenses pour le budget opérationnel en montant net font apparaître une diminution des ressources par rapport au budget de 2002-2003 de 2 048 830 euros (soit 9,3 %) avant réévaluation des coûts;
- c) Le grand programme A (Organes directeurs) enregistre une diminution de 5 % avant réévaluation des coûts, en raison de la baisse prévue des dépenses de fonctionnement;
- d) Le grand programme B (Gestion) connaît une légère augmentation due à la création du Bureau du Contrôleur général;
- e) Les grands programmes C (Renforcement des capacités industrielles) et D (Développement industriel durable et propre) enregistrent respectivement une diminution de 3 % et de 1 %;
- f) Le grand programme E (Programme régional) enregistre une légère augmentation en termes réels, principalement du fait qu'il est administré séparément. Dans les budgets de 2002-2003, l'administration en était répartie entre les grands programmes E (Programme régional) et F (Administration);
- g) Le grand programme F (Administration) connaît une nouvelle diminution (quelque 4 % en termes réels);
- h) Le grand programme H (Coûts indirects) enregistre une diminution de 2 % avant réévaluation des coûts, principalement en raison de la baisse des contributions de l'ONUDI aux services communs et conjoints aux organisations sises au CIV;
- i) Les incidences financières totales de la réévaluation des coûts sur les ressources en montant net au titre du budget ordinaire atteignent 10 606 000 euros.

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour l'exercice 2004-2005,
pour l'ensemble des opérations
(en euros, aux taux de 2004-2005)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Prévisions de dépenses (montants nets)	Pourcentage du total demandé
A. Organes directeurs	5 299 550			5 299 550	1,5 %
B. Gestion	12 114 760	119 100		12 233 860	3,4 %
C. Renforcement des capacités industrielles	29 176 870	5 808 200	40 033 800	75 018 870	21,0 %
D. Développement industriel durable et propre	23 392 110	5 234 300	130 631 400	159 257 810	44,6 %
E. Programme régional	33 478 690	5 774 470	19 091 000	58 344 160	16,3 %
F. Administration	26 227 860	4 703 300		30 931 160	8,7 %
G. Gestion des bâtiments					0,0 %
H. Coûts indirects	16 000 760			16 000 760	4,5 %
Recettes accessoires	(1 394 800)	(127 000)		(1 521 800)	
Total, ressources nécessaires (montant net)	144 295 800	21 512 370	189 756 200	355 564 370	100,0 %

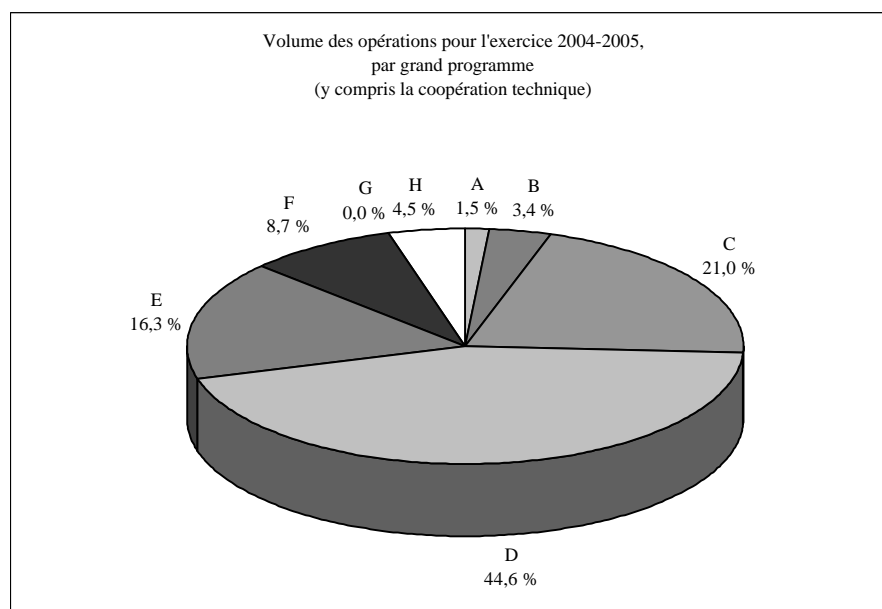


Tableau 2 a)

Budget ordinaire et budget opérationnel: état récapitulatif
[à l'exclusion du grand programme G (Gestion des bâtiments)]
(en euros)

	Budget approuvé de 2002-2003 a/ 1	Accroissement des ressources en 2004-2005 aux taux de 2002-2003 2	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2002-2003 3	Réévaluation des coûts aux taux de 2004-2005 4	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005 5
Budget ordinaire					
Dépenses	137 922 300	(1 369 700)	136 552 600	10 756 500	147 309 100
Recettes	(4 232 500)	1 369 700	(2 862 800)	(150 500)	(3 013 300)
Montant net des ressources nécessaires	133 689 800		133 689 800	10 606 000	144 295 800
Budget opérationnel					
Dépenses	22 372 600	(2 126 430)	20 246 170	1 580 700	21 826 870
Recettes	(374 600)	77 600	(297 000)	(17 500)	(314 500)
Montant net des ressources nécessaires	21 998 000	(2 048 830)	19 949 170	1 563 200	21 512 370
Total, budgets ordinaire et opérationnel	155 687 800	(2 048 830)	153 638 970	12 169 200	165 808 170
Taux de croissance réelle (net)					
Budget ordinaire		0,0 %			
Budget opérationnel		(9,3 %)			
Taux combiné		(1,3 %)			

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 b)

Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui (à l'exclusion du programme ordinaire de coopération technique)
(en euros)

	2002-2003		2004-2005 a/	
	Exécution de programmes	Recettes provenant des dépenses d'appui	Exécution de programmes	Recettes provenant des dépenses d'appui
PNUD (Programme principal)	21 351 400	2 160 400	6 649 500	664 900
FDI	51 220 600	6 576 300	38 181 000	4 581 700
Protocole de Montréal	60 489 800	7 561 200	59 846 000	8 304 400
Fonds pour l'environnement mondial	b/	b/	40 326 000	3 226 100
Fonds d'affectation spéciale et autres	60 489 800	4 301 300	44 753 700	4 199 100
– Services techniques		160 400		536 200
– Appui à l'élaboration des politiques et programmes		641 200		c/
– Appui aux services techniques		597 200		c/
Total	193 551 600	21 998 000	189 756 200	21 512 400

a/ Montants calculés par application du taux de change moyen de l'ONU pour la période allant de janvier à décembre 2002 (1,0725 euro pour 1 dollar É.-U.).

b/ Comptabilisé dans la catégorie "Fonds d'affectation spéciale et autres".

c/ Le PNUD a cessé de recourir à cette modalité de financement.

Tableau 3

Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2004-2005,
(chiffres de 2002-2003 indiqués à titre de comparaison)
(en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2002-2003 a/ 1	Accroissement des ressources en 2004-2005 aux taux de 2002-2003 2	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2002-2003 3	Réévaluation des coûts aux taux de 2004-2005 4	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005 5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
A. Organes directeurs	5 307 700	(265 850)	5 041 850	257 700	5 299 550
B. Gestion	10 754 200	484 660	11 238 860	995 000	12 233 860
C. Renforcement des capacités industrielles	33 249 000	(1 067 930)	32 181 070	2 804 000	34 985 070
D. Développement industriel durable et propre	26 346 400	(376 990)	25 969 410	2 657 000	28 626 410
E. Programme régional	38 966 850	(843 290)	38 123 560	2 935 600	41 059 160
Recettes	(2 689 900)	1 051 900	(1 638 000)	(168 000)	(1 806 000)
Montant net des ressources nécessaires	36 276 950	208 610	36 485 560	2 767 600	39 253 160
F. Administration	30 003 600	(1 093 840)	28 909 760	2 021 400	30 931 160
G. Gestion des bâtiments	37 550 500	7 988 330	45 538 830	2 331 300	47 870 130
Recettes	(37 550 500)	(7 988 330)	(45 538 830)	(2 331 300)	(47 870 130)
Montant net des ressources nécessaires					
H. Coûts indirects	15 667 150	(332 890)	15 334 260	666 500	16 000 760
Recettes accessoires	(1 917 200)	395 400	(1 521 800)		(1 521 800)
Total, budgets ordinaire et opérationnel	155 687 800	(2 048 830)	153 638 970	12 169 200	165 808 170
2. Budget ordinaire					
A. Organes directeurs	5 307 700	(265 850)	5 041 850	257 700	5 299 550
B. Gestion	10 265 400	859 160	11 124 560	990 200	12 114 760
C. Renforcement des capacités industrielles	27 508 550	(584 580)	26 923 970	2 252 900	29 176 870
D. Développement industriel durable et propre	21 287 300	(108 990)	21 178 310	2 213 800	23 392 110
E. Programme régional	33 265 350	(817 160)	32 448 190	2 649 000	35 097 190
Recettes	(2 515 300)	1 047 300	(1 468 000)	(150 500)	(1 618 500)
Montant net des ressources nécessaires	30 750 050	230 140	30 980 190	2 498 500	33 478 690
F. Administration	25 244 650	(743 190)	24 501 460	1 726 400	26 227 860
G. Gestion des bâtiments	37 550 500	7 988 330	45 538 830	2 331 300	47 870 130
Recettes	(37 550 500)	(7 988 330)	(45 538 830)	(2 331 300)	(47 870 130)
Montant net des ressources nécessaires					
H. Coûts indirects	15 043 350	290 910	15 334 260	666 500	16 000 760
Recettes accessoires	(1 717 200)	322 400	(1 394 800)		(1 394 800)
Total, budget ordinaire	133 689 800		133 689 800	10 606 000	144 295 800
3. Budget opérationnel					
B. Gestion	488 800	(374 500)	114 300	4 800	119 100
C. Renforcement des capacités industrielles	5 740 450	(483 350)	5 257 100	551 100	5 808 200
D. Développement industriel durable et propre	5 059 100	(268 000)	4 791 100	443 200	5 234 300
E. Programme régional	5 701 500	(26 130)	5 675 370	286 600	5 961 970
Recettes	(174 600)	4 600	(170 000)	(17 500)	(187 500)
Montant net des ressources nécessaires	5 526 900	(21 530)	5 505 370	269 100	5 774 470
F. Administration	4 758 950	(350 650)	4 408 300	295 000	4 703 300
H. Coûts indirects	623 800	(623 800)			
Recettes accessoires	(200 000)	73 000	(127 000)		(127 000)
Total, budget opérationnel	21 998 000	(2 048 830)	19 949 170	1 563 200	21 512 370

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4

Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2004-2005,
(chiffres de 2003-2004 indiqués à titre de comparaison)
[à l'exclusion du grand programme G (Gestion des bâtiments)]
(en euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2002-2003 a/	Accroissement des ressources en 2004-2005 aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2002-2003	Réévaluation des coûts aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	111 395 600	(2 476 180)	108 919 420	9 922 500	118 841 920
2 Voyages autorisés	2 550 000	83 600	2 633 600	159 800	2 793 400
3 Dépenses de fonctionnement	26 655 600	(505 950)	26 149 650	1 506 500	27 656 150
4 Technologies de l'information et des communications	6 169 800	(597 600)	5 572 200	82 500	5 654 700
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	13 523 900		13 523 900	665 900	14 189 800
Recettes	(4 607 100)	1 447 300	(3 159 800)	(168 000)	(3 327 800)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)	155 687 800	(2 048 830)	153 638 970	12 169 200	165 808 170
2. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	90 135 300	(219 180)	89 916 120	8 419 000	98 335 120
2 Voyages autorisés	2 550 000	83 600	2 633 600	159 800	2 793 400
3 Dépenses de fonctionnement	25 543 300	(636 520)	24 906 780	1 429 300	26 336 080
4 Technologies de l'information et des communications	6 169 800	(597 600)	5 572 200	82 500	5 654 700
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	13 523 900		13 523 900	665 900	14 189 800
Recettes	(4 232 500)	1 369 700	(2 862 800)	(150 500)	(3 013 300)
Total, budget ordinaire (montants nets)	133 689 800		133 689 800	10 606 000	144 295 800
3. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	21 260 300	(2 257 000)	19 003 300	1 503 500	20 506 800
3 Dépenses de fonctionnement	1 112 300	130 570	1 242 870	77 200	1 320 070
Recettes	(374 600)	77 600	(297 000)	(17 500)	(314 500)
Total, budget opérationnel (montants nets)	21 998 000	(2 048 830)	19 949 170	1 563 200	21 512 370

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 5

Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel, 2002-2003 et 2004-2005
[à l'exclusion du grand programme G (Gestion des bâtiments)]

A. Total, ONUDI

	2002-2003			2004-2005			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeurs	31,0	2,0	33,0	32,0	1,0	33,0	-
P-5	58,0	18,0	76,0	62,0	17,0	79,0	3,0
P-4	77,0	17,0	94,0	74,0	15,0	89,0	-5,0
P-2/P-3	63,0	12,0	75,0	61,0	12,0	73,0	-2,0
Total partiel	230,0	49,0	279,0	230,0	45,0	275,0	-4,0
<u>Agents des services généraux</u>							
Classe principale	4,0	0,5	4,5	-	-	-	-4,5
Autres classes	230,5	84,0	314,5	234,5	80,0	314,5	-
Total partiel	234,5	84,5	319,0	234,5	80,0	314,5	-4,5
TOTAL GÉNÉRAL	464,5	133,5	598,0	464,5	125,0	589,5	-8,5

B. Siège (y compris les bureaux de liaison à New York et à Genève)

	2002-2003			2004-2005			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeurs	24,0	2,0	26,0	24,0	1,0	25,0	-1,0
P-5	44,0	10,0	54,0	46,0	9,0	55,0	1,0
P-4	65,0	14,0	79,0	65,0	12,0	77,0	-2,0
P-2/P-3	60,0	11,0	71,0	60,0	11,0	71,0	-
Total partiel	194,0	37,0	231,0	196,0	33,0	229,0	-2,0
<u>Agents des services généraux</u>							
Classe principale	3,0	0,5	3,5	-	-	-	-3,5
Autres classes	189,5	64,0	253,5	186,5	60,0	246,5	-7,0
Total partiel	192,5	64,5	257,0	186,5	60,0	246,5	-10,5
TOTAL GÉNÉRAL	386,5	101,5	488,0	382,5	93,0	475,5	-12,5

C. Bureaux extérieurs

	2002-2003			2004-2005			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	-	-	-	-	-	-	-
Directeurs	7,0	-	7,0	8,0	-	8,0	1,0
P-5	14,0	8,0	22,0	16,0	8,0	24,0	2,0
P-4	12,0	3,0	15,0	9,0	3,0	12,0	-3,0
P-2/P-3	3,0	1,0	4,0	1,0	1,0	2,0	-2,0
Total partiel	36,0	12,0	48,0	34,0	12,0	46,0	-2,0
<u>Agents des services généraux</u>							
Classe principale	1,0	-	1,0	-	-	-	-1,0
Autres classes	41,0	20,0	61,0	48,0	20,0	68,0	7,0
Total partiel	42,0	20,0	62,0	48,0	20,0	68,0	6,0
TOTAL GÉNÉRAL	78,0	32,0	110,0	82,0	32,0	114,0	4,0

Abréviations:

BOr: budget ordinaire
BOp: budget opérationnel

GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS

Description générale

A.1. Le grand programme doit servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'Organisation et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

A.2. Le grand programme A comprend deux programmes:

- a) A.1. Réunions des organes directeurs;
- b) A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
3,0	4,0	7,0	Dépenses de personnel	1 290 400	1 290 400
			Consultants	18 500	18 500
			Voyages autorisés	10 600	10 600
			Dépenses de fonctionnement	3 980 050	3 980 050
			Total, dépenses (montants bruts)	5 299 550	5 299 550
			Total, ressources (montants nets)	5 299 550	5 299 550

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
A.1. Réunions des organes directeurs			3 857 150		3 857 150
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	3,0	4,0	1 442 400		1 442 400
A. Total, grand programme	3,0	4,0	5 299 550		5 299 550

Programme A.1. Réunions des organes directeurs

Description générale

A.3. Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs.

A.4. Les organes directeurs, comme indiqué au Chapitre III de l'Acte constitutif, sont les suivants:

- a) La Conférence générale qui, aux termes du paragraphe 1 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, est l'un des trois principaux organes et détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation;
- b) Le Conseil du développement industriel, dont les fonctions sont régies par l'Article 9 de l'Acte constitutif, qui supervise et suit les activités de l'Organisation entre les sessions de la Conférence générale et fait rapport à cette dernière;
- c) Le Comité des programmes et des budgets qui, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, aide le Conseil du développement industriel à préparer et à examiner le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel de l'Organisation ainsi que d'autres questions financières intéressant l'Organisation et visées au paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

Besoins et objectifs

A.5. Le programme répond à l'impératif d'assurer l'organisation des réunions (sessions ordinaires et extraordinaires et réunions intersessions) des organes principaux et subsidiaires, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif.

Objectifs

A.6. L'objectif du programme est de garantir que ces réunions soient organisées en temps voulu et avec efficacité conformément à l'Acte constitutif et aux exigences des organes directeurs.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
			Dépenses de personnel	53 000	53 000
			Dépenses de fonctionnement	3 804 150	3 804 150
			Total, dépenses (montants bruts)	3 857 150	3 857 150
			Total, ressources (montants nets)	3 857 150	3 857 150

Activités et produits

A.7. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à mener les activités et à obtenir les produits suivants:

- a) **Activité:** Organiser une session de la Conférence générale (la onzième) en 2005, d'une durée totale de cinq jours ouvrables, comprenant des séances plénières, des séances de grandes commissions et des réunions des groupes géographiques. La Conférence devrait se tenir à Vienne; au cas où elle aurait lieu ailleurs, les frais supplémentaires seraient pris en charge par le pays d'accueil.

Produit: Organisation de la Conférence en temps voulu et avec efficacité. Un document regroupant les résolutions et décisions adoptées par la Conférence sera publié.

- b) **Activité:** Organiser trois sessions du Conseil du développement industriel en 2004-2005 pour une durée totale de neuf jours ouvrables. En vertu du paragraphe 3 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, le Conseil peut décider de créer des groupes de travail intersessions, auquel cas les incidences financières devront être imputées sur les ressources disponibles.

Produit: Organisation des réunions du Conseil en temps voulu et avec efficacité. Un rapport regroupant les décisions adoptées par chaque session du Conseil sera préparé en vue d'être présenté à la Conférence.

- c) **Activité:** Organiser deux sessions du Comité des programmes et des budgets en 2004-2005, pour une durée totale de six jours ouvrables.

Produit: Organisation des réunions du Comité des programmes et des budgets en temps voulu et avec efficacité. Un rapport regroupant les conclusions adoptées par chaque session du Comité sera préparé en vue d'être présenté au Conseil.

Programme A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures

Description générale

A.8. Le programme permet d'apporter un appui fonctionnel, technique et logistique aux organes directeurs ainsi qu'aux groupes de travail intersessions, et d'assurer le maintien et le suivi des contacts officiels entre le Secrétariat et les États Membres, les États non membres et les groupes régionaux.

A.9. Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions.

Besoins et objectifs

Besoins

A.10. Le programme répond aux besoins suivants:

- a) Fournir des services consultatifs et des services de secrétariat à toutes les sessions des organes directeurs – la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et ses organes subsidiaires, le Comité des programmes et des budgets – ainsi qu'aux autres organes subsidiaires et groupes de travail qu'ils auront créés;

- b) Entretenir des relations d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes, les États non membres et les groupes régionaux, et veiller au respect des procédures et pratiques en matière de protocole.

Objectifs

A.11. L'objectif du programme est d'assurer que ces activités soient menées à bien dans leur totalité, en temps voulu et avec efficacité.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total			Total
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	
3,0	4,0	7,0	Dépenses de personnel	1 237 400	1 237 400
			Consultants	18 500	18 500
			Voyages autorisés	10 600	10 600
			Dépenses de fonctionnement	175 900	175 900
			Total, dépenses (montants bruts)	1 442 400	1 442 400
			Total, ressources (montants nets)	1 442 400	1 442 400

Activités et produits

A.12. Au cours de l'exercice biennal, le programme permettra de mener les activités et d'obtenir les produits suivants:

- a) **Activité:** Organiser avec efficacité les réunions des organes directeurs, y compris pour ce qui est des contacts avec les États et les missions permanentes; publier des avis et inscrire les délégations; assurer la préparation et le suivi des documents avant, pendant, et après les sessions, y compris le rapport annuel; aider les membres des bureaux des organes directeurs lors des consultations qui précèdent ces dernières, ainsi que pour la conduite des réunions; assurer le service de tous les groupes de travail; élaborer un plan de suivi pour donner effet aux décisions et résolutions; faciliter les démarches des États non membres de l'Organisation ou celles d'autres organismes (organisations intergouvernementales ou non gouvernementales) qui souhaitent obtenir le statut d'observateur au sein des organes directeurs.
- b) **Activité:** Faire office de centre de liaison avec les États et les missions permanentes, le pays d'accueil et les groupes régionaux et assurer le suivi et la coordination des contacts entre les États Membres et l'ONUDI.

Produit: Fourniture des informations demandées par les organes directeurs et d'autres services d'appui à tous les États Membres, y compris à ceux qui ne sont pas représentés à Vienne, et d'une assistance à la préparation, à la coordination et/ou à l'approbation des réponses aux communications officielles adressées au Directeur général.

- c) **Activité:** Appuyer et préparer les visites de haut niveau à l'ONUDI.

Produit: Prestation d'un appui quant au fond et d'un appui logistique à ces visites.

- d) **Activité:** Organiser et/ou coordonner les négociations avec des États non membres en vue de les inciter à devenir membres.

Produit: Discussions avec les États non membres.

- e) **Activité:** Exécuter toute tâche d'ordre protocolaire.

Produit: Accréditation des membres des missions permanentes, octroi de privilèges, organisation de cérémonies officielles et publication ou mise à jour du répertoire des missions permanentes (sur support papier et électronique).

- f) **Activité:** Fournir des services consultatifs et un appui logistique en vue du bon fonctionnement du Groupe des 77 et de la Chine (section de Vienne).

Produit: Prestation de services d'appui selon les besoins.

GRAND PROGRAMME B. GESTION

Description générale

B.1. Le grand programme a pour objectifs, dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et conformément aux décisions des organes directeurs, de fournir des orientations stratégiques et des moyens de contrôle efficaces à l'Organisation et d'assurer une bonne gestion opérationnelle et financière. Il est également chargé d'entretenir des relations étroites avec les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec des organismes du système des Nations Unies. Il s'acquitte également de la fonction de relation publique et d'information de l'ONUDI, qui a pour objet d'améliorer l'image de l'Organisation et de mieux faire connaître son rôle et ses activités dans les pays membres.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
		Total				
22,0	19,0	41,0	Dépenses de personnel	9 596 900	119 100	9 716 000
			Consultants	183 600		183 600
			Réunions	239 400		239 400
			Voyages autorisés	618 800		618 800
			Dépenses de fonctionnement	1 413 860		1 413 860
			Technologies de l'information et des communications	62 200		62 200
			Total, dépenses (montants bruts)	12 114 760	119 100	12 233 860
			Total, ressources (montants nets)	12 114 760	119 100	12 233 860

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
B.1. Direction exécutive et gestion	7,0	7,0	4 335 720		4 335 720
B.2. Coordination avec les organismes des Nations Unies	5,0	2,0	2 872 350		2 872 350
B.3. Communication et information	2,0	3,0	1 560 590		1 560 590
B.4. Contrôleur général	8,0	7,0	3 465 200		3 465 200
B. Total, grand programme	22,0	19,0	12 233 860		12 233 860

Programme B.1. Direction exécutive et gestion

Description générale

B.2. Conformément aux décisions des organes directeurs, le Programme détermine l'orientation générale, les politiques et les activités de l'Organisation et guide et coordonne leur mise en œuvre. Il permet d'assurer la coordination, à l'échelle de l'Organisation, de toutes les relations extérieures, des activités en rapport avec l'ONU, ainsi que de la fonction de forum mondial.

Besoins et objectifs

Besoins

B.3. Le Programme répond à l'impératif de réexaminer en permanence l'orientation générale de l'Organisation face à l'évolution de la conjoncture mondiale en matière de développement industriel durable et d'établir des systèmes de gestion efficaces et coordonnés pour lui permettre d'ajuster ses opérations en conséquence.

Objectifs

B.4. Le programme a pour objectif de définir l'orientation générale, les politiques, les services et les activités de l'ONUDI, ainsi que les moyens de les mettre en œuvre; de coordonner les fonctions de forum mondial et de prestataire d'assistance technique en matière de développement industriel dans le contexte des objectifs généraux de développement du système des Nations Unies; et de faciliter les relations, notamment avec les organes directeurs, les organismes multilatéraux et la société civile.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
7,0	7,0	14,0	Dépenses de personnel	3 160 900	3 160 900
			Consultants	121 100	121 100
			Réunions	239 400	239 400
			Voyages autorisés	470 600	470 600
			Dépenses de fonctionnement	343 720	343 720
			Total, dépenses (montants bruts)	4 335 720	4 335 720
			Total, ressources (montants nets)	4 335 720	4 335 720

Activités et produits

B.5. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du Programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** À partir de l'analyse continue des tendances et de l'évolution mondiales, définir l'orientation générale et les principaux services et activités et formuler des politiques et stratégies appropriées pour entreprendre les activités en question, en veillant à synchroniser la coopération technique et les fonctions de forum mondial. Définir les positions et conceptions de l'ONUDI dans son ensemble sur les principales questions de développement industriel, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes et le partenariat avec le secteur privé et la société civile, et assurer la diffusion et la promotion de ces positions par l'intermédiaire de notes d'information et de déclarations de politique générale.

Produit: Définition des orientations politiques et stratégiques concernant les principales questions de développement industriel et mesures prises en conséquence; recommandations en vue de l'exécution des programmes et projets et des modifications à y apporter pour qu'ils correspondent aux besoins des États Membres.

- b) **Activité:** Coordonner les relations avec les États Membres, les organismes multilatéraux et la société civile, ainsi qu'avec les organes directeurs.

Produit: Liaison effective avec les États Membres, les organismes multilatéraux et la société civile, et prestation de services logistiques liés aux travaux des organes directeurs.

- c) **Activité:** Promouvoir un positionnement adéquat de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies, prendre des mesures pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et donner suite au processus de réforme décidé par le Secrétaire général de l'ONU en coordonnant des activités en rapport avec le système. Garantir la coopération et la coordination avec les autres organismes du système et les organismes multilatéraux; prendre des mesures adéquates et mettre en place des dispositifs pour assurer la coopération et la coordination.

Produit: Meilleur positionnement stratégique de l'ONUDI eu égard aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et aux textes issus des grandes conférences et manifestations internationales; développement industriel apprécié à sa juste valeur par la communauté internationale; meilleures coordination et coopération avec le système des Nations Unies et les autres organismes multilatéraux.

- d) **Activité:** Planifier et coordonner les activités à titre de forum mondial, l'objet étant de dégager des orientations pour la mettre à jour et recentrer les priorités de l'Organisation, à la lumière des progrès récents, de façon à obtenir des effets vérifiables dans toute la gamme des services offerts.

Produit: Il s'agit notamment de :

- i) Définir les interventions les plus appropriées pour que l'Organisation puisse mener à bien sa mission, en se fondant sur des domaines de spécialisation bien définis;
- ii) Renforcer l'incidence des activités opérationnelles sur le développement;
- iii) Promouvoir le programme de recherche grâce à des projets de recherche internes et des projets menés en collaboration;
- iv) Générer des produits d'une utilité immédiate pour les milieux internationaux chargés de décider des politiques de développement; et
- v) Combiner les éléments ordinaires et les éléments novateurs des programmes de l'ONUDI, en harmonie avec les progrès réalisés dans la compréhension du processus de développement et les nouveaux défis auxquels sont confrontés les États Membres.

Programme B.2. Coordination avec les organismes des Nations Unies

Description générale

B.6. Le programme permet d'assurer une représentation appropriée à New York et à Genève pour consolider la position internationale de l'ONUDI, sa visibilité, ses activités de coordination et ses relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organismes de développement et de financement, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions du Groupe de la Banque mondiale. Il assure la liaison étroite avec les missions des États Membres et la Commission européenne.

Besoins et objectifs

Besoins

B.7. Il s'agit de faire en sorte que les politiques et programmes de l'ONUDI suivent les orientations fournies par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les grandes conférences internationales, notamment le Sommet du Millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Il faut également garantir la complémentarité des programmes de l'ONUDI avec ceux du système des Nations Unies et d'autres organismes de développement et de financement et faciliter la participation de l'Organisation à des dispositifs multilatéraux comme le Groupe des Nations Unies pour le développement. On aidera en outre à favoriser les appuis politique et autres et à rehausser la visibilité requis pour permettre à l'ONUDI de contribuer à l'action mondiale en faveur du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Objectifs

B.8. L'objectif du programme est d'assurer une représentation appropriée de l'ONUDI et des relations adéquates avec le système des Nations Unies, les organes gouvernementaux, intergouvernementaux et interinstitutions résidents, les organismes de la société civile et les médias dans les endroits et domaines qui ne relèvent de la compétence des organismes sis à New York et à Genève. Le programme vise également à maintenir et consolider la position internationale de l'Organisation grâce à une contribution adéquate aux plans de la communauté internationale pour le développement et au processus de réforme des Nations Unies, et à faire prendre conscience de cette contribution. Il s'agit en outre de faire prendre conscience aux missions permanentes des apports programmatiques de l'ONUDI et de l'appui financier nécessaire pour les mettre en œuvre.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
5,0	2,0	7,0	Dépenses de personnel	2 366 300	2 366 300
			Voyages autorisés	53 000	53 000
			Dépenses de fonctionnement	390 850	390 850
			Technologies de l'information et des communications	62 200	62 200
			Total, dépenses (montants bruts)	2 872 350	2 872 350
			Total, ressources (montants nets)	2 872 350	2 872 350

Activités et produits

B.9. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du Programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Promouvoir la participation de l'ONUDI aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social, aux réunions d'autres organisations internationales et aux manifestations liées aux activités de l'Organisation.

Produit: Participation active à diverses réunions internationales, manifestations, initiatives et dispositifs multilatéraux du système des Nations Unies ou d'autres organisations.

- b) **Activité:** Contribuer à élaborer des activités en commun avec d'autres organisations internationales.

Produit: Activités en commun avec d'autres organisations internationales et mesures mieux ciblées.

- c) **Activité:** Maintenir les contacts avec les missions permanentes des États Membres et la Commission européenne et aider à assurer la liaison et à coordonner les activités de l'ONUDI avec le système des Nations Unies et d'autres organismes de financement et de développement, ainsi qu'avec les milieux associatifs.

Produit: Positionnement, image et visibilité rehaussés au sein du système des Nations Unies et de la communauté internationale.

- d) **Activité:** Représenter l'ONUDI aux réunions politiques, interinstitutions et techniques et préparer et prononcer des déclarations lors de ces réunions.

Produit: Prise en compte adéquate des activités de l'ONUDI dans les documents et les résolutions des organismes des Nations Unies.

- e) **Activité:** Fournir des informations, des analyses et des avis au Secrétariat en liaison avec ce qui précède et fournir un appui permanent au suivi des programmes à la demande du Siège.

Produit: Renforcement des moyens dont le Secrétariat dispose pour donner suite aux grandes initiatives internationales liées au développement.

Programme B.3. Communication et information

Description générale

B.10. Le programme offre des instruments simples pour faire mieux comprendre le rôle, les réalisations et la pertinence de l'ONUDI. Il entreprend des initiatives destinées à expliquer la mission et l'utilité de l'Organisation.

Besoins et objectifs

Besoins

B.11. Le programme répond à l'impératif d'articuler, de forger et de projeter l'image de l'Organisation grâce à un réseau de contacts actifs avec la presse écrite, les médias électroniques et les chaînes de radio et de télévision, et de veiller à ce que les informations transmises aux médias par l'Organisation soient fondées sur des messages compréhensibles et cohérents correspondant aux priorités programmatiques.

Objectifs

B.12. L'objectif du programme est de prêter conseil au Directeur général sur les stratégies et politiques concernant les activités de communication et d'information, y compris la promotion de l'image de l'Organisation auprès des entreprises, les relations publiques et les relations avec la presse, la coordination des contacts avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales concernées par les activités de l'ONUDI.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
2,0	3,0	5,0	Dépenses de personnel	865 100	865 100
			Consultants	16 400	16 400
			Voyages autorisés	42 200	42 200
			Dépenses de fonctionnement	636 890	636 890
			Total, dépenses (montants bruts)	1 560 590	1 560 590
			Total, ressources (montants nets)	1 560 590	1 560 590

Activités et produits

B.13. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Donner des conseils au Directeur général pour promouvoir l'image de l'Organisation, en collaboration notamment avec d'autres services du Siège et avec les bureaux extérieurs.

Produit: Recommandations orales ou écrites au Directeur général sur la façon de promouvoir l'image de l'Organisation.

- b) **Activité:** Organiser des entretiens et des réunions avec le Directeur général et les hauts responsables pour que les médias rendent compte de façon appropriée des activités de l'ONUDI.

Produit: Entretiens avec le Directeur général et de hauts responsables dans les médias, et réunions entre les hauts responsables et les médias.

- c) **Activité:** Mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication qui suscitera l'intérêt des médias pour les services que prête l'ONUDI.

Produit: Mise au point de la stratégie de communication voulue.

- d) **Activité:** Élaborer, coordonner et uniformiser l'identité visuelle de l'Organisation pour toutes les publications et superviser la production et la diffusion des supports d'information.

Produit: Élaboration de l'identité visuelle de l'Organisation.

- e) **Activité:** Planifier et organiser notamment des manifestations, des réunions d'informations et des séminaires pour faire connaître au public la mission de l'Organisation et les résultats qu'elle a obtenus dans le domaine du développement industriel.

Produit: Organisation performante et réussie des manifestations requises.

- f) **Activité:** Répondre à toutes les demandes de renseignements sur les activités de l'Organisation.

Produit: Réponse aux demandes de renseignements, selon les besoins.

Programme B.4. Contrôleur général

Description générale

B.14. Le programme doit permettre d'améliorer la performance de l'Organisation et de veiller au respect de l'obligation de rendre des comptes par l'application efficace des mécanismes de contrôle interne, en examinant de manière proactive l'ensemble des opérations de l'Organisation, et en contrôlant toutes les opérations aux fins d'une utilisation optimale des ressources disponibles. La responsabilité globale des principales fonctions ci-après relève du programme:

- a) Contrôle interne;
- b) Évaluation des programmes et projets;
- c) Prestation de conseils concernant les questions financières et programmatiques;
- d) Suivi des politiques en matière de programmes.

B.15. Le programme B.4 est composé de trois sous-programmes: B.4.1 – Bureau du Contrôleur général; B.4.2 – Contrôle interne; et B.4.3 – Service de l'évaluation.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
		Total				
8,0	7,0	15,0	Dépenses de personnel	3 204 600	119 100	3 323 700
			Consultants	46 100		46 100
			Voyages autorisés	53 000		53 000
			Dépenses de fonctionnement	42 400		42 400
			Total, dépenses (montants bruts)	3 346 100	119 100	3 465 200
			Total, ressources (montants nets)	3 346 100	119 100	3 465 200

Par sous-programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	G			
B.4.1. Bureau du Contrôleur général	2,0	2,0	1 039 800		1 039 800
B.4.2. Contrôle interne	3,0	3,0	1 202 100		1 202 100
B.4.3. Service de l'évaluation	3,0	2,0	1 223 300		1 223 300
B.4. Total, programme	8,0	7,0	3 465 200		3 465 200

Sous-programme B.4.1. Bureau du Contrôleur général

Description générale

B.16. Le sous-programme a principalement pour objectif l'administration du système de contrôle de la gestion et de la performance de l'Organisation. Il permet de donner aussi des orientations et des conseils de

gestion pour garantir l'efficacité de la coordination et de la coopération entre les différents sous-programmes du programme B.4 et les autres grands programmes et sous-programmes. Il s'agit par ailleurs d'aider le Directeur général à contrôler l'adéquation des activités et des programmes de l'Organisation avec les objectifs déclarés et les normes de responsabilité, d'efficacité et de rentabilité.

Besoins et objectifs

Besoins

B.17. Ce sous-programme répond à l'impératif d'appliquer les dispositions du Règlement financier, et des règles de gestion financière, du Statut et du Règlement du personnel, de diverses instructions administratives et des décisions des organes directeurs.

Objectifs

B.18. Le sous-programme permettra de concevoir, d'administrer et de suivre le système de contrôle de gestion de sorte à améliorer la performance de l'Organisation et veiller au respect de l'obligation de rendre des comptes. En vue d'atteindre cet objectif, on veillera à l'efficience et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne; on procèdera à des évaluations proactives de toutes les opérations de l'Organisation; on mettra en place des contrôles appropriés pour assurer le suivi et rendre compte des résultats; et on administrera un système de gestion global axé sur les résultats. On assurera en outre la liaison avec le Commissaire aux comptes, le Corps commun d'inspection, les États Membres, les organes directeurs et les autres partenaires stratégiques dans les domaines pertinents.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
2,0	2,0	4,0	Dépenses de personnel	946 900	946 900
			Consultants	25 700	25 700
			Voyages autorisés	31 800	31 800
			Dépenses de fonctionnement	35 400	35 400
			Total, dépenses (montants bruts)	1 039 800	1 039 800
			Total, ressources (montants nets)	1 039 800	1 039 800

Activités et produits

B.19 Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du sous-programme sera axée sur les activités et résultats suivants:

- a) **Activité:** Se tenir systématiquement informés des grandes tendances et des pratiques optimales dans le domaine du contrôle de gestion, élaborer un système de contrôle interne et prêter conseil au Directeur général quant aux mesures essentielles pour améliorer la performance de l'Organisation.

Produit: Utilisation optimale des ressources et mise en œuvre de pratiques optimales dans les différents domaines de gestion.

- b) **Activité:** Suivre, en coopération avec les autres unités administratives, les activités menées par l'Organisation ainsi que l'utilisation des ressources confiées à celle-ci, et faire rapport à ce sujet aux hauts responsables et aux organes directeurs, et concevoir et mettre en place des mesures et des procédures permettant à l'Organisation de mener ses actions avec efficacité et économie.

Produit: Émission, en temps utile, de rapports dans lesquels seront recommandées des mesures destinées à résoudre certaines questions, à protéger les intérêts et les avoirs de l'Organisation et à veiller à ce qu'il soit rendu compte de l'utilisation des ressources confiées aux différents directeurs de programme.

- c) **Activité:** Prêter conseil en amont s'agissant des questions financières et programmatiques.

Produit: Amélioration de l'efficacité et des contrôles financiers.

- d) **Activité:** Planifier, formuler et coordonner l'exécution des programmes de travail au titre du programme, en prenant en compte les priorités stratégiques, la mission et les objectifs de l'Organisation, ainsi que les paramètres établis dans le cadre des décisions et résolutions des organes directeurs.

Produit: Exécution efficace du programme de travail, l'accent portant sur les principales questions et sujets de préoccupation, et, partant, consolidation de l'obligation de rendre des comptes.

Sous-programme B.4.2. Contrôle interne

Description générale

B.20. Dans le cadre de ce sous-programme, on procédera à des audits et des examens proactifs et systématiques de toutes les opérations de l'Organisation et on effectuera des évaluations indépendantes et objectives de la justification, de l'adéquation, de l'efficacité et de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion, y compris pour ce qui est des politiques et des procédures, des règlements et des règles et des processus.

Besoins et objectifs

Besoins

B.21. Ce sous-programme répond à l'impératif d'appliquer les dispositions du Règlement financier, des règles de gestion financières, de diverses instructions administratives et des décisions des organes directeurs.

Objectifs

B.22. L'objectif du programme est d'aider l'administration à s'acquitter efficacement de ses responsabilités, notamment pour ce qui est de la bonne gestion et de l'utilisation des ressources, ainsi que du respect des règles et règlements, des décisions des organes directeurs et des instructions administratives.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
		Total				
3,0	3,0	6,0	Dépenses de personnel	1 059 200	119 100	1 178 300
			Consultants	10 200		10 200
			Voyages autorisés	10 600		10 600
			Dépenses de fonctionnement	3 000		3 000
			Total, dépenses (montants bruts)	1 083 000	119 100	1 202 100
			Total, ressources (montants nets)	1 083 000	119 100	1 202 100

Activités et produits

B.23. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du sous-programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Mettre au point, et tenir à jour des méthodes de vérification propres à l'ONUDI, notamment un manuel de vérification, se tenir systématiquement informé des grandes tendances et des pratiques optimales et conseiller la Direction quant aux mesures essentielles destinées à améliorer le système de contrôle interne.

Produit: Manuel de vérification comportant des méthodes de vérification actualisées, et mise en œuvre de pratiques optimales.

- b) **Activité:** Aider à la gestion d'ensemble de l'Organisation en menant des vérifications afin de déterminer si les ressources humaines et financières sont utilisées de façon optimale, et passer en revue des procédures et des systèmes nouveaux.

Produit: Plusieurs rapports de vérification comportant des recommandations pour améliorer la gestion, et contribuant à l'instauration de nouvelles procédures et de nouveaux systèmes.

- c) **Activité:** Procéder à la vérification et l'évaluation de certains programmes, services, systèmes, procédures et opérations, quelle que soit la source de financement, tant au Siège que sur le terrain. On tiendra compte, à cette occasion, de divers sujets de préoccupation en matière de gestion, on veillera au respect de la procédure régulière et à l'utilisation optimale de ressources, et on déterminera si les objectifs, les produits et les résultats sont conformes aux programmes et projets approuvés.

Produit: Plusieurs rapports de vérification contenant des recommandations et une évaluation des résultats des programmes, projets, activités, ainsi que des enseignements.

- d) **Activité:** Vérifier le respect des règles et règlements établis, la délégation de pouvoirs en matière financière, la comptabilité, les systèmes financiers et la communication de l'information financière, notamment pour ce qui est de la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Organisation, ainsi que de la conformité des engagements et des dépenses, soit avec les ouvertures de crédits ou autres dispositions financières votées par la Conférence, soit avec l'objet des fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux et avec les règles y relatives, de manière à repérer les défauts de concordance.

Produit: Plusieurs rapports d'évaluation du respect des règles, règlements et instructions pertinentes, contenant des recommandations en vue d'une amélioration de la situation.

- e) **Activité:** Prenant en compte les observations du Commissaire aux comptes, procéder à une évaluation des risques et à des inspections pour cerner les secteurs vulnérables et les dysfonctionnements (notamment la vigilance à l'égard de la fraude, la prévention et la détection), afin de les signaler à l'administration et de recommander des mesures correctives.

Produit: Évaluation des secteurs à haut risque, y compris pour ce qui est des mesures de prévention de la fraude, de façon à réduire ainsi les risques encourus par l'Organisation dans ces secteurs.

- f) **Activité:** Mener des enquêtes en cas d'allégations précises, de fraude, de faute ou d'abus particuliers, de comportement anormal ou de violation éventuelle des règles, règlements, instructions administratives et autres dispositions et formuler des recommandations pour préserver les intérêts de l'Organisation.

Produit: Plusieurs rapports sur l'obligation de rendre des comptes.

- g) **Activité:** Examiner la fiabilité et l'exactitude de l'information financière, administrative et opérationnelle sur tous les éléments de caractère significatif, ainsi que leur actualité.

Produit: Confirmation, pour toutes les parties prenantes, de l'exactitude et de l'actualité des informations.

Sous-programme B.4.3. Service de l'évaluation

Description générale

B.24. Ce sous-programme fait partie intégrante du processus d'amélioration continue de l'ONUDI. L'évaluation permet d'obtenir des informations analytiques et objectives sur les résultats obtenus dans le cadre des projets et des programmes (produits escomptés par rapport aux produits obtenus), notamment dans l'optique de tirer les enseignements et rendre des comptes à l'administration, aux bailleurs et aux organismes de contrepartie. Les évaluations fournissent des informations sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes et des projets, lesquelles servent à améliorer la conception et l'exécution des programmes actuels et à venir.

Besoins et objectifs

Besoins

B.25. Le sous-programme permet d'effectuer une analyse objective et de formuler les recommandations qui aideront les responsables à améliorer l'exécution des projets et programmes actuels ou à venir et à planifier de nouvelles activités de coopération technique. Les évaluations, en ce qu'elles donnent une image objective de l'impact des programmes et qu'elles dégagent les enseignements à en tirer, sont utiles pour étoffer les connaissances au sein de l'Organisation. Compte tenu des partenariats qui s'établissent entre l'ONUDI d'une part, et les organismes de contrepartie des pays récipiendaires et les bailleurs, de l'autre, il importe de définir des modalités d'évaluation qui garantissent la pleine participation de toutes les parties concernées.

Objectifs

B.26. Des évaluations des performances, des recommandations et des enseignements sont communiqués à l'administration, au personnel, aux organes directeurs, aux bailleurs et aux récipiendaires, afin qu'ils puissent

prendre des décisions à bon escient, l'objectif étant d'améliorer systématiquement la conception, l'exécution et l'impact des programmes de l'ONUDI, et prévoir de nouveaux services.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
3,0	2,0	5,0	Dépenses de personnel	1 198 500	1 198 500
			Consultants	10 200	10 200
			Voyages autorisés	10 600	10 600
			Dépenses de fonctionnement	4 000	4 000
			Total, dépenses (montants bruts)	1 223 300	1 223 300
			Total, ressources (montants nets)	1 223 300	1 223 300

Activités et produits

B.27. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du sous-programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Organiser et administrer l'ensemble du processus d'évaluation, effectuer directement des évaluations, en fonction des effectifs disponibles ou en collaboration avec des consultants professionnels, et élaborer des rapports spéciaux selon que de besoins.

Produit: Vingt rapports d'évaluation approfondie pour veiller au suivi des recommandations formulées sur la base des rapports finals sur les projets et des appréciations communiquées par les clients.

- b) **Activité:** Fournir à l'Organisation les directives, outils et méthodes requis pour l'auto-évaluation et le contrôle des projets et programmes et pour la conduite d'évaluations indépendantes et approfondies dans l'optique d'une amélioration continue fondée sur les pratiques optimales.

Produit: Actualisation des directives, outils et méthodes d'évaluation et des supports de formation et formation du personnel.

- c) **Activité:** Prêter en permanence conseil à l'administration et au personnel lors de l'élaboration et de l'exécution de projets et de programmes.

Produit: Publication et diffusion de monographies sur les enseignements tirés, selon les besoins.

- d) **Activité:** S'attacher, avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les organismes de coopération bilatérale, à harmoniser les politiques, procédures et pratiques d'évaluation et échanger des informations à leur sujet.

Produit: Harmonisation des politiques, procédures et pratiques d'évaluation, si besoin en est.

GRAND PROGRAMME C. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES

Description générale

C.1. Afin d'aider les pays clients à faire face aux défis représentés par la mondialisation, le grand programme C tend à contribuer à réduire la pauvreté par la création de richesses. Il vise principalement à faire en sorte que les pays en développement et les pays à économie en transition aient rapidement accès aux connaissances, compétences et technologies utiles pour le développement industriel et la transformation de l'économie. Cet objectif est fondé sur le postulat selon lequel les connaissances, les compétences et la technologie favorisent les investissements et les échanges et, partant, la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

C.2. Le grand programme C comprend cinq programmes: C.1 – Gestion du secteur industriel et statistiques; C.2 – Promotion des investissements et de la technologie; C.3 – Qualité et productivité; C.4 – Développement des petites entreprises; et C.5 – Direction et gestion.

C.3. Par l'intermédiaire de ses quatre programmes de fond, le grand programme permettra de s'attaquer à une série de problèmes critiques pour l'industrie, en particulier ceux auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, tels que le manque de compétitivité et la médiocrité des performances de l'industrie, le faible niveau des techniques et des compétences et l'accès limité aux marchés internationaux. Tout en veillant à satisfaire les besoins de tous les États Membres, le programme privilégiera en particulier les activités d'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), tout particulièrement les domaines qu'il définit comme prioritaires, à savoir la réduction de la pauvreté; la promotion de l'investissement et des flux de capitaux privés, et le renforcement du secteur manufacturier.

C.4. Le grand programme C a pour fonction de fournir tous les services de coopération technique concernant les questions technologiques et économiques dans les secteurs industriels concernés. Il fournit des services consultatifs ou des services en matière de renforcement des capacités institutionnelles pour promouvoir les flux d'investissement et de technologie et faciliter les alliances entre entreprises.

Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
66,0	48,0	114,0	Dépenses de personnel	16 760 200	22 568 400
			Consultants	1 137 800	1 137 800
			Réunions	654 670	654 670
			Voyages autorisés	477 400	477 400
			Dépenses de fonctionnement	1 210 100	1 210 100
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	8 936 700	8 936 700
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			Total, dépenses (montants bruts)	29 176 870	34 985 070
40 033 800			Total, ressources (montants nets)	29 176 870	34 985 070
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)		
			75 018 870		

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
C.1. Gestion du secteur industriel et statistiques	21,0	16,0	11 982 600	3 331 900	15 314 500
C.2. Promotion des investissements et de la technologie	18,0	12,0	8 526 330	14 521 700	23 048 030
C.3. Qualité et productivité	8,0	5,0	4 828 440	9 204 100	14 032 540
C.4. Développement des petites entreprises	17,0	11,0	8 496 740	12 976 100	21 472 840
C.5. Direction et gestion	2,0	4,0	1 150 960		1 150 960
C. Total, grand programme	66,0	48,0	34 985 070	40 033 800	75 018 870

Programme C.1. Gestion du secteur industriel et statistiques

Description générale

C.5. Les services fournis par ce programme visent à renforcer les capacités d'analyse et de décision de parties prenantes (gouvernements, organismes d'appui, organismes du secteur privé et de la société civile) participant à la conception et à l'application de stratégies, de politiques et de programmes qui visent à promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement et en transition. Ces services contribuent également à renforcer les capacités de l'ONUDI à mettre au point ses activités de coopération technique.

C.6. La gamme de services couverte par ce programme comprend des activités relatives à la fonction de forum mondial de l'Organisation et à l'assistance technique. Les principales activités que l'ONUDI mène en tant que forum mondial portent sur la production et la diffusion des rapports sur le développement industriel, qui comprennent le tableau de bord du développement industriel; de statistiques industrielles; d'enquêtes régionales, nationales et sectorielles; et de recherches ciblées sur les moyens d'action et les organismes d'appui. À ces activités s'ajoute une série de services de coopération technique visant à renforcer les capacités des institutions des secteurs public et privé en vue de l'élaboration et de l'application efficace et concertée de politiques et de stratégies dans le domaine du développement industriel.

Besoins et objectifs

Besoins

C.7. Les pays en développement et en transition sont à la recherche de nouvelles méthodes de gestion pour que leurs industries contribuent davantage à accroître leur productivité et à instaurer un développement durable face à la mondialisation et à l'évolution des technologies. Tout en reconnaissant la nécessité de créer des conditions générales adéquates en stabilisant la situation macroéconomique, en réformant les institutions et mettant en œuvre des politiques de libre-échange et d'investissement, ils sont aussi conscients que ces conditions et politiques ne suffisent pas à elles seules à assurer la progression du développement industriel durable et la mise à niveau des technologies. Il leur faut aussi élaborer et appliquer des stratégies et des politiques qui renforceront les capacités des industries nationales et locales à innover et à obtenir de meilleurs résultats sur les marchés nationaux et les marchés d'exportation. En affinant constamment ses capacités d'analyse et d'évaluation des stratégies, des politiques et des faits nouveaux qui se produisent dans le secteur industriel, l'ONUDI peut se donner les moyens de mieux aider les pays en développement et en transition à y parvenir grâce à ses programmes de coopération technique.

Objectifs

C.8. L'objectif de ce programme par rapport aux activités que l'ONUDI mène à titre de forum mondial consiste à améliorer les capacités et les moyens dont disposent les pays en développement, les économies en transition et l'ONUDI pour formuler, appliquer et surveiller des stratégies, politiques et programmes industriels qui favoriseront l'innovation et l'accroissement de la productivité, contribueront au développement industriel durable et, partant, contribueront à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Des recherches stratégiques, des analyses économiques et des travaux statistiques seront menés pour recueillir et diffuser des informations et connaissances à cette fin.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	21,0			16,0	37,0	
			Dépenses de personnel	6 095 400	1 082 600	7 178 000
			Consultants	878 300		878 300
			Réunions	437 870		437 870
			Voyages autorisés	180 300		180 300
			Dépenses de fonctionnement	614 230		614 230
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	2 693 900		2 693 900
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		3 331 900	Total, dépenses (montants bruts)	10 900 000	1 082 600	11 982 600
			Total, ressources (montants nets)	10 900 000	1 082 600	11 982 600
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			15 314 500

Activités et produits

C.9. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Publier périodiquement le Rapport sur le développement industriel, cet ouvrage phare contenant des informations et des analyses à l'intention des décideurs, chefs d'entreprises et institutions pour les aider à mieux comprendre le processus de croissance de la productivité et de l'innovation dans les pays en développement et en transition face au contexte nouveau de la mondialisation et des mutations technologiques. Le rapport comprend également un tableau de bord du développement industriel, qui permet de suivre et de comparer les performances industrielles compétitives et un certain nombre de déterminants structurels des capacités industrielles dans les pays industrialisés et les pays en développement ainsi que dans les économies en transition.

Produit: Un Rapport sur le développement industriel, comprenant le tableau de bord du développement industriel, publié régulièrement.

- b) **Activité:** Mener et publier plusieurs enquêtes régionales, nationales et sectorielles sur le développement industriel et des études de cas sur l'innovation industrielle et les processus et systèmes d'apprentissage de mégapoles hautement performantes et innovantes, qui ont été établies dans le cadre du Réseau international des mégapoles dynamiques.

Produit: Enquêtes régionales, nationales et sectorielles sur la production industrielle, dont des études de cas sur des mégapoles innovantes.

- c) **Activité:** Analyser et identifier des moyens d'action novateurs et adéquats en menant des recherches ciblées portant notamment sur le Réseau international des mégapoles dynamiques et sur les programmes de partenariat avec des universités et des centres de recherche de pointe.

Produit: Travaux de recherche et notes de synthèse sur des moyens d'action et des institutions favorisant l'innovation et le développement industriel durable.

- d) **Activité:** Fournir des conseils au niveau national concernant l'élaboration, l'application et l'évaluation de politiques et stratégies industrielles et, à cet effet, définir des caractéristiques compétitives destinées à servir de fondement analytique à la mise au point de politiques rationnelles; promouvoir des politiques concertées en mettant en place des mécanismes de partenariat entre les secteurs public et privé; renforcer les capacités du secteur privé à promouvoir des politiques et stratégies efficaces; mieux cibler les politiques et stratégies industrielles sur le renforcement de la productivité, la mise à niveau des technologies et l'innovation.

Produit: Services consultatifs et documents connexes destinés à appuyer l'élaboration et l'application de politiques et stratégies industrielles dans les pays en développement et en transition.

- e) **Activité:** Exécuter le mandat international de l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles et, à ce titre, maintenir et diffuser la base de données statistiques de l'ONUDI; établir des publications statistiques, notamment l'*International Yearbook of Industrial Statistics*, des notes de synthèse statistiques sur les pays et des prévisions statistiques régionales; participer aux efforts de la communauté statistique internationale visant à élaborer et promouvoir des méthodes types; fournir une assistance technique aux pays en développement et en transition dans le domaine des statistiques industrielles.

Produit: Services statistiques tels que décrits ci-dessus.

Programme C.2. Promotion des investissements et de la technologie

Description générale

C.10. Le programme prévoit une série de services intégrés, consultatifs et de renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que plusieurs activités connexes menées par l'ONUDI en tant que forum mondial visant à renforcer les capacités nationales en matière de promotion des investissements, à rendre plus attractives les conditions d'investissement, à fournir des services consultatifs pour l'ensemble du processus de promotion des investissements et de transfert de technologies, faciliter la diffusion de technologies et la création de mécanismes nationaux d'innovation, mettre au point des programmes de prévision technologique et créer et gérer des bourses de sous-traitance et de partenariats pour permettre aux entreprises locales d'avoir accès aux sources d'approvisionnement, à la technologie, à la production et aux réseaux commerciaux d'entreprises locales et internationales. Par ces mesures, le programme vise à améliorer la productivité des entreprises locales et à augmenter les gains de compétitivité par rapport à la facilitation des échanges et à l'accès aux marchés industriels internationaux.

C.11. Le programme s'appuie sur plusieurs outils et méthodes mis au point par l'ONUDI, au nombre desquels figurent les centres de technologie internationaux de l'Organisation, les bureaux de promotion des investissements et de la technologie et les réseaux de bourses de sous-traitance et de partenariat, ainsi que le logiciel "UNIDO Exchange" et le cadre d'évaluation des besoins technologiques et de transfert de technologie mis en service sur le Web.

Besoins et objectifs

Besoins

C.12. Ce programme répond au besoin de remédier aux inégalités croissantes entre pays en termes de flux d'investissement et de technologie, de formation de capital, d'évolution technique et d'accroissement de la productivité sectorielle et des entreprises, ainsi que de qualité des capacités et de potentiel des institutions. Ces écarts croissants reflètent les disparités existant entre les pays industrialisés, d'une part, et les pays en développement et ceux à économie en transition, d'autre part, pour ce qui est des bénéfices relatifs et des recettes de la mondialisation. De ce fait, bon nombre de pays en développement et en transition ne peuvent jouir d'avantages concurrentiels fondés sur la connaissance, dont l'importance ne cesse de croître, et se trouvent marginalisés par le faible niveau des investissements, l'accès limité aux technologies modernes et le nombre restreint de marchés industriels.

C.13. Ces remarques valent tout particulièrement pour les petites et moyennes entreprises dans la maturation desquelles réside l'essentiel du potentiel de croissance économique des pays en développement et en transition, mais dont l'évolution est entravée par un accès restreint à l'investissement, à la technologie et aux mécanismes internationaux de production. Pour promouvoir leur croissance et libérer par là même un potentiel de développement industriel généralisé afin de favoriser la prospérité, il faut que soient adoptées des mesures pour venir à bout d'un ensemble de facteurs fragilisants qui se renforcent mutuellement, au nombre desquels figurent des politiques inefficaces de promotion de la technologie et des investissements, des structures législatives et réglementaires inappropriées, des systèmes de soutien institutionnel inadéquats pour promouvoir les investissements et la technologie, un manque d'informations sur les marchés, un manque de voies d'accès à ces derniers et la médiocrité des capacités concurrentielles.

Objectifs

C.14. L'objectif du programme est d'aider les pays en développement et en transition à pouvoir profiter des avantages de la généralisation des technologies industrielles et des investissements et, partant, de réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Cette aide renforce les capacités nationales à acquérir des technologies industrielles et les flux d'investissement connexes et favorise également les alliances internationales durables entre entreprises. Ces efforts sont particulièrement pertinents dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA).

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
18,0	12,0	30,0	Dépenses de personnel	3 814 900	2 054 300	5 869 200
			Consultants	107 900		107 900
			Réunions	49 900		49 900
			Voyages autorisés	148 600		148 600
			Dépenses de fonctionnement	208 630		208 630
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	2 142 100		2 142 100
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		14 521 700	Total, dépenses (montants bruts)	6 472 030	2 054 300	8 526 330
			Total, ressources (montants nets)	6 472 030	2 054 300	8 526 330
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			23 048 030

Activités et produits

C.15. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Améliorer les politiques nationales; stratégies et environnements réglementaires visant à promouvoir l'industrie par l'investissement et la technologie, compte tenu de l'importance croissante de la productivité des facteurs et de l'accumulation de capitaux pour le commerce industriel.

Produit: Aide fournie aux gouvernements pour améliorer les politiques et stratégies, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires de promotion des investissements et de la technologie qu'ils mettent au point en fonction du nouvel environnement économique; aide à l'élaboration et l'application de programmes de prévision technologique pour définir les orientations futures des programmes d'acquisition et d'élaboration de technologies en fonction de l'évolution des techniques.

- b) **Activité:** Créer des capacités institutionnelles d'assimilation et de maîtrise des technologies, améliorer les moyens permettant d'attirer des investissements et créer des alliances entre entreprises ou entre entrepreneurs.

Produit: Création et renforcement d'institutions nationales, régionales et internationales de promotion des investissements et de la technologie, y compris d'institutions financières, notamment par des programmes de formation approfondie du personnel, comme le programme destiné aux délégués des bureaux de promotion des investissements et de la technologie, et formation à l'utilisation d'outils de promotion en ligne de l'ONUDI et de méthodes et mécanismes d'évaluation financière des projets; renforcement des flux de technologie Nord-Sud et Sud-Sud; assistance à la gestion de l'évolution des techniques et mise en place ou renforcement de bourses nationales de sous-traitance et de partenariat servant de mécanismes de repérage et de promotion entre acheteurs et fournisseurs; assistance aux gouvernements concernant l'élaboration et la promotion de propositions visant à financer des projets d'infrastructures industrielles par des fonds privés.

- c) **Activité:** Promouvoir les alliances entre entreprises au sein de réseaux internationaux intégrés de technologie, de fabrication, de production et d'échanges commerciaux.

Produit: Fourniture d'un appui aux institutions nationales s'occupant des investissements et de la technologie afin de créer des alliances stratégiques avec les investisseurs étrangers et les fournisseurs potentiels de technologie; diffusion de propositions de projets d'investissement et de technologie évalués auprès d'institutions financières intéressées par des possibilités d'investissement direct dans des pays en développement et en transition; promotion de chaînes d'approvisionnement et d'alliances de fabrication connexes entre entrepreneurs principaux et sous-traitants ou acheteurs et fournisseurs, à travers des réseaux d'institutions spécialisées comme les bourses nationales de sous-traitance et de partenariat ou des manifestations et des foires.

- d) **Activité:** Exercer des fonctions de forum mondial.

Produit: Suivi et analyse des avancées et des tendances des technologies afin d'améliorer les directives et méthodes relatives à la prévision technologique en tant qu'outil de prise de décision en matière de politique technologique et de développement industriel; plates-formes informatiques d'assistance en ligne de la promotion des investissements et de la technologie et renforcement des institutions associées, notamment des membres de la communauté "UNIDO Exchange"; réunions, ateliers et séminaires organisés pour les institutions nationales de contrepartie et les représentants d'organisations internationales telles que l'Agence multilatérale

de garantie des investissements (AMGI), le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Union européenne (UE); directives, manuels, modules de formation et services en ligne pour gérer les contenus et les procédures de promotion des investissements et de transfert de technologies; élaboration et maintenance du logiciel COMFAR de l'ONUDI destiné à évaluer des projets financiers afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de technologies de l'information; maintenance et renforcement d'un réseau mondial de sous-traitants et de fournisseurs et connexion de ces derniers avec les marchés électroniques grâce au nouveau logiciel "Outsourcing 2000".

Programme C.3. Qualité et productivité

Description générale

C.16. Le programme vise à permettre aux pays en développement et aux pays en transition de s'intégrer efficacement dans une économie mondiale soumise aux lois du marché à travers des activités de renforcement des capacités destinées à faciliter leur accès aux marchés, s'accompagnant d'initiatives visant à encourager la compétitivité et à stimuler la croissance de la productivité des entreprises. Bien que le nouvel ordre commercial mondial offre aux pays en développement et aux pays en transition des possibilités d'obtenir des avantages tangibles en produisant des biens manufacturés à valeur ajoutée destinés aux marchés mondiaux, les normes et réglementations techniques en vigueur continuent de constituer des obstacles difficiles à surmonter pour ces pays. C'est la raison pour laquelle le programme pour le développement adopté à la Conférence de l'OMC tenue à Doha a pour objectif essentiel d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles qui entravent leur accès au marché et à devenir des partenaires efficaces et capables dans le nouveau système mondial d'échanges commerciaux. Le NOPADA a exprimé des préoccupations analogues concernant l'impossibilité pour les pays africains d'accéder aux marchés internationaux, faute de disposer de mécanismes institutionnels leur permettant d'en satisfaire les conditions d'accès. Le programme soutiendra donc le renforcement des capacités institutionnelles sur les plans national et régional en vue de l'élaboration, de la diffusion et de l'application de normes relatives à la qualité et aux systèmes de gestion de l'environnement et mettra l'accent sur la métrologie industrielle et l'étalonnage, la mise au point d'essais en laboratoire sur les produits, l'accréditation de laboratoires et l'évaluation de la conformité.

C.17. Comme ces questions concernent désormais l'accès aux marchés mondiaux, il est également nécessaire de créer un dispositif ayant les fonctions de forum mondial qui utilise l'expérience et les connaissances que l'ONUDI a accumulées dans ce domaine ces 30 dernières années.

Besoins et objectifs

Besoins

C.18. Le programme tendra à satisfaire les trois principaux impératifs suivants:

a) *Respect des normes internationales* – Le commerce mondial est fondé sur des normes internationales que les pays en développement doivent respecter, d'où la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement à mettre au point et diffuser des normes relatives aux produits et procédés ainsi qu'une série de bonnes pratiques concernant la fabrication – telles que le système de management de la qualité ISO 9000, le système de management environnemental ISO 14000 et le système d'analyse des risques aux points critiques (HACCP) dans l'industrie alimentaire – qui sont devenues des normes de facto et une condition préalable pour avoir accès au marché;

b) *Renforcement de la compétitivité des fabricants* – Afin d'affronter la concurrence dans un contexte marqué par la mondialisation de la production et des échanges, les entreprises doivent offrir

des produits compétitifs, sûrs, fiables et avantageux. À l'heure actuelle, les produits des pays en développement sont fabriqués en quantité insuffisante pour avoir un impact de taille sur le marché mondial. Il est donc nécessaire que les pays en développement et en transition améliorent considérablement leurs capacités de production et que les entreprises de ces pays augmentent constamment leur productivité, ainsi que la qualité et la valeur ajoutée manufacturière de leurs produits afin de rester compétitifs dans un environnement mondial dynamique. C'est pour cette raison qu'il faut souvent restructurer et moderniser ces entreprises, en plus de l'aide qu'elles reçoivent pour améliorer leur productivité et la qualité de leurs produits;

c) Respect de la conformité – Les produits offerts sur le marché mondial doivent répondre aux normes internationales et aux exigences relatives à l'évaluation de la conformité, qui figurent dans les accords de l'OMC relatifs aux obstacles techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Pour ce faire, les pays en développement doivent se doter d'un cadre institutionnel et juridique pour la normalisation, la métrologie, les essais et le contrôle de la qualité, ainsi que de mécanismes de certification et d'évaluation de la conformité permettant de prouver que les normes internationales sont respectées. Il leur faut généralement pour cela appliquer des arrangements de reconnaissance mutuelle (MRA) recommandés par des organes internationaux comme la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC) et l'International Accreditation Forum (IAF).

C.19. En outre, ce programme répondra à deux besoins fondamentaux, d'une part, il permettra à l'ONUDI de mener des activités en tant que forum mondial, d'autre part, il fournira du matériel didactique indispensable afin de clarifier la question des essais et de l'évaluation de la conformité, qui a donné lieu à d'importantes controverses dans le cadre de l'accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Objectifs

C.20. Pour répondre aux besoins décrits plus haut, le programme aidera les pays en développement et en transition à établir ou améliorer leurs capacités institutionnelles nationales aux fins de la conception, l'élaboration, la diffusion et la certification de systèmes de normes comme ISO 9000, ISO 14000 et HACCP, et à participer activement au processus d'élaboration des normes internationales. En outre, le programme aidera les pays en développement et en transition à améliorer leur productivité et la qualité de leurs produits en renforçant les capacités nationales de restructuration et de modernisation des entreprises. Enfin, il aidera ces pays à établir ou à mettre à niveau leurs laboratoires de métrologie et d'essai et à obtenir leur accréditation internationale ainsi qu'à améliorer leurs procédures d'évaluation de la conformité conformément aux arrangements de reconnaissance mutuelle dont la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC) et l'International Accreditation Forum (IAF) préconisent l'application. Dans le cadre de ce programme, l'ONUDI mènera également des activités en tant que forum mondial sur ces thèmes.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
	8,0	5,0				13,0
			Consultants	61 800		61 800
			Réunions	60 800		60 800
			Voyages autorisés	31 900		31 900
			Dépenses de fonctionnement	111 440		111 440
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	1 911 300		1 911 300
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			Total, dépenses (montants bruts)	3 751 840	1 076 600	4 828 440
			Total, ressources (montants nets)	3 751 840	1 076 600	4 828 440
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			14 032 540

Activités et produits

C.21. Au cours de l'exercice biennal le programme sera axé sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Renforcer le cadre juridique et réglementaire de la normalisation, de la métrologie, des essais et du contrôle qualité.

Produit: Fourniture d'une assistance aux gouvernements en vue de les aider à élaborer un cadre juridique et réglementaire applicable à la normalisation, à la métrologie, aux essais et au contrôle qualité, ainsi qu'une politique en matière de qualité et de productivité afin de favoriser la compétitivité industrielle, l'accès aux marchés et la protection de la santé des consommateurs, la sécurité et l'environnement.

- b) **Activité:** Renforcer les capacités aux fins de la normalisation et de l'évaluation de la conformité.

Produit: Création ou renforcement de laboratoires ou d'organismes de normalisation et d'accréditation par la fourniture d'un appui didactique et technique; facilitation de l'établissement d'un réseau et de liens internationaux, notamment à travers des arrangements de jumelage et de partenariat; appui à des programmes de sensibilisation en vue de promouvoir l'adoption de normes aux niveaux national et régional; assistance à la participation aux instances et réseaux normatifs régionaux et internationaux et appui à la reconnaissance de l'organe national d'accréditation par l'IAF et l'ILAC.

- c) **Activité:** Renforcer les capacités et diffuser des technologies dans le domaine de la métrologie.

Produit: Création de capacités en matière de métrologie industrielle et légale ou renforcement des capacités existantes dans les laboratoires par la définition des besoins en matériel d'étalonnage et de vérification; aide à la mise en place matérielle et au démarrage des laboratoires; mise à niveau du matériel de mesure en fonction des normes internationales; formation de techniciens, fournitures d'une aide pour la constitution de réseaux, les comparaisons entre laboratoires, les accords de reconnaissance mutuelle et l'accréditation; et mise en service du logiciel de contrôle métrologique MCCT en vue d'assurer le respect des normes ISO 9000 liées au contrôle métrologiques.

- d) **Activité:** Fournir une aide à la gestion de la qualité et à l'amélioration de la productivité.

Produit: Amélioration autonome continue des performances commerciales d'entreprises bénéficiant de la démarche qualité de l'ONUDI passant par le renforcement des capacités institutionnelles et humaines à appliquer des méthodes et systèmes de gestion de la qualité; promotion de la productivité par la création de centres régionaux et nationaux de la qualité et de la productivité; fourniture par ces centres de services d'évaluation comparative des procédés et de la compétitivité; diffusion de logiciels de l'ONUDI destinés à promouvoir l'excellence en affaires comme PHAROS (un navigateur de gestion pour les PME), BEST (un logiciel stratégique pour l'environnement industriel et commercial), FIT (un logiciel pour l'amélioration de la gestion financière) et MCCT (un logiciel pour le contrôle métrologique).

- e) **Activité:** Fournir une assistance à la restructuration et à la modernisation industrielle.

Produit: Capacités renforcées, notamment en ce qui concerne les politiques, les mécanismes d'appui technique et financier des institutions des secteurs public et privé et les capacités nationales en matière de conseil en vue de la mise au point de programmes nationaux de modernisation et de restructuration industrielle.

- f) **Activité:** Mener des activités en tant que forum mondial.

Produit: Liens et coopération entre organisations régionales et internationales et organismes de normalisation et d'accréditation afin de faciliter la coopération interinstitutions en matière d'assistance technique liée au commerce, de reconnaissance mutuelle des certificats et d'harmonisation des normes; suivi et analyse des tendances mondiales dans ces domaines, notamment par la participation aux conférences internationales, afin de faire connaître et de renforcer les capacités commerciales des pays en développement; élaboration de manuels de formation et de guides afin de diffuser les pratiques recommandées à l'appui des activités de l'ONUDI relatives à l'accès aux marchés; et poursuite de la mise au point des logiciels de l'ONUDI destinés à promouvoir l'excellence en affaires tels que BEST, FIT et PHAROS.

Programme C.4. Développement des petites entreprises

Description générale

C.22. Ce programme fournit des services de renforcement des capacités pour la conception et l'application de politiques efficaces relatives aux PME, ainsi que pour la mise en place d'un ensemble cohérent d'institutions d'appui spécialisées et d'installations destinées aux PME, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Les relations d'affaires entre PME et celles entre PME et grandes entreprises sont encouragées dans le cadre de réseaux et de groupements de PME et de partenariats commerciaux. L'accent est mis en particulier sur la promotion de l'entreprenariat dans les zones rurales et sur la réduction des disparités entre les sexes par la promotion de l'entreprenariat parmi les femmes. Divers outils d'analyse, programmes de formation, manuels et directives inspirés des meilleures pratiques adoptées par les PME des pays donateurs sont utilisés dans ce programme.

Besoins et objectifs

Besoins

C.23. L'optimisation de la productivité, de la compétitivité et de la capacité d'adaptation d'une économie et de son secteur industriel repose sur une répartition adéquate entre grandes, moyennes et petites entreprises. Les PME jouent un rôle de premier plan dans la création d'emplois, de revenus et de valeur ajoutée. Elles représentent la grande majorité des entreprises du secteur manufacturier et entre 40 % et 80 % des emplois de ce secteur. Dans les PMA, leur rôle est encore plus important puisqu'elles offrent les seules possibilités réelles de création d'emplois et, partant, de réduction de la pauvreté. La contribution potentielle des PME à l'innovation, au dynamisme technologique et aux exportations peut également être considérable.

C.24. Un secteur de PME dynamique est indispensable à un développement socialement durable et non exclusif, mais les PME se heurtent souvent à des problèmes liés à leur taille et à leur isolement, notamment du fait de leur incapacité à réaliser des économies d'échelle et de leurs difficultés à s'intégrer aux chaînes de valeurs nationales, régionales et mondiales régies par les grandes sociétés, souvent transnationales. Les obstacles particuliers qu'elles rencontrent tiennent notamment à la complexité des lois et des règlements, au manque de compétences techniques et en matière d'encadrement, aux difficultés d'accès au financement (crédit et prise de participation) et à l'information, ainsi qu'à une méconnaissance des lois, règlements, marchés et normes. Les petites, moyennes et microentreprises ont des besoins très différents et doivent bénéficier d'un soutien personnalisé. Toutefois, les institutions leur offrant des services d'appui sont souvent mal conçues, manquent d'efficacité et d'envergure et ne sont pas assez rentables.

Objectifs

C.25. L'objectif du programme est de contribuer à un développement industriel compétitif et équitable en renforçant les capacités nationales à élaborer et appliquer des politiques efficaces en faveur des PME, à améliorer les performances des institutions d'appui aux PME et à renforcer l'entrepreneuriat national à titre de condition préalable à l'élargissement des marchés locaux et à l'accès aux marchés mondiaux. À cette fin, le programme ciblera davantage ses activités pendant l'exercice biennal et fournira directement des services à divers types de PME pour répondre à leurs besoins spécifiques ainsi qu'un appui multisectoriel par rapport à des cadres d'action et services d'information.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
17,0	11,0	28,0	Dépenses de personnel	4 192 500	5 787 200
			Consultants	89 800	89 800
			Réunions	106 100	106 100
			Voyages autorisés	63 600	63 600
			Dépenses de fonctionnement	260 640	260 640
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources pour l'Afrique	2 189 400	2 189 400
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			Total, dépenses (montants bruts)	6 902 040	8 496 740
			Total, ressources (montants nets)	6 902 040	8 496 740
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)		
			21 472 840		

Activités et produits

C.26. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural et parmi les femmes en employant une stratégie de croissance qui privilégie les initiatives partant de la base et favorise les pauvres, en mettant l'accent sur la réduction durable de la pauvreté et, en particulier, sur les microentreprises qui écoulent leur production sur les marchés locaux et qui ont la capacité d'abandonner des stratégies de pure survie pour s'engager sur la voie de l'expansion et de la modernisation.

Produit: Meilleur contexte commercial pour les microentreprises, en particulier celles dirigées par des femmes, et capacités renforcées des entrepreneurs à tirer parti de l'amélioration de la

situation. En outre, publication d'au moins deux documents de travail techniques et de manuels portant spécifiquement sur des activités.

- b) **Activité:** Constituer des groupements et réseaux de PME, en particulier parmi les petites entreprises qui approvisionnent les marchés nationaux et commencent à chercher des créneaux sur les marchés régionaux et mondiaux. L'objectif sera de renforcer le cercle des petites entreprises dynamiques qui constitue souvent le chaînon manquant entre le secteur non structuré, d'une part, et les grandes sociétés, d'autre part. On s'efforcera tout particulièrement de contribuer à la création d'emplois et de renforcer la productivité, en prenant comme appui les forces cumulées des groupes d'entreprises.

Produit: Amélioration des performances de groupements et réseaux de PME (une vingtaine au moins) bénéficiant d'un appui opérationnel fourni selon la méthode habituelle de l'ONUDI: formation d'agents chargés du développement de ces groupements et réseaux par des cours nationaux et internationaux et, le cas échéant, jumelage de groupements entre pays développés et pays en développement. Des documents de travail techniques et des manuels sur le diagnostic et l'évaluation des résultats seront également publiés.

- c) **Activité:** Instaurer des partenariats commerciaux en particulier avec les entreprises de taille moyenne qui ont atteint un certain niveau de maîtrise technologique et de compétences en matière d'encadrement et dans le domaine technique, afin de promouvoir l'intégration durable de ces entreprises dans les chaînes des valeurs nationales, régionales et mondiales, qui sont surtout gérées par des sociétés transnationales, mais également par de grandes sociétés nationales. À cet égard, entretenir des liens de coopération étroits avec le Bureau du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies afin de veiller au respect des principes et méthodes en vigueur dans l'ensemble du système.

Produit: Amélioration des performances des PME par la création de partenariats commerciaux durables, l'accent étant mis en particulier sur les pays africains et les agro-industries. En outre, le rôle de l'ONUDI dans le soutien au Pacte mondial et les modalités de sa contribution à la mise en œuvre de ce dernier seront précisés. Des documents de travail techniques et un manuel sur la responsabilité qui incombe aux entreprises seront également publiés à l'intention des PME.

- d) **Activité:** Renforcer les capacités pour promouvoir les politiques en faveur des PME et l'appui institutionnel, de façon à jeter les fondements d'un environnement commercial sain favorisant la création de PME en mettant en place un plan directeur et réglementaire approprié.

Produit: Fourniture d'une assistance et d'une formation à l'intention des décideurs et des organismes de promotion des PME afin de renforcer leurs compétences à utiliser des mécanismes efficaces pour favoriser le développement des PME, notamment par le renforcement des structures institutionnelles, des politiques et des plans d'incitation pertinents. En outre, des lignes directrices sur la formulation de politiques relatives aux PME seront mises au point et au moins deux documents de travail techniques seront publiés.

- e) **Activité:** Promouvoir la mise en place de services d'appui à l'information afin d'améliorer la diffusion d'informations sur les PME provenant de sources tant publiques que privées et de créer des capacités nationales pour la mise en place de tels services. En effet, les informations d'ordre commercial, en particulier celles concernant les marchés, les finances, la technologie et les compétences, revêtent une importance cruciale pour renforcer la productivité et la compétitivité des PME et augmenter leurs ventes nationales et leur potentiel d'exportation.

Produit: Centres nationaux multiservices durables et fonctionnels sur le plan commercial fournissant des informations d'ordre commercial aux PME ou systèmes publics d'information

pour les PME offrant des services en matière de facilitation des activités commerciales et un appui aux opérations de commerce électronique. Des points d'accès en milieu rural seront également créés afin de promouvoir l'utilisation accrue des technologies de l'information et de communication (TIC) et du commerce électronique en vue d'augmenter la productivité. Au moins deux documents de travail techniques seront également publiés.

Programme C.5. Direction et gestion

Description générale

C.27. Le programme a pour fonction de cerner et définir les objectifs des services et activités du grand programme C, de les piloter, de les gérer efficacement et d'en assurer la direction stratégique.

C.28. Il répond au besoin de tirer parti au mieux des synergies entre les programmes C.1, C.2, C.3 et C.4 et d'autres programmes de fond de l'ONUDI et de veiller à ce qu'ils fournissent le type de services pointus demandés par les pays clients dans le cadre de leurs mandats. Son objectif est d'accroître aussi bien la quantité que la qualité des services pour que leur effet soit plus important que celui de la somme des parties qui les composent.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
2,0	4,0	6,0	Dépenses de personnel	1 082 800	1 082 800
			Voyages autorisés	53 000	53 000
			Dépenses de fonctionnement	15 160	15 160
			Total, dépenses (montants bruts)	1 150 960	1 150 960
			Total, ressources (montants nets)	1 150 960	1 150 960

Activités et produits

C.29. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Définir une vision globale et assurer la gestion stratégique et la coordination des programmes C.1, C.2, C.3 et C.4 en:
 - i) Définissant et supervisant l'orientation générale des activités et l'aspect qu'elles privilégient;
 - ii) Intégrant les activités de façon à ce qu'elles produisent une valeur ajoutée maximale;
 - iii) Planifiant, coordonnant, contrôlant et approuvant les programmes de travail et les projets, les budgets, les effectifs alloués, les activités promotionnelles et la formation.

Le programme C.5 fournit également une assistance au Directeur général pour gérer l'ensemble de l'Organisation et la représenter.

Produit: Quantité et efficacité des services fournis par les quatre programmes de fond, notoriété des services de l'Organisation et expression d'une demande portant sur ces services.

GRAND PROGRAMME D. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE

Description générale

D.1. Soucieux d'aider les pays bénéficiaires à atteindre un développement industriel durable et à instaurer une croissance économique, le grand programme D vise à contribuer au renforcement de leurs capacités industrielles afin de protéger l'environnement et de réduire et maîtriser sa dégradation.

D.2 Le grand programme D se subdivise en cinq programmes: D.1 – Agro-industries; D.2 – Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto; D.3 – Protocole de Montréal; D.4 – Gestion de l'environnement; D.5 – Direction et gestion.

D.3. À l'aide des quatre programmes techniques, le grand programme s'attachera à promouvoir le développement des agro-industries ainsi qu'une production durable et plus propre, l'emploi d'écotechnologies et une exploitation plus rationnelle de l'énergie aux fins de la production industrielle. Avec le programme D.1, il ajoute de la valeur aux produits agricoles en encourageant l'utilisation de techniques efficaces et sûres de transformation des produits, l'amélioration de la production de cuir et d'articles en cuir et la transformation des produits forestiers en meubles et en matériaux de construction. Avec les programmes D.2, D.3 et D.4, il offre une tribune pour l'examen des problèmes mondiaux d'environnement et contribue à l'élaboration d'approches et à l'échange de données d'expérience, en particulier dans le domaine des changements climatiques et des substances toxiques persistantes.

D.4. Le grand programme D privilégiera surtout les activités à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) et notamment ses domaines prioritaires – promotion de l'accès au marché pour les produits agricoles africains; élaboration de programmes environnementaux cohérents, réduction de l'écart en matière d'infrastructures pour ce qui est de l'approvisionnement en énergie, questions liées au changement climatique, gestion des ressources en eau et durabilité des écosystèmes.

D.5. Le grand programme D porte sur la fourniture de tous les services de coopération technique touchant aux questions technologiques et économiques dans les secteurs industriels concernés. Il appuie la mise en œuvre des conventions et grands protocoles internationaux comme les Protocoles de Montréal et de Kyoto, le Fonds pour l'environnement mondial, la Commission du développement durable et la Convention sur les polluants organiques persistants.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
63,0	45,0	108,0	Dépenses de personnel	17 525 900	4 527 200	22 053 100
			Consultants	335 200		335 200
			Réunions	368 100		368 100
			Voyages autorisés	565 400		565 400
			Dépenses de fonctionnement	182 010	707 100	889 110
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	4 415 500		4 415 500
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			Total, dépenses (montants bruts)	23 392 110	5 234 300	28 626 410
130 631 400			Total, ressources (montants nets)	23 392 110	5 234 300	28 626 410
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			159 257 810

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
D.1. Agro-industries	15,0	11,0	7 592 300	13 762 300	21 354 600
D.2. Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	15,0	9,0	6 983 060	15 528 100	22 511 160
D.3. Protocole de Montréal	16,0	13,0	6 718 850	59 846 000	66 564 850
D.4. Gestion de l'environnement	16,0	10,0	6 656 200	41 495 000	48 151 200
D.5. Direction et gestion	1,0	2,0	676 000		676 000
D. Total, grand programme	63,0	45,0	28 626 410	130 631 400	159 257 810

Programme D.1. Agro-industries

Description générale

D.6. Le programme fournit une assistance technique et des conseils aux fins du renforcement des capacités des institutions d'appui en vue d'accroître la compétitivité des agro-industries – industrie alimentaire (y compris la sécurité sanitaire et l'emballage des denrées alimentaires), tannage des cuirs et peaux, production de cuir et fabrication d'articles en cuir, textiles et confection, ameublement, éléments de menuiserie et autres structures à base de produits forestiers ligneux et non ligneux (bambou par exemple), machines agricoles et outils. Les services fournis comportent un appui dans le domaine des innovations techniques, ainsi que la mise à niveau et la réorganisation des chaînes de fabrication des usines. Une aide est également apportée aux entreprises à des fins de démonstration et de formation.

Besoins et objectifs

Besoins

D.7. Les produits agro-industriels contribuent largement à satisfaire les besoins essentiels de l'être humain et à lui fournir des moyens d'existence. Seule une petite partie de ces produits est actuellement transformée et le pourcentage de perte après récolte est élevé en raison de l'insuffisance des infrastructures de stockage et d'une méconnaissance des techniques les plus élémentaires pour accroître la valeur de ces produits en transformant les matières premières ou en fabriquant des produits finis. Les institutions d'appui ne sont pas en mesure de fournir les services de vulgarisation requis, les associations professionnelles et sectorielles manquent souvent de dynamisme et il y a peu de bureaux d'études spécialisés capables de donner des conseils sur le choix des procédés et des machines, la planification et le contrôle de la production, la diminution des déchets, la gamme de produits ou le choix de matières premières et d'intrants techniques. Le chômage et le sous-emploi sont élevés, en particulier dans les zones rurales et les petites et moyennes entreprises artisanales en place ne peuvent satisfaire aux normes de qualité exigées pour l'exportation ni rivaliser avec les importations. Ajouter de la valeur aux matières premières agricoles est donc l'un des moyens les plus viables de réduire la pauvreté et de créer des richesses à la base ou au niveau de la communauté, et peut aussi déboucher sur d'importants profits macroéconomiques en termes d'accélération du développement de l'économie et de croissance des exportations.

Objectifs

D.8. Le programme a pour objectif d'ajouter de la valeur aux produits agricoles (produits alimentaires, cuirs et peaux, fibres et produits forestiers) en introduisant des techniques de traitement ou de transformation qui soient bonnes, sûres et non polluantes, et de nouveaux schémas et pratiques de production qui répondent aux exigences du marché et améliorent la compétitivité dans le domaine des produits alimentaires, de l'industrie de la chaussure et de ses accessoires, de la confection, de l'ameublement, de la menuiserie et de la

fabrication d'autres structures. Le programme vise aussi à soutenir la production, la mise à niveau, la modernisation et la réorganisation de la production de machines agricoles et d'outils indispensables et à corriger les insuffisances des installations de réparation et d'entretien. En outre, le programme tend à renforcer les systèmes d'appui institutionnel et les organisations de la société civile liées aux secteurs agro-industriels.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
15,0	11,0	26,0	Dépenses de personnel	3 761 200	1 418 400	5 179 600
			Consultants	190 200		190 200
			Réunions	171 900		171 900
			Voyages autorisés	84 800		84 800
			Dépenses de fonctionnement	13 000		13 000
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	1 952 800		1 952 800
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			Total, dépenses (montants bruts)	6 173 900	1 418 400	7 592 300
			Total, ressources (montants nets)	6 173 900	1 418 400	7 592 300
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			21 354 600

Activités et produits

D.9. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits ci-après:

- a) **Activité:** Mettre conjointement en œuvre des projets de démonstration avec les organismes nationaux de contrepartie dans certaines branches de l'industrie de transformation des denrées alimentaires (meunerie et boulange, extraction d'huiles végétales, transformation des fruits et des légumes, de la viande, des produits halieutiques et des produits laitiers). Parmi les mesures spécifiques peuvent figurer le diagnostic de la situation, l'introduction de méthodes relatives au traitement et à la qualité des produits (bonnes pratiques de fabrication et analyse des risques aux points critiques), l'introduction de mesures sanitaires et de sécurité, l'adoption de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de conditionnement et la valorisation des compétences par des programmes de formation.

Produit: Fourniture de conseils, formation et appui technique pour l'expansion de l'industrie alimentaire, visant à améliorer les conditions de l'activité commerciale, réduire les pertes après récolte, introduire des technologies et des équipements appropriés, optimiser les processus de production, mieux exploiter les capacités, améliorer les compétences techniques et en matière d'encadrement, renforcer la sécurité alimentaire, promouvoir les services d'appui institutionnel et faciliter l'accès à l'information et au savoir-faire pertinents.

- b) **Activité:** Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les industries du cuir et des articles en cuir, notamment en adoptant des procédés de tannage de pointe, en fournissant des conseils sur le choix et l'utilisation des équipements, en introduisant des technologies de traitement avancées et en faisant mieux comprendre les notions de style et de mode.

Produit: Fourniture de conseils, formation et appui technique aux fins de la manutention et de la conservation des cuirs et peaux; de l'adoption de procédés de fabrication et d'équipements plus rentables et plus respectueux de l'environnement pour le tannage; d'une exploitation plus

efficace de l'information sur les tendances de la mode et du marché pour l'élaboration et la constitution des gammes de produits, la diffusion des connaissances et compétences pertinentes et le renforcement des systèmes d'essai des produits et de certification de la qualité.

- c) **Activité:** Fournir des services de coopération technique afin d'améliorer les industries du textile et de la confection grâce à une utilisation plus performante des fibres naturelles et synthétiques, à l'amélioration des procédés de production (filature, tissage et tricotage), à la modernisation des procédés de teinture et de finissage, notamment avec la colorimétrie et le nuancement des couleurs par ordinateur, et à l'introduction de méthodes permettant de minimiser les pertes lors de la coupe des vêtements.

Produit: Conseils, formation et appui technique permettant d'accroître l'efficacité, la compétitivité et la viabilité écologique des industries textiles et de la confection, notamment en élargissant l'accès à l'information technique pertinente, en utilisant davantage d'équipements et d'outils adaptés, en renforçant les institutions d'appui desservant les industries, en valorisant les compétences du personnel et en améliorant les méthodes de travail, en augmentant l'utilisation des capacités et en améliorant la conception et la qualité des produits.

- d) **Activité:** Fournir des services d'appui afin de renforcer les industries fondées sur le bois et d'autres produits forestiers grâce à des mesures telles que l'adoption de techniques de classement et de technologies respectueuses de l'environnement, l'introduction de techniques perfectionnées pour le séchage et la conservation du bois, et la démonstration de nouveaux procédés et équipements de broyage des grumes, d'usinage, d'assemblage et de finissage de meubles et d'éléments de menuiserie pour la construction. À titre facultatif, fournir une assistance pour l'étude technique de structures durables et la conception des structures, ainsi que la mise en place de services communs destinés à certaines activités: outils de découpe, séchage et conservation, etc.

Produit: Conseils, formation et appui technique permettant de promouvoir des liens écologiquement durables entre la sylviculture et l'industrie grâce à l'adoption de procédés de production et de technologies perfectionnés, à du matériel et des équipements plus efficaces, à un accès élargi à l'information technique, et à l'amélioration de la qualité des produits ainsi qu'à leur promotion.

- e) **Activité:** Proposer une assistance pour définir les machines et outillages agricoles nécessaires et pour perfectionner les caractéristiques et les méthodes de fabrication de ces outils. Réaliser des programmes de formation connexes et des manuels visant à diffuser l'information auprès des fabricants nationaux d'outils agricoles, et organiser à l'intention des entrepreneurs ruraux des ateliers de formation à la réparation et à l'entretien de ces outillages, qui pourront inclure la forge et le soudage.

Produit: Conseils, formation et appui technique visant à promouvoir l'adoption de technologies de mécanisation adaptées, appliquées à différents niveaux, accroissement de l'offre de produits agricoles destinés à la consommation directe et aux industries de transformation.

- f) **Activité:** Mener des activités en tant que forum mondial, y compris en organisant des réunions et en établissant une série de publications touchant au développement agro-industriel.

Produit: Réunions de l'International Food Safety Panel, du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir et du Groupe de conseillers pour le secteur du bois, ainsi que plusieurs brochures, articles techniques, vidéos et bases de données sectorielles sur les machines, les équipements et les processus de production, etc.

Programme D.2. Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto

Description générale

D.10. Le programme aide les institutions des secteurs public et privé implantées dans les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités et à mettre au point ou transférer des technologies dans le domaine de l'énergie industrielle. Il a pour objectif de permettre aux secteurs industriels de ces pays de parvenir à utiliser l'énergie de façon rationnelle et durable; de fournir des services énergétiques modernes aux régions rurales (en privilégiant l'exploitation d'énergies renouvelables à des fins productives); de contribuer à réduire la pauvreté; de servir de tribune pour les activités que l'ONUDI mène en tant que forum mondial concernant les questions énergétiques et pour faciliter la mise en œuvre des dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, de permettre à l'ONUDI de s'acquitter de son mandat de partenaire (agent d'exécution aux possibilités élargies) auprès du secrétariat du FEM.

Besoins et objectifs

Besoins

D.11. L'énergie est indispensable au développement économique et social et à toute amélioration de la qualité de vie. Cependant, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays, tout le monde ne bénéficie pas, loin s'en faut, d'un même approvisionnement en énergie fiable à un coût abordable. Bon nombre de pays en développement, en particulier les PMA, sont confrontés à l'urgente nécessité de fournir à un très grand nombre de personnes vivant en milieu rural des services énergétiques adéquats, fiables et à un coût abordable, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité. Le rôle décisif que joue l'énergie dans le développement durable et la réduction de la pauvreté a été reconnu par le NOPADA et le Sommet mondial pour le développement durable. Les stratégies du NOPADA et les recommandations du Sommet visent à accroître l'accès des personnes démunies à des services énergétiques fiables et abordables.

D.12. La production, la distribution et l'utilisation de l'énergie sont aussi à l'origine de la pollution de l'environnement et de la production de déchets dans le monde et provoquent entre autres de substantiels accroissements des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, avec les effets néfastes que cela peut comporter sur le système climatique mondial. Dans ce contexte, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto préconisent une amélioration du rendement énergétique, l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des mesures visant à limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre. Seule l'utilisation généralisée dans tous les pays de technologies à haut rendement énergétique et de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables permettra d'atténuer les changements climatiques.

Objectifs

D.13. Le programme vise à promouvoir la diffusion des technologies et à faire en sorte que les pays en développement et en transition soient mieux à même de fournir, en particulier en milieu rural, des services énergétiques fiables à un coût abordable, et d'utiliser plus rationnellement l'énergie. À l'aide de mécanismes financiers multilatéraux tels que le FEM, il vise également à donner à ces pays les moyens d'atteindre les objectifs en termes de développement national et en ce qui concerne les changements climatiques et, ce faisant, de tirer parti des possibilités évoquées dans la Convention-cadre et le Protocole de Kyoto.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
15,0	9,0	24,0	Dépenses de personnel	4 448 600	5 106 000
			Consultants	72 000	72 000
			Réunions	90 200	90 200
			Voyages autorisés	212 200	212 200
			Dépenses de fonctionnement	23 160	23 160
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	1 479 500	1 479 500
Coopération technique (fonds extrabudgétaires) 15 528 100			Total, dépenses (montants bruts)	6 325 660	6 983 060
			Total, ressources (montants nets)	6 325 660	6 983 060
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique) 22 511 160		

Activités et produits

D.14 Au cours de l'exercice biennal, le programme portera essentiellement sur les activités et les produits ci-après:

- a) **Activité:** Aider à la conception et à l'exécution de programmes énergétiques ruraux fondés sur des sources d'énergie renouvelables et propres telles que la biomasse, l'énergie solaire et éolienne et l'hydroélectricité, ainsi que sur les combustibles fossiles non polluants tels que le gaz de pétrole liquéfié. À cet effet, réaliser des études de marché concernant les possibilités de commercialisation et la viabilité commerciale de tels systèmes énergétiques ruraux, renforcer les capacités nécessaires à la fabrication locale d'équipements énergétiques et de systèmes appropriés d'utilisation d'énergie, et promouvoir l'utilisation de l'énergie rurale à des fins productives en fournissant un appui aux entrepreneurs ruraux et en favorisant le transfert de technologies vers les industries rurales.

Produit: Évaluation des possibilités d'introduire des systèmes énergétiques ruraux fondés sur des sources d'énergie renouvelables ou propres, formulation et exécution de programmes relatifs à l'adoption de tels systèmes, appui aux fabricants locaux d'équipements connexes et aux entrepreneurs ruraux par le biais du transfert de technologies vers les industries rurales.

- b) **Activité:** Aider les pays destinataires à élaborer des programmes promouvant une utilisation rationnelle de l'énergie afin de parvenir à une plus grande sécurité énergétique en comblant l'écart entre la demande et l'offre d'énergie et de s'attaquer aux vastes problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle nationale et mondiale, notamment aux émissions de gaz à effet de serre. Les mesures spécifiques prises à cet égard comprendront l'analyse et l'évaluation des secteurs industriels gros consommateurs d'énergie et l'élaboration de stratégies pour surmonter les obstacles d'ordre économique, institutionnel, réglementaire et commercial à la mise en place de mesures en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie. De nouvelles technologies et de nouveaux procédés pour les cas où ces mesures ne suffisent plus feront aussi l'objet de démonstrations.

Produit: Élaboration et mise en œuvre de programmes visant à rationaliser l'utilisation de l'énergie dans l'industrie, notamment, par l'harmonisation des normes techniques nationales et la promotion de la conclusion d'accords librement consentis par l'intermédiaire des associations

du secteur industriel et avec elles. Démonstrations de nouvelles technologies et de nouveaux procédés faisant une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

- c) **Activité:** Aider les pays en développement et en transition à mettre au point et à exécuter efficacement des projets dans le cadre du Mécanisme de développement propre et de l'application conjointe du Protocole de Kyoto, et renforcement des capacités institutionnelles de ces pays pour qu'ils appliquent correctement les principes directeurs et méthodologies proposés pour l'élaboration de ces projets.

Produit: Méthodologies visant à faciliter la mise en œuvre effective du Mécanisme de développement propre et de l'application conjointe dans le cadre du Protocole de Kyoto, et mesures visant à renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement et en transition à appliquer correctement les principes directeurs régissant l'élaboration et l'exécution de projets aux fins du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe dans le cadre du Protocole de Kyoto.

- d) **Activité:** Mener à bien diverses fonctions de forum mondial, notamment:
- i) Organiser des réunions des parties prenantes, et y participer, pour que celles-ci examinent les mesures qui contribueraient à réduire la pauvreté en fournissant des services énergétiques dans les régions les moins avancées et recommander des mesures appropriées;
 - ii) Mener des activités afin de mieux faire connaître les problèmes liés à l'énergie et aux changements climatiques et d'élaborer une stratégie et des méthodes pour résoudre ces problèmes, notamment dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, notamment en recentrant les préoccupations des PMA dans les domaines de l'énergie;
 - iii) Participer activement aux réunions de coordination interinstitutions et aux conférences internationales organisées par le système des Nations Unies;
 - iv) Établir des documents et études techniques pertinents.

Produit: Réunions et publications concernant l'examen et l'élaboration de solutions aux problèmes liés à la réduction de la pauvreté par la fourniture de services énergétiques dans les régions les moins avancées et aux questions de changement climatique.

Programme D.3. Protocole de Montréal

Description générale

D.15. Le Protocole de Montréal relatif aux substances menaçant la couche d'ozone est le texte de base sur lequel se fonde la coopération mondiale pour protéger la couche d'ozone. Dans ce cadre, les pays en développement (dits "pays de l'article 5") reçoivent, grâce à un fonds multilatéral créé en 1990, une assistance financière et technique pour abandonner progressivement la production de substances qui appauvrissent la couche d'ozone selon un calendrier déterminé.

D.16. Le début du gel de la production et de la consommation de chlorofluorocarbones (CFC) marque une nouvelle phase pour les pays visés à l'article 5, dont 63 reçoivent une assistance de l'ONUDI. La "période de grâce", au cours de laquelle aucune mesure de limitation n'était appliquée en vertu du Protocole de Montréal, est terminée et ces pays se trouvent maintenant dans une période de "mise en conformité" au cours de laquelle ils doivent procéder à des réductions précises, étroitement suivies par le Comité chargé de

l'application du Protocole. Il s'ensuit que la notion d'accord national de réalisation pluriannuelle est maintenant entrée dans une phase concrète, ce qui donne aux pays visés à l'article 5 une plus grande latitude dans l'utilisation des ressources allouées et leur confère une plus grande responsabilité dans la mise en œuvre de leurs programmes respectifs d'élimination progressive des substances menaçant l'ozone.

D.17. L'ONUDI devra adapter ses modalités d'exécution de façon à tenir compte de cette évolution tout en poursuivant les activités en cours. L'entreprise est ardue. Pour que le programme satisfasse à la fois les exigences des pays visés à l'article 5 et celles du Comité exécutif du Fonds multilatéral, les différents services devront fournir des efforts particuliers.

Besoins et objectifs

Besoins

D.18. L'ONUDI contribue aux projets d'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les secteurs des agents de traitement, des aérosols, des mousses, des halons, de la réfrigération, des solvants, des produits de compactage du tabac et des fumigants. En outre, l'Organisation concourt aussi à l'élimination progressive de la production de CFC et de tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'article 5.

D.19. Le programme appuie directement les entreprises qui transforment leurs chaînes de production afin d'éliminer l'emploi de substances menaçant l'ozone, notamment en remplaçant ou en réhabilitant des équipements pour les adapter à de nouvelles substances qui ne nuisent pas à l'environnement. Il aide aussi des milliers d'entreprises agricoles, ainsi que des entreprises spécialisées dans le stockage des produits de base, à adopter d'autres technologies afin de remplacer le bromure de méthyle (un fumigant) placé sous contrôle par le Protocole de Montréal. En établissant des plans nationaux et sectoriels d'élimination progressive des substances menaçant l'ozone, l'ONUDI facilite la transition vers une approche nationale en fournissant un outil de base aux stratégies nationales de respect des engagements. Au cours de la période 2004-2005, l'ONUDI fournira des services consultatifs, surveillera et vérifiera la mise en œuvre de ces plans et fera rapport au Comité exécutif du Fonds multilatéral.

Objectifs

D.20. Le programme transfère des technologies écologiquement rationnelles (qui ne font pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone) vers les pays en développement et les aide à renforcer leurs capacités nationales afin qu'ils se conforment aux dispositions du Protocole de Montréal.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	16,0			13,0	29,0	
			Dépenses de personnel	4 478 400	1 277 200	5 755 600
			Consultants	36 000		36 000
			Voyages autorisés	167 600		167 600
			Dépenses de fonctionnement	52 550	707 100	759 650
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			Total, dépenses (montants bruts)	4 734 550	1 984 300	6 718 850
			Total, ressources (montants nets)	4 734 550	1 984 300	6 718 850
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			66 564 850

Activités et produits

D.21. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits ci-après:

- a) **Activité:** Aider les gouvernements à élaborer des politiques, stratégies et programmes nationaux pour éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone; élaborer des programmes de formation; aider les gouvernements à gérer et promouvoir l'utilisation de technologies ne faisant pas appel à des substances menaçant l'ozone; aider les entreprises, les associations d'agriculteurs et les autorités locales, en particulier les spécialistes de la protection de l'ozone, à élaborer des codes de bonne pratique en matière de réparations, de sûreté industrielle et de manipulation sans risque des produits chimiques (comme dans le cas des plans de gestion des réfrigérants ou des programmes intégrés de gestion des ravageurs).

Produit: Appui sur le plan des politiques générales et programmes de sensibilisation et de formation en vue de l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone.

- b) **Activité:** Aider directement les entreprises à définir, transférer, mettre en service et gérer des techniques de pointe ne faisant pas appel à des substances menaçant l'ozone; aider le secteur agricole à éliminer progressivement l'utilisation de certains fumigants comme le bromure de méthyle en choisissant et en adoptant des produits nationaux de substitution et assurer une formation en vue de l'application de ces produits.

Produit: Appuyer les pays visés à l'article 5 afin qu'ils se conforment aux calendriers arrêtés aux termes du Protocole de Montréal pour l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone dans tous les secteurs et l'adoption des techniques les plus perfectionnées pour respecter l'ozone et l'environnement.

- c) **Activité:** S'acquitter des fonctions découlant des traités, notamment:
- i) Participer régulièrement aux trois sessions annuelles du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins de l'approbation des plans nationaux ou sectoriels d'élimination progressive des substances menaçant l'ozone, de l'évaluation et du suivi des activités en cours;
 - ii) Participer activement aux réunions organisées par le secrétariat du Comité exécutif en vue de coordonner les travaux entre les agents d'exécution, en particulier l'examen de l'état d'avancement de la mise en conformité des pays visés à l'article 5, ainsi qu'aux réunions informelles du groupe consultatif organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale;
 - iii) Participation aux réunions de réseaux régionaux organisées par le PNUE afin de dialoguer avec des spécialistes de la protection de l'ozone, facilitant ainsi le respect de leurs obligations par les pays de la région;
 - iv) Participation à la réunion annuelle des Parties ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal;
 - v) Le Comité exécutif du Fonds multilatéral présente un rapport annuel sur les résultats obtenus par l'ONUDI.

Produit: Contribution aux fonctions de décision, de suivi et d'évaluation du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

Programme D.4. Gestion de l'environnement

Description générale

D.22. Ce programme a pour objet de créer des capacités institutionnelles permettant d'élaborer des textes réglementaires efficaces concernant les incidences des activités industrielles sur l'environnement et de fournir des services pour promouvoir la prise en considération de l'environnement dans les politiques et stratégies de développement industriel. Il vise ainsi à intégrer les préoccupations environnementales au processus de développement industriel.

D.23. Ce programme aide en particulier à mettre en œuvre des systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets et à supprimer les polluants organiques persistants (POP) et les substances toxiques persistantes des procédés de fabrication, de préférence par l'intermédiaire d'un partenariat entre les secteurs public et privé. Il s'attache aussi à promouvoir les centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) et les programmes pertinents en vue d'encourager l'adoption et la diffusion des meilleures techniques disponibles, de la meilleure protection de l'environnement, de technologies écologiquement rationnelles, de pratiques et de méthodes d'amélioration des procédés, facilitant par là même l'accès au marché de produits plus propres.

D.24. Le programme assure aussi la fourniture de services visant à promouvoir une gestion intégrée des écosystèmes prenant en compte leur productivité, la préservation des ressources naturelles, la pollution, l'hygiène et la sécurité de l'environnement, les conditions socioéconomiques et la gouvernance à l'échelon régional.

Besoins et objectifs

Besoins

D.25. La dégradation continue du milieu naturel qui résulte de l'utilisation non viable des ressources naturelles constitue l'une des plus graves menaces pour les moyens d'existence de notre planète. Les principaux problèmes sont notamment le réchauffement de la planète, la réduction de la biodiversité, la pollution de l'air et de l'eau, les POP et les substances toxiques ainsi que l'érosion des sols. Les organismes et les industriels des pays en développement et en transition se heurtent à un certain nombre de difficultés à la fois pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles au niveau national et pour surmonter les nouveaux problèmes environnementaux transfrontières qui se font jour au niveau régional et mondial.

Objectifs

D.26. Le programme vise à accroître les capacités des pays en développement et en transition à protéger les ressources de l'environnement et à réduire sa dégradation en adoptant les meilleures techniques disponibles, la meilleure protection de l'environnement, des technologies écologiquement rationnelles, des technologies de régénération de l'environnement ainsi que des systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
16,0	10,0	26,0	Dépenses de personnel	4 219 900	1 174 200	5 394 100
			Consultants	37 000		37 000
			Réunions	106 000		106 000
			Voyages autorisés	47 800		47 800
			Dépenses de fonctionnement	88 100		88 100
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	983 200		983 200
Coopération technique			Total, dépenses (montants bruts)	5 482 000	1 174 200	6 656 200
(fonds extrabudgétaires)		41 495 000	Total, ressources (montants nets)	5 482 000	1 174 200	6 656 200
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			48 151 200

Activités et produits

D.27. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits ci-après:

- a) **Activité:** Le programme continuera d'aider à accroître les capacités nationales en matière de planification et de formulation de politiques relatives à l'environnement, notamment en ce qui concerne l'établissement d'écobilans, ainsi que la formulation et la mise en application des réglementations relatives à l'environnement. Il portera aussi sur la gestion collective et l'utilisation durable d'ensembles transfrontières intégrés (bassins hydrographiques, zones humides, zones côtières et écosystèmes marins de grande ampleur) et évaluera les contributions relatives de différents sous-secteurs industriels au développement durable pour permettre la formulation et la mise en œuvre dans le domaine industriel de politiques et de réglementations environnementales efficaces fondées sur un consensus.

Produit: Programmes visant à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action durables dans le domaine de l'environnement.

- b) **Activité:** Dans le contexte de la promotion d'une production propre et durable, ce programme, qui succède au Programme commun ONUDI/PNUÉ de renforcement des CNPP, fera davantage prendre conscience de l'intérêt et des avantages d'une production propre; il continuera de comporter un volet de gestion de l'eau, qui vise notamment à accroître la productivité des ressources en eau, ainsi qu'à prévenir et combattre la pollution industrielle; il continuera d'aider les pays en développement et en transition à établir des plans nationaux de mise en œuvre pour éliminer les POP et les substances toxiques persistantes des procédés de fabrication et poursuivra le renforcement des capacités nationales en vue d'une utilisation efficace et sans danger des applications des biotechnologies au service d'une production industrielle propre et de l'exploitation des ressources génétiques.

Produit: Des programmes et projets destinés à mettre en place de nouveaux CNPP et à renforcer les CNPP existants, à intensifier les capacités nationales à supprimer les POP et les substances toxiques persistantes des procédés de fabrication et à les éliminer sans risque, à promouvoir de meilleures pratiques de gestion de l'environnement telles que la bio- et la phytorégénération, et à mettre au point des systèmes d'information compatibles avec le mécanisme d'échange d'informations de la Convention sur la diversité biologique.

- c) **Activité:** Dans le domaine de la lutte contre la pollution et de la gestion des déchets, ce programme permettra d'accroître les capacités nationales à choisir, évaluer et mettre en œuvre des systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets et à appliquer de nouvelles technologies de biorégénération pour le nettoyage de zones et de sites industriels. Il renforcera aussi les capacités des organismes sous-sectoriels à aider les entreprises à évaluer et à adopter les meilleures techniques disponibles et la meilleure protection de l'environnement et à accroître les capacités nationales afin de réduire au minimum les rejets de mercure hautement toxiques lors des opérations d'extraction de l'or menées par le secteur artisanal et les entreprises d'extraction de petite taille.

Produit: Programmes et projets visant à promouvoir les systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets.

- d) **Activité:** Ce programme assumera aussi plusieurs fonctions de forum mondial, notamment en ce qui concerne l'adoption de mesures visant à accélérer le passage à des modes de production et de consommation viables, conformément aux dispositions du paragraphe 14 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable; l'analyse des questions cruciales qui ont une incidence sur la mise au point et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). En outre, des mesures seront prises pour compenser la perte de ressources écologiques en intégrant les principes du développement durable dans les politiques et les programmes des pays, conformément aux objectifs de développement du Millénaire. Le programme coordonnera également les activités de l'ONUDI dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, des POP et des substances toxiques avec des organisations comme le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNITAR et l'OCDE dans le cadre du Programme interorganisations relatif à la gestion sûre des produits chimiques, ainsi que la participation de l'ONUDI aux travaux du Comité interorganisations sur le développement durable qui regroupe également le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNITAR, l'OCDE, la Commission du développement durable et l'UNESCO.

Produit: Contribution à la coordination des efforts mondiaux pour promouvoir un développement écologiquement durable.

Programme D.5. Direction et gestion

Description générale

D.28. Le programme a pour fonction de cerner et définir les objectifs des services et activités du grand programme D, de les piloter, de les gérer efficacement et d'en assurer la direction stratégique.

D.29. Il répond au besoin de tirer parti au mieux des synergies entre les programmes D.1, D.2, D.3 et D.4 et les autres programmes techniques exécutés par l'ONUDI, et veillent à ce que soient fournis, dans le cadre de leur mandat, les services ciblés requis par les bénéficiaires. Son objectif est d'accroître aussi bien la quantité que la qualité des services pour que leur effet soit plus important que celui de la somme des parties qui les composent.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
1,0	2,0	3,0	Dépenses de personnel	617 800	617 800
			Voyages autorisés	53 000	53 000
			Dépenses de fonctionnement	5 200	5 200
			Total, dépenses (montants bruts)	676 000	676 000
			Total, ressources (montants nets)	676 000	676 000

Activités et produits

D.30. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits ci-après:

- a) **Activité:** Définir une vision globale et assurer la gestion stratégique et la coordination des programmes D.1, D.2, D.3 et D.4 en:
 - i) Définissant et supervisant l'orientation générale des activités et l'aspect qu'elles privilégient;
 - ii) Intégrant les activités de façon à ce qu'elles produisent une valeur ajoutée maximale;
 - iii) Planifiant, coordonnant, contrôlant et approuvant les programmes de travail et les projets, les budgets, les effectifs alloués, les activités promotionnelles et la formation.

Le Programme D.5 fournit également une assistance au Directeur général pour gérer l'ensemble de l'Organisation et la représenter.

Produit: Quantité et efficacité des services fournis par les quatre programmes techniques, notoriété de l'action de l'Organisation et appui à ses travaux.

GRAND PROGRAMME E. PROGRAMME RÉGIONAL

Description générale

E.1. Ce grand programme a pour objectif d'assurer une approche cohérente et axée sur la demande de l'assistance de l'ONUDI au niveau des pays et au niveau régional afin d'encourager l'industrialisation en tant qu'instrument de développement économique.

E.2. Le grand programme est composé des quatre programmes suivants: E.1 – Bureaux régionaux; E.2 – Bureaux extérieurs; E.3 – Mobilisation de fonds; et E.4 – Direction et gestion.

E.3. Par l'intermédiaire de ses trois programmes de fond, le grand programme coordonnera l'élaboration d'ensembles intégrés et complets de services à l'intention des pays de toutes les régions du monde pour promouvoir un développement industriel durable, il établira des liens horizontaux entre le terrain et le Siège et il appuiera la mobilisation et la programmation optimale de ressources extrabudgétaires pour les activités de coopération technique de l'ONUDI. Ces programmes seront efficacement administrés au moyen du programme E.4, qui coordonnera et gèrera aussi le fonctionnement du réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie et du réseau UNIDO Exchange.

E.4. S'agissant de superviser l'élaboration des programmes de l'ONUDI au niveau des pays, le grand programme E obéira aux grands principes suivants: adaptation aux besoins de l'industrie locale, intégration à des cadres de programmation plus larges au sein du système des Nations Unies et impact bénéfique sur le développement national. Il suivra également la mise en œuvre des activités de coopération au développement que l'ONUDI mène pour faire en sorte que la prestation de services réponde aux besoins des bénéficiaires.

E.5. Le grand programme encouragera la coopération industrielle internationale, appuiera l'intégration et la coopération économiques au niveau régional et contribuera à l'organisation, aux niveaux régional, interrégional et national, d'activités liées à la fonction de forum mondial de l'ONUDI. Il assurera également la liaison avec des partenaires des secteurs privé et public, des organisations du système des Nations Unies et des organismes d'aide au développement qui jouent un rôle important dans le cadre d'activités de coopération en faveur du développement.

E.6. Le grand programme sera exécuté en fournissant des services efficaces aux pays par l'intermédiaire des bureaux extérieurs et des bureaux régionaux.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
77,0	94,0	171,0				
			Dépenses de personnel	26 642 600	5 349 000	31 991 600
			Consultants	276 900		276 900
			Réunions	106 000		106 000
			Voyages autorisés	1 018 200		1 018 200
			Dépenses de fonctionnement	6 184 890	612 970	6 797 860
			Technologie de l'information et de la communication	31 000		31 000
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	837 600		837 600
			Total, dépenses (montants bruts)	35 097 190	5 961 970	41 059 160
Coopération technique (extrabudgétaire)		19 091 000	Recettes	(1 618 500)	(187 500)	(1 806 000)
			Total, ressources (montants nets)	33 478 690	5 774 470	39 253 160
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			58 344 160

Par programmes

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
E.1. Bureaux régionaux	20,0	14,0	8 296 110		8 296 110
E.2. Bureaux extérieurs	46,0	68,0	26 306 670		26 306 670
E.3. Mobilisation de fonds	3,0	3,0	1 232 300		1 232 300
E.4. Direction et gestion	8,0	9,0	3 418 080	19 091 000	22 509 080
E. Total, grand programme	77,0	94,0	39 253 160	19 091 000	58 344 160

Programme E. 1. Bureaux régionaux

Description générale

E.7. Ce programme consiste en cinq bureaux régionaux pour l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA), les pays arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et les nouveaux États indépendants issus de l'ex-URSS (NEI) et l'Amérique latine et les Caraïbes. Ces bureaux conçoivent une approche-programme cohérente au niveau régional pour les services de l'ONUDI et font en sorte que ces services répondent aux besoins et exigences des clients de l'Organisation. Les directeurs des bureaux ont la responsabilité générale de la gestion des bureaux extérieurs de l'ONUDI, ils détiennent des pouvoirs en conséquence et ils contribuent de façon déterminante à faire avancer le processus de décentralisation.

E.8. Si les activités et produits des cinq bureaux régionaux, tels qu'ils sont décrits ci-après, sont globalement analogues, chaque bureau n'en a pas moins certaines particularités tenant aux caractéristiques et aux besoins propres à la région de son ressort. Ces particularités peuvent être résumées comme suit:

a) **Bureau régional pour l'Afrique et les PMA:** Ayant pour priorité l'Afrique subsaharienne, où se trouvent beaucoup des pays les plus pauvres du monde, et les autres PMA, ce bureau contribue également aux programmes spéciaux de développement concernant les PMA et la coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD/CTPD). À cet égard, il s'efforce d'étendre les dispositifs de coopération et de développement, notamment les mécanismes de financement de programmes spéciaux en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération économique régionale;

b) **Bureau régional pour les pays arabes:** Ce bureau doit faire face aux problèmes que pose l'extrême diversité des pays de la région du point de vue des ressources naturelles et du produit national brut (PNB) par habitant. Beaucoup de ces pays doivent restructurer, mettre à niveau et diversifier leurs secteurs industriels pour tirer parti de leur proximité géographique avec les marchés de l'Union européenne, intensifier le commerce intrarégional et augmenter les investissements transnationaux. Les autres tâches importantes à accomplir concernent notamment la nécessité de faire tomber les obstacles structurels à l'expansion du secteur privé et au développement de l'entrepreneuriat, et de mettre fin à la dégradation et à l'épuisement des ressources naturelles, en particulier de l'eau. À cette fin, le bureau s'efforcera tout particulièrement de renforcer la coopération régionale dans des domaines tels que la promotion des échanges et de l'investissement et l'atténuation des problèmes environnementaux liés à l'industrie;

c) **Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique:** Les pays de la région Asie et Pacifique sont aussi caractérisés par une grande diversité du point de vue du développement industriel, des ressources naturelles et du PNB par habitant, et les échanges intrarégionaux sont relativement faibles. Le bureau doit donc se concentrer avant tout sur la restructuration, la modernisation et la diversification des

secteurs industriels de ces pays et encourager la coopération économique régionale dans les domaines du commerce et des investissements;

d) **Bureau régional pour l'Europe et les NEI:** Ce bureau couvre une région extrêmement hétérogène, englobant toute une série de pays dont certains n'en sont encore qu'aux premières étapes de la transformation en sociétés axées sur le marché tandis que d'autres se préparent à devenir membres à part entière de l'Union européenne au cours de l'exercice biennal. La principale tâche du bureau consiste à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie d'appui aux mesures prises par les gouvernements de la région pour parvenir au développement économique durable au moyen du processus de transformation, et d'adapter cette stratégie en fonction des ressources dont l'Organisation dispose pour ses activités dans la région. Pour ce faire, le bureau participera à la conception d'un nouveau modèle de mobilisation de ressources pour la région (prévoyant notamment le recours au secteur privé comme source potentielle d'appui financier aux activités de l'ONUDI dans la région) et soutiendra les initiatives visant à renforcer la coopération industrielle régionale;

e) **Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes:** L'Amérique latine traverse une crise économique et sociale qui soulève de nouvelles questions quant à la viabilité du modèle de réforme économique mis en œuvre ces dernières années dans la région. Malgré ces récents déboires, l'économie régionale conserve un fort potentiel de croissance grâce à des accords commerciaux interrégionaux comme le MERCOSUR, que ranime actuellement le nouveau Gouvernement brésilien, et aux afflux considérables d'investissements étrangers directs et de technologie incorporée que la région reçoit habituellement des États-Unis, d'Europe et du Japon. La région a toutefois des besoins très divers, qui vont des connaissances techniques à la réduction de la pauvreté. Le bureau a pour principal objectif de faire en sorte que l'ONUDI suive une approche adaptée aux besoins divers de la région en matière d'assistance technique compte tenu de ces considérations et fournisse des services de grande qualité et axés sur la demande qui répondent aux besoins régionaux et nationaux spécifiques.

Besoins et objectifs

Besoins

E.9. Il faut affiner et réorienter, en tenant compte des diverses situations régionales, le processus de réforme des programmes que l'ONUDI a entrepris ces dernières années, en particulier s'agissant de la prestation, de l'impact et du suivi des services de l'Organisation, sans dépasser les ressources limitées dont cette dernière dispose. Il faudrait notamment concevoir une approche régionale plus cohérente au niveau des programmes. Du point de vue de l'organisation, il serait nécessaire de décentraliser davantage pour renforcer au maximum la présence sur le terrain afin d'augmenter l'efficacité, au moindre coût, des services de l'ONUDI.

Objectifs

E.10. Maximiser l'impact des services de l'ONUDI et la présence de l'Organisation dans les pays des différentes régions, compte tenu de la diversité et des caractéristiques de chaque région et des pays qui la constituent.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
20,0	14,0	34,0	Dépenses de personnel	7 128 000	377 500	7 505 500
			Consultants	103 000		103 000
			Réunions	106 000		106 000
			Voyages autorisés	350 100		350 100
			Dépenses de fonctionnement	231 510		231 510
			Total, dépenses (montants bruts)	7 918 610	377 500	8 296 110
			Total, ressources (montants nets)	7 918 610	377 500	8 296 110

Activités et produits

E.11. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à mener les activités et à obtenir les produits suivants:

- a) **Activité:** Sur demande des gouvernements, et pour certains pays et secteurs au cours de l'exercice biennal, diriger la réalisation d'analyses sectorielles, d'analyses de pays et/ou d'analyses régionales.

Produit: Rapports et stratégie régionale fondée sur les analyses sectorielles, les analyses de pays et/ou les analyses régionales.

- b) **Activité:** Contribuer à l'apport d'un appui de politique générale et de conseils aux États Membres.

Produit: Apport d'éléments pour les recommandations de l'ONUDI sur la politique à mener.

- c) **Activité:** Cerner les besoins des pays qui ont besoin d'interventions de l'ONUDI et élaborer ou améliorer les stratégies de programmation par pays et par région afin de servir au mieux les pays destinataires.

Produit: Documents relatifs aux besoins des pays et propositions d'intervention de l'ONUDI, sous forme par exemple de formulaires de sélection des programmes.

- d) **Activité:** Prendre l'initiative de la conception de programmes et d'activités de coopération technique et sélectionner des projets hors programme, en tenant compte des priorités plus larges en matière de développement, qui ont été définies notamment dans les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que dans des stratégies régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA).

Produit: Formulaires de sélection des programmes, documents sur la stratégie de programmation, documents relatifs aux programmes intégrés et aux cadres généraux de services (CGS) et relevés récapitulatifs des services.

- e) **Activité:** Coordonner l'exécution des programmes et activités.

Produit: Bon fonctionnement du travail d'équipe et de la prestation de services.

- f) **Activité:** Suivre, évaluer et analyser les activités de coopération technique.

Produit: Rapports sur l'état d'avancement, les résultats et l'impact pour la région et, le cas échéant, recommandations en vue de prendre des mesures correctives.

- g) **Activité:** Servir de centre de liaison pour faire mieux connaître les activités de l'ONUDI, les problèmes propres aux pays et aux régions et les tendances du développement industriel.

Produit: Meilleure connaissance de la mission de l'ONUDI dans les pays destinataires et les pays industrialisés ou donateurs.

- h) **Activité:** Faire fonctionner un réseau de bureaux extérieurs efficace, notamment en donnant des orientations générales et opérationnelles auxdits bureaux pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches de concertation avec les autorités du pays, de programmation, de mobilisation de fonds et de suivi ainsi que des autres missions qui sont les leurs, comme la participation à l'élaboration de bilans communs de pays (CCA) ou du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Produit: Gestion efficace des bureaux extérieurs.

- i) **Activité:** Appuyer la fonction de forum mondial de l'ONUDI et organiser des forums régionaux, des réunions ministérielles et/ou des séminaires pour discuter des problèmes et tendances qui se dessinent, en assurant une correspondance claire entre les activités de forum mondial et de coopération technique.

Produit: Forums régionaux, réunions ministérielles et/ou séminaires.

- j) **Activité:** Assurer la coordination et la liaison avec les organisations régionales, les institutions de financement du développement et les autres partenaires des secteurs public et privé pour favoriser la circulation de l'information, le travail en réseau et la mise en place de programmes complémentaires.

Produit: Interaction accrue avec les organisations régionales, les institutions de financement du développement et les autres partenaires des secteurs public et privé dans le cadre des programmes et activités de l'ONUDI.

Programme E.2. Bureaux extérieurs

Description générale

E.12. Ce programme assure une couverture efficace au niveau des pays et aux niveaux régional et sous-régional dans le cadre du Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futures de l'ONUDI et en accord avec le programme de décentralisation et de délégation de pouvoirs aux bureaux extérieurs. Au titre de ce programme, les bureaux extérieurs participent aux travaux de l'ONUDI, d'une part en faisant en sorte que les besoins des pays et régions relevant de leur compétence sont bien pris en compte dans les activités de l'Organisation et, d'autre part, en aidant le Siège à fournir de manière plus efficace les services de l'Organisation aux pays destinataires. Ils ont donc pour tâche à la fois de représenter l'ONUDI sur le terrain et de concevoir, mettre en œuvre, suivre, promouvoir et superviser les activités spécifiques de l'ONUDI. Il est en outre attendu d'eux qu'ils jouent un rôle actif dans la mobilisation des ressources nécessaires aux fins de ces activités.

Besoins et objectifs

Besoins

E.13. Afin d'assurer une gestion souple et économiquement rationnelle de l'assistance dans le domaine de la coopération technique et pour que l'ONUDI participe effectivement aux activités de planification et de coordination à l'échelle du système des Nations Unies, l'Organisation doit être présente au niveau des pays. Étant plus proches des pays destinataires, les bureaux extérieurs sont mieux placés que le Siège pour évaluer précisément les besoins des pays qui relèvent de leur compétence, pour repérer rapidement toute évolution de leur situation économique, politique et sociale et, plus important encore, pour faciliter l'interaction avec les parties prenantes sur place.

Objectifs

E.14. Les principaux objectifs du programme sont de maintenir une présence constructive de l'Organisation dans les pays en développement et les pays à économie en transition, d'appuyer et de promouvoir les services de l'ONUDI sur le terrain et d'assurer leur cohérence par rapport aux besoins des clients. À cette fin, le programme vise à assurer une présence optimale sur le terrain au niveau des pays et aux niveaux régional et sous-régional, conformément au mandat et à la stratégie intégrée de l'Organisation et dans les limites des ressources disponibles.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
46,0	68,0	114,0	Dépenses de personnel	15 134 300	4 971 500	20 105 800
			Consultants	112 300		112 300
			Voyages autorisés	509 000		509 000
			Dépenses de fonctionnement	5 904 000	612 970	6 516 970
			Technologies de l'information et des communications	31 000		31 000
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	837 600		837 600
			Total, dépenses (montants bruts)	22 528 200	5 584 470	28 112 670
			Recettes	(1 618 500)	(187 500)	(1 806 000)
			Total, ressources (montants nets)	20 909 700	5 396 970	26 306 670

Activités et produits

E.15. Ces services seront fournis par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de pays (composés d'un administrateur et de deux agents des services généraux) et de bureaux régionaux (composés de deux à trois administrateurs et trois agents des services généraux); ces derniers fourniront également un appui technique et des conseils dans les domaines prioritaires communs aux pays d'une (sous-) région. Ce réseau sera encore renforcé par la désignation de centres de liaison nationaux qui appuieront et encourageront les activités de coopération de l'ONUDI dans les différents pays.

- a) **Activité:** Contribuer, en coopération avec les bureaux régionaux, à la conception et à la mise au point de programmes et de projets en identifiant et évaluant les besoins locaux, en sélectionnant

les demandes locales et en élaborant des cadres pour apporter une réponse intégrée de l'ONUDI aux besoins des pays.

Produit: Évaluations des besoins et élaboration de programmes de pays.

- b) **Activité:** Servir de nœud du réseau mondial d'information technique de l'ONUDI pour le(s) pays couvert(s) et, dans certains cas, fournir des conseils et des services techniques aux pays de la sous-région.

Produit: Mise à disposition et diffusion d'informations industrielles pertinentes et fourniture rapide de services consultatifs sur mesure.

- c) **Activité:** Fournir tout l'appui administratif, logistique et, dans certains cas, technique nécessaire aux directeurs de projet des divisions techniques du Siège et aux experts de l'ONUDI pour la mise en œuvre de programmes et projets de coopération technique.

Produit: Assistance au personnel du Siège et aux experts et consultants de l'ONUDI pour la fourniture des services de l'Organisation dans les pays destinataires.

- d) **Activité:** Établir et entretenir des relations politiques et institutionnelles et assurer la liaison avec les homologues nationaux pour assurer leur participation aux activités de coopération technique et aux activités de forum mondial de l'ONUDI.

Produit: Collaboration active avec les parties prenantes locales pour les activités de coopération technique et les activités de forum mondial de l'ONUDI.

- e) **Activité:** Coopérer avec les institutions multilatérales de développement et de financement intervenant dans le pays ou dans la sous-région ainsi qu'avec les pays donateurs ou les organismes non gouvernementaux afin de faciliter l'accès à des sources de financement au niveau du pays.

Produit: Mobilisation de ressources financières locales.

- f) **Activité:** Entretenir des contacts étroits avec les autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain en contribuant sur le fond à des activités de programmation telles que les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale, et en participant aux diverses activités coordonnées par les Nations Unies au niveau des pays.

Produit: Prise en compte de la position et du mandat de l'ONUDI dans les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres mécanismes de programmation analogues à l'échelle du système des Nations Unies.

Programme E.3. Mobilisation de fonds

Description générale

E.16. Ce programme a pour tâche:

- a) La création et la gestion de partenariats thématiques relatifs aux activités et initiatives de l'ONUDI établis entre cette dernière, d'une part, et les donateurs et d'autres organisations concernées, d'autre part;

- b) La coordination de la mobilisation générale de ressources financières et autres pour les activités de l'ONUDI à partir de toutes les sources potentielles de financement;
- c) La collecte de fonds auprès des gouvernements donateurs et la gestion de la programmation de ces fonds conformément aux accords conclus avec les donateurs et aux lignes directrices.

Besoins et objectifs

Besoins

E.17. La quasi-totalité des fonds nécessaires pour les activités de coopération technique de l'ONUDI doit être mobilisée auprès de sources externes. Presque toutes ces contributions externes sont, par nature, affectées à des fins spéciales, ce qui signifie qu'un projet doit être conçu, mis au point et négocié avant qu'aucune décision ne soit prise quant à son financement. En outre, dans bien des cas, un accord de financement séparé est nécessaire. Des consultations intenses entre le donateur et l'ONUDI sont nécessaires à cette fin.

Objectifs

E.18. L'objectif du programme de mobilisation des ressources financières est la mobilisation et la programmation optimale des ressources extrabudgétaires nécessaires aux fins des programmes et projets de coopération technique de l'ONUDI. Ces ressources doivent être mobilisées auprès des donateurs et sources de financement actuels et potentiels. Cela se fera en consultation et en coopération avec d'autres personnels de l'Organisation selon la source de financement.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	3,0			3,0	6,0	
			Voyages autorisés	53 000		53 000
			Total, dépenses (montants bruts)	1 232 300		1 232 300
			Total, ressources (montants nets)	1 232 300		1 232 300

Activités et produits

E.19. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à mener les activités et à obtenir les produits suivants:

- a) **Activité:** Créer et gérer des partenariats thématiques avec les pays donateurs et avec d'autres organisations compétentes concernant les modules de services et les initiatives thématiques de l'ONUDI, et notamment recenser les principaux domaines qui intéressent tant l'Organisation que les donateurs; définir, avec les services responsables, des axes de coopération ciblés dans ces domaines; et négocier des accords de coopération et de financement avec ces partenaires.

Produit: Partenariat et dispositif de financement correspondant négociés.

- b) **Activité:** Établir et entretenir un dispositif de consultation et de coopération régulières avec les pays donateurs et les autres donateurs versant des contributions au Fonds de développement industriel et aux fonds d'affectation spéciale; tenir à jour une vue d'ensemble de leurs priorités

et de leurs structures de financement (potentielles); faire valoir, d'une manière générale, les programmes prioritaires, les initiatives et l'approche de l'Organisation; encourager et mettre en œuvre des dispositifs plus souples de coopération, de programmation et de financement; consulter les donateurs quant au financement éventuel de programmes et de projets; donner des avis quant aux possibilités de financement de projets potentiels et gérer les processus officiels de présentation aux donateurs et d'approbation.

Produit: Bonnes relations de travail avec les principaux donateurs, et mécanismes réguliers de programmation et d'approbation.

- c) **Activité:** En coopération avec les responsables d'équipe des programmes intégrés, concevoir des stratégies de mobilisation de fonds pour ces programmes; coordonner des campagnes spécifiques de promotion auprès des donateurs et les actions de mobilisation de fonds visant des sources de financement spécialisées; coopérer avec les bureaux régionaux et les représentants de l'ONUDI hors Siège pour les activités de mobilisation de fonds auprès de donateurs décentralisés et de fonds spécifiques à des pays ou régions; entreprendre des missions spéciales de mobilisation de fonds au niveau des pays; négocier des dispositifs et accords de financement; établir et diffuser des documents d'information et des textes d'orientation sur ces questions.

Produit: Stratégies et activités générales de mobilisation de fonds pour les programmes intégrés.

- d) **Activité:** Gérer l'ensemble du processus de programmation et d'approbation des fonds disponibles, soit auprès des donateurs s'agissant des contributions à des fins spéciales, soit au sein de l'Organisation pour ce qui est des fonds non réservés à des activités spécifiques, notamment en tenant à jour une vue d'ensemble des fonds mis à disposition par les donateurs et non réservés à des activités spécifiques et en consultant les donateurs au sujet de l'utilisation desdits fonds; tenir à jour, à l'intention du Conseil exécutif, une vue d'ensemble des fonds non réservés à des activités spécifiques dont dispose l'ONUDI; faire des recommandations au Conseil exécutif concernant les fonds qu'il est le plus approprié d'utiliser aux fins des projets soumis pour approbation; négocier avec les donateurs pour obtenir leur approbation des modifications de projets; suivre et coordonner les relations avec les donateurs, selon que de besoin, notamment en faisant rapport sur l'état d'avancement des projets et sur leur situation financière; demander le versement des tranches convenues; négocier les augmentations de budget et autres modifications; servir d'interlocuteur auquel les donateurs peuvent adresser leurs questions.

Produit: Processus réguliers et satisfaisants de programmation et d'approbation de la part des donateurs, établissement en temps voulu de rapports d'étape à l'intention des donateurs et approbation des modifications du budget selon que de besoin.

Programme E.4. Direction et gestion

Description générale

E.20. Ce programme comprend les activités principales suivantes:

- a) Diriger, gérer et coordonner les travaux des programmes E.1 (Bureaux régionaux), E.2 (Bureaux extérieurs) et E.3. (Mobilisation de fonds). Il prévoit aussi d'autres tâches liées à l'analyse et au suivi des programmes. À cet égard, le programme aidera la direction, les bureaux régionaux et les responsables d'équipe à concevoir et à mettre en œuvre les activités de coopération technique, en particulier dans le cadre des programmes intégrés et des cadres généraux de service, en suivant et en évaluant les activités opérationnelles. En outre, le programme assumera une fonction de coordination

sur le terrain en vue de renforcer les opérations que l'Organisation mène sur le terrain, en veillant à ce que les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs anticipent l'évolution de la situation. Dans ce contexte, le programme coordonnera l'ensemble de la gestion, de l'administration, de la communication d'informations, du travail en réseau et de l'obligation de rendre des comptes des bureaux extérieurs, et encouragera une décentralisation et un transfert de pouvoir effectif en leur faveur;

b) Promouvoir et gérer les réseaux établis par l'intermédiaire des bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI et de la tribune en ligne UNIDO Exchange. Cette dernière est la seule tribune en ligne qui concerne toutes les activités de l'Organisation liées à la promotion des partenariats ou à la diffusion d'informations sur les activités de promotion des investissements et de la technologie, les réseaux de centres pour une production plus propre et autres réseaux spécialisés, et des informations spécialisées concernant les activités entreprises au titre de divers modules de services. UNIDO Exchange continuera d'encourager l'établissement de relations entre des partenaires externes et le réseau Exchange, de manière à donner de l'ampleur à la plateforme et à en augmenter l'intérêt, et à renforcer le réseau mondial d'information commerciale de l'Organisation.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
8,0	9,0	17,0	Dépenses de personnel	3 201 000	3 201 000
			Consultants	61 600	61 600
			Voyages autorisés	106 100	106 100
			Dépenses de fonctionnement	49 380	49 380
Coopération technique			Total, dépenses (montants bruts)	3 418 080	3 418 080
(fonds extrabudgétaires)	19 091 000		Total, ressources (montants nets)	3 418 080	3 418 080
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)		22 509 080

Besoins et objectifs

Besoins

E.21. En raison de l'évolution des travaux de l'ONUDI relatifs à la conception et à la mise en œuvre de programmes intégrés et de cadres généraux de services, il est devenu nécessaire d'assurer une coordination et un suivi accru et d'utiliser une approche homogène et cohérente, tant au Siège que sur le terrain. Il faut également affiner davantage l'approche axée sur les résultats qui a été retenue lors de l'adoption des programmes intégrés et des cadres généraux de services.

E.22. Le contenu spécialisé de différents services de courtage et d'information de l'ONUDI, provenant tant de l'Organisation que de l'extérieur, est très précieux, car il aide à surmonter les problèmes posés par la concurrence internationale à laquelle les entreprises sont confrontées dans les pays en développement et les pays à économie en transition, en particulier lorsqu'il peut être exploité comme une source fiable d'informations afin de constituer des partenariats. L'Organisation doit donc continuer d'alimenter le stock d'informations et de contacts disponibles dans ses domaines de compétence, et de le rendre aisément accessible au personnel et aux utilisateurs et partenaires externes.

Objectifs

E.23. L'objectif premier du programme est de renforcer les opérations de l'ONUDI sur le terrain grâce à une meilleure coopération et à la mise en œuvre d'une approche homogène de la coordination et de la gestion des programmes, et de favoriser le processus de décentralisation. En outre, le programme vise à contribuer, par l'intermédiaire du réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie, au développement industriel et à la croissance économique des pays en développement et des pays à économie en transition, et ce en trouvant et en mobilisant les ressources nécessaires à l'exécution de projets relatifs à l'investissement industriel et à la technologie dans ces pays. Il a aussi pour but de faire de UNIDO Exchange la tribune centrale des activités de promotion et d'information de l'ONUDI afin de renforcer l'efficacité de l'établissement de liens et de la coopération entre ses clients.

Activités et produits

E.24 Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à mener les activités et à obtenir les produits suivants:

- a) **Activité:** Guider la formulation des plans de travail des programmes dépendant du grand programme E, y compris pour ce qui est de la fonction de forum mondial et du réseau sur le terrain, et en suivre et assurer l'exécution.

Produit: Plans de travail mis au point et exécutés.

- b) **Activité:** Suivi et évaluation systématiques des programmes intégrés et des cadres généraux de services tout au long du cycle du programme ou du projet.

Produit: Analyses et rapports périodiques ou ponctuels.

- c) **Activité:** Services efficaces de coordination et d'appui pour les activités opérationnelles relevant des fonctions de coordination centrale des programmes, de mobilisation de fonds et de forum mondial.

Produit: Coordination des activités menées au titre de ces trois fonctions et appui à ces activités.

- d) **Activité:** Coordonner et suivre les opérations sur le terrain en s'intéressant tout particulièrement à la décentralisation, à la délégation de pouvoirs et au renforcement de la représentation sur le terrain et du travail en réseau.

Produit: Rapport sur l'effet de la décentralisation et de la délégation de pouvoirs aux bureaux extérieurs, avec des mesures de suivi et des délais clairement définis.

- e) **Activité:** Coordonner les relations entre les opérations sur le terrain et divers services au Siège en collaboration avec les bureaux régionaux, et harmoniser les relations entre le terrain et le Siège ainsi qu'entre les divers services extérieurs du système.

Produit: Nouvelles approches et méthodes concernant la communication et les relations entre services extérieurs et avec le Siège.

- f) **Activité:** Administrer et superviser les activités des bureaux de promotion des investissements et de la technologie; servir de centre de liaison entre ces bureaux et les autres services de l'ONUDI, et fournir aux bureaux de promotion des investissements et de la technologie les conseils nécessaires pour que chacun d'eux ait des échanges avec les programmes de l'ONUDI et avec les autres bureaux.

Produit: Principes directeurs, manuels, etc. pour les bureaux de promotion des investissements et de la technologie, afin de les aider à collaborer efficacement avec les programmes de l'ONUDI et entre eux.

- g) **Activité:** Poursuite de l'expansion de UNIDO Exchange grâce à la collecte d'informations choisies pour les sections de la tribune consacrées respectivement au marché et aux connaissances afin d'étoffer le contenu des bases de données et d'attirer davantage de nouveaux partenaires.

Produit: Collecte d'informations pour les sections de UNIDO Exchange consacrées au marché et aux connaissances, et nouveaux partenaires pour UNIDO Exchange.

GRAND PROGRAMME F. ADMINISTRATION

Description générale

F.1. L'objectif du grand programme est d'assurer, de façon efficace, et avec un bon rapport coût-efficacité, des services de gestion financière et de gestion du personnel, des services juridiques et d'autres services administratifs et informatiques pour tous les grands programmes par un appui direct à la fourniture de services et pour le Siège.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
	Total					
44,0	104,5	148,5	Dépenses de personnel	19 139 150	4 703 300	23 842 450
			Consultants	94 900		94 900
			Voyages autorisés	103 000		103 000
			Dépenses de fonctionnement	2 280 910		2 280 910
			Technologies de l'information et des communications	4 609 900		4 609 900
			Total, dépenses (montants bruts)	26 227 860	4 703 300	30 931 160
			Total, ressources (montants nets)	26 227 860	4 703 300	30 931 160

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
F.1. Gestion des ressources humaines	9,0	24,0	5 803 010		5 803 010
F.2. Services financiers	10,0	34,0	6 551 200		6 551 200
F.3. Services généraux	9,0	25,0	7 901 000		7 901 000
F.4. Services juridiques	3,0	2,0	1 053 100		1 053 100
F.5. Réseau d'information et gestion des connaissances	11,0	16,0	8 431 050		8 431 050
F.6. Direction et gestion	2,0	4,0	1 191 800		1 191 800
F. Total, grand programme	44,0	105,0	30 931 160		30 931 160

Programme F.1. Gestion des ressources humaines

Description générale

F.2. Le programme élabore la politique de gestion des ressources humaines de l'Organisation, soutient les autres programmes en ce qui concerne le développement organisationnel et la gestion des ressources humaines et fournit tous les services réglementaires prévus dans le Statut et Règlement du personnel de l'ONUDI et dans le Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Besoins et objectifs

Besoins

F.3. Le Programme vise à répondre au besoin constant d'adapter les compétences humaines – encadrement et compétences techniques et fonctionnelles – de l'Organisation, à l'orientation, aux stratégies et aux services évolutifs fournis par l'ONUDI. Il établit donc la politique organisationnelle de gestion des ressources humaines, traite le recrutement, la dotation en personnel et les besoins en formation de tous les programmes ainsi que le besoin de modèles et d'outils de développement organisationnel. En outre, il fournit un appui opérationnel aux fins de l'application d'une partie considérable des programmes de coopération technique de l'ONUDI, à savoir le volet relatif aux agents engagés au titre des projets, qui représente environ 35 % de la coopération technique. Il a également pour fonction d'appliquer à tous les employés les conditions d'emploi prévues dans le Régime commun des Nations Unies. Il propose en outre au personnel et aux administrateurs des services d'orientation et de conseil sur les politiques pertinentes, les procédures et les pratiques rationnelles de gestion et gère les relations entre le personnel et l'administration.

Objectifs

F.4. L'objectif global du programme est de concevoir et d'appliquer des politiques de gestion des ressources humaines qui facilitent et soutiennent les efforts déployés pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Pour ce faire, les composantes du programme, organisées en équipes fonctionnelles, comportent des objectifs précis: assurer en temps voulu le recrutement, conformément aux instructions internes, de personnel possédant les compétences requises compte dûment tenu des principes de répartition géographique diversifiée et équitable et d'équilibre entre les sexes; contribuer à l'amélioration de l'Organisation en fournissant les outils pertinents, et améliorer et moderniser l'encadrement et les compétences techniques et fonctionnelles en élaborant et en appliquant une politique de formation appliquée à l'échelle de l'Organisation; fournir un appui opérationnel aux fins de l'application de programmes de coopération technique par la nomination, l'administration et le suivi des agents engagés au titre des projets, dont les programmes d'experts associés et d'administrateurs auxiliaires financés par des donateurs; appliquer à toutes les catégories de personnel des conditions d'emploi uniformes et équitables, conformément aux dispositions du Statut et Règlement du personnel; et fournir des services de sécurité sociale au personnel actif et retraité conformément aux dispositions du Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	9,0			24,0	33,0	
			Consultants	41 200		41 200
			Voyages autorisés	28 200		28 200
			Dépenses de fonctionnement	156 510		156 510
			Total, dépenses (montants bruts)	4 409 510	1 393 500	5 803 010
			Total, ressources (montants nets)	4 409 510	1 393 500	5 803 010

Activités et produits

F.5. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Traiter avec l'administration et le personnel – élaborer des politiques appropriées compte tenu des besoins identifiés par les administrateurs et le personnel, fournir des conseils sur les politiques et pratiques rationnelles de gestion en général et la gestion des ressources humaines en particulier; fournir des renseignements et des conseils aussi bien à l'administration qu'au personnel sur toute question connexe.

Produit: Recommandations relatives à la politique à mener en matière de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines et conseils pertinents à l'administration et au personnel.

- b) **Activité:** Assurer le recrutement et la classification – définir les pratiques optimales et les mesures rentables à appliquer pour améliorer les services de recrutement proposés aux clients; maintenir des contacts constants dans le monde entier, avec des sources de recrutement diversifiées; proposer des orientations et un appui sur des questions relatives au recrutement ou à la classification; assurer la classification des emplois, la formulation et la publication d'avis de vacance de poste; examiner les candidatures, participer à des entretiens et aider les clients à choisir les candidats ayant les compétences requises.

Produit: Recrutement en temps voulu de personnel ayant les qualités requises pour des postes au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège. Recrutement de personnel possédant les qualifications requises et provenant de pays sous-représentés ou non représentés, et recrutement de femmes remplissant les conditions requises à des postes d'administrateur et à des postes des catégories supérieures; classification adéquate de tous les postes d'administrateur et d'agent des services généraux.

- c) **Activité:** Assurer l'amélioration de l'Organisation et la formation – exploiter et réexaminer la base de données sur le modèle de compétences de l'ONUDI et suivre l'application des compétences dans les différents sous-systèmes de mise en valeur des ressources humaines; offrir des possibilités d'apprentissage (individuel ou collectif), interne ou externe.

Produit: Amélioration des compétences organisationnelles en matière de ressources humaines au moyen d'un modèle de compétence; facilitation de formation intéressant les stratégies et programmes de l'Organisation, dont le perfectionnement des cadres supérieurs, l'assistance en matière d'encadrement, la mise à jour constante des compétences et l'amélioration des compétences linguistiques; facilitation de la formation aux compétences informatiques pour tout

le personnel et les agents du Groupe des technologies de l'information; administration du programme de stages de l'ONUDI.

- d) **Activité:** Fournir un soutien opérationnel – dépouiller les candidatures et établir une liste d'experts devant aider les administrateurs de programme à trouver des spécialistes; négocier les conditions d'emploi et engager le personnel chargé des projets.

Produit: Engager environ 5 000 personnes en vue de l'exécution des projets et appliquer les conditions d'emploi de rigueur. Gérer les programmes de recrutement d'experts associés et d'administrateurs auxiliaires.

- e) **Activité:** En ce qui concerne les conditions d'emploi, dont la sécurité sociale, appliquer les dispositions du Statut et du Règlement du personnel y relatives au Siège et dans les bureaux extérieurs. Modifier le Règlement du personnel en cas de besoin et en notifier les organes directeurs. Suivre les décisions prises dans le cadre du régime commun des Nations Unies et assurer la coordination avec les autres organisations sises à Vienne. Assurer le suivi des contrats d'engagement et appliquer les dispositions des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ainsi que les clauses des assurances-groupe maladie et sur la vie des fonctionnaires actifs et retraités et celles de l'accord révisé complémentaire à l'accord de Siège sur la sécurité sociale. Prêter assistance aux comités paritaires créés en vertu du Statut du personnel.

Produit: Prestation, avec rigueur et diligence, de services aux fonctionnaires actifs et retraités conformément aux dispositions des règlements et instructions en vigueur. Organisation, chaque année, de deux séminaires sur la préretraite; suivi et ajustement annuel des conditions et des primes de l'assurance-groupe maladie. Révision et adoption de politiques et de procédures, le cas échéant, pour répondre aux besoins de l'Organisation. Application de l'accord révisé complémentaire à l'accord de Siège sur la sécurité sociale; mise en service d'une assurance soins de longue durée; renouvellement de l'assurance-groupe maladie par appel d'offre. Traitement des recours et des plaintes déposés par les fonctionnaires.

Programme F.2. Services financiers

Description générale

F.6. Le programme permet d'assurer les services suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières, y compris les fonds extrabudgétaires; gestion des liquidités et des opérations de trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de tous les fonds, y compris les états de paie au Siège et dans les bureaux extérieurs; gestion financière des activités de coopération technique; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; définitions des orientations relatives aux questions financières.

Besoins et objectifs

Besoins

F.7. Le programme et son mode de fonctionnement découlent des dispositions du Statut et du Règlement du personnel, du Règlement financier, des règles de gestion financière ainsi que de diverses instructions administratives et décisions des organes directeurs.

Objectifs

F.8. La finalité du programme est d'assurer au meilleur coût la gestion efficace des moyens financiers, y compris les fonds extrabudgétaires, et d'assurer l'intégrité financière de l'Organisation.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	10,0			34,0	44,0	
			Consultants	11 300		11 300
			Voyages autorisés	14 800		14 800
			Dépenses de fonctionnement	42 900		42 900
			Total, dépenses (montants bruts)	5 360 200	1 191 000	6 551 200
			Total, ressources (montants nets)	5 360 200	1 191 000	6 551 200

Activités et produits

F.9. Au cours de l'exercice biennal le programme sera axé sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Établir, présenter, suivre et contrôler le programme et les budgets biennaux; rendre compte de l'exécution des budgets au Directeur général et aux organes directeurs.

Produit: Élaboration du programme et des budgets conformément aux directives des organes directeurs; émission des autorisations d'engagement de dépenses appropriées; établissement de rapports divers sur l'exécution des budgets à l'intention de la direction;

- b) **Activité:** Assurer la gestion financière de la représentation hors Siège en fournissant un appui administratif financier aux bureaux extérieurs.

Produit: Émission d'une autorisation annuelle d'engagement de dépenses pour chaque bureau extérieur; prestation régulière de conseils sur les opérations financières; établissement de rapports à l'intention de la direction.

- c) **Activité:** Assurer avec efficacité et efficacie la planification financière et la gestion des fonds et des autres ressources extrabudgétaires versés par des bailleurs et par d'autres sources.

Produit: Obtention des ressources nécessaires pour que l'Organisation s'acquitte de ses obligations et investissement de tous les excédents de façon à obtenir le meilleur rendement possible.

- d) **Activité:** Assurer la gestion financière de l'ensemble des programmes et activités de coopération technique.

Produit: Gestion financière efficace des programmes et des projets de coopération technique et mise à la disposition de toutes les parties prenantes internes et externes dans les meilleurs délais d'informations exactes et de rapports.

- e) **Activité:** Gérer et suivre tout ce qui a trait aux contributions.

Produit: Application du barème des quotes-parts approuvé; publication en temps utile d'avis de mise en recouvrement; établissement de divers rapports destinés à la direction et aux organes directeurs.

- f) **Activité:** Percevoir et déboursier des fonds au nom de l'Organisation.

Produit: Comptabilisation rapide des fonds reçus et établissement d'accusés de réception pour tous les fonds; décaissement de fonds dans les délais prévus, un contrôle efficace des dépenses étant dûment assuré.

- g) **Activité:** Assurer la comptabilité de la totalité des activités, programmes, comptes et projets établis en application du règlement financier, des règles de gestion financière, des décisions spécifiques des organes directeurs et des bailleurs, et communiquer l'information financière y relative.

Produit: Publication dans les délais des états financiers et autres rapports destinés à être utilisés par le Commissaire au comptes dans ses travaux de vérification et à être présentés aux bailleurs et aux organes directeurs.

- h) **Activité:** Renforcer les systèmes et les procédures financiers.

Produit: Amélioration de l'efficience et de l'efficacité des procédures et systèmes financiers.

- i) **Activité:** Établir des orientations concernant toutes les questions financières et passer en revue les politiques, procédures, systèmes et contrôles s'y rapportant.

Produit: Amélioration de l'efficience, de l'efficacité, de la responsabilité, de la communication financière et des contrôles financiers; contrôle de la conformité des accords et activités au Règlement financier, aux règles de gestion financière et aux décisions diverses des organes directeurs.

- j) **Activité:** Se concerter avec d'autres organismes des Nations Unies au sujet des questions financières.

Produit: Amélioration de la coordination.

Programme F.3. Services généraux

Description générale

F.10. Le programme permettra de fournir des services divers et essentiels pour appliquer l'ensemble des activités de l'Organisation, notamment pour ce qui est de l'achat de biens et de services, des communications, de l'inventaire et de la tenue de dossiers ainsi que des voyages, des transports et des services d'expédition. Il couvre la gestion des bâtiments et le fonctionnement des services de restauration du Centre international de Vienne (CIV).

Besoins et objectifs

Besoins

F.11. L'administration transparente et efficace des services d'appui est désormais une priorité. L'accent est mis sur la décentralisation des tâches et la réaffectation de ressources humaines afin d'améliorer les facultés d'adaptation et la qualité des services.

Objectifs

F.12. L'objectif du programme est d'améliorer les facultés d'adaptation et la qualité, et donc de prêter des services d'appui administratif directs, efficaces et rentables pour toutes les activités de l'Organisation, y compris pour ce qui est de l'achat de biens et de services, des communications, de l'inventaire et de la tenue de dossiers, des voyages, des transports et des services d'expédition ainsi que des services des bâtiments.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
9,0	25,0	34,0			
			Dépenses de personnel	3 816 200	5 291 800
			Consultants	10 300	10 300
			Voyages autorisés	12 800	12 800
			Dépenses de fonctionnement	1 576 100	1 576 100
			Technologies de l'information et des communications	1 010 000	1 010 000
			Total, dépenses (montants bruts)	6 425 400	7 901 000
			Total, ressources (montants nets)	6 425 400	7 901 000

Activités et produits

F.13. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Fournir des services d'achat de biens et services de façon transparente et rentable aux fins de l'exécution d'activités au titre de la coopération technique et de la fonction de forum mondial, y compris pour ce qui est des besoins du Siège, des services communs, et les organismes des Nations Unies basés au CIV.

Produit: Fourniture des services susmentionnés de la façon requise.

- b) **Activité:** Estimer les frais des voyages aux fins des engagements de dépenses, établir les autorisations de voyage et les ordres de paiement et prendre les dispositions nécessaires pour le voyage et l'hébergement; assurer les transports par véhicules officiels et donner suite aux demandes de remboursement de la taxe sur les carburants pour les véhicules officiels; organiser l'expédition des effets personnels et du mobilier des fonctionnaires ainsi que des biens de l'Organisation et les assurer; organiser le stockage, traiter les déclarations de sinistre ainsi que les déclarations relatives à l'importation de marchandises hors taxes; donner des informations sur les questions relatives aux visas, obtenir des visas officiels pour les voyages autorisés et établir les documents de voyage des Nations Unies.

Produit: Fourniture de prestations satisfaisantes, économiques et rapides pour tous les déplacements officiels.

- c) **Activité:** Superviser et contrôler la tenue des documents relatifs à la comptabilité matières; administrer la réception, le stockage, la distribution et l'entretien de tout le matériel de bureau, de la papeterie et des fournitures ainsi que d'autres biens; superviser et vérifier tous les documents comptables relatifs aux achats de matériel pour les divers services de l'ONUDI, pour le service de restauration du CIV et pour les projets de coopération technique.

Produit: Établissement d'inventaires exhaustifs et actualisés pour les services du Siège, les projets de coopération technique et le service de restauration du CIV.

- d) **Activité:** Assurer la tenue des registres électroniques, y compris les communications entrantes, sortantes et internes, les services de référence et l'archivage des dossiers relatifs aux départs à la retraite.

Produit: Tenue d'archives et de registres complets.

- e) **Activité:** Pour le compte des organisations sises à Vienne, gérer et administrer l'exploitation, l'entretien et la réparation du complexe (terrains, bâtiments, installations et équipements), au titre du Protocole d'accord concernant la répartition des services communs. Administrer, pour le compte des organisations sises à Vienne et du Gouvernement autrichien, les projets imputés au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants.

Produit: Exécution en temps voulu des activités susmentionnées. Emploi transparent et rentable des ressources du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants.

- f) **Activité:** En coordination et en coopération avec les autres parties, gérer le projet de désamiantage des bâtiments du CIV.

Produit: Exécution efficace et en temps voulu du projet de désamiantage.

- g) **Activité:** Superviser le fonctionnement du service de restauration du CIV.

Produit: Le service de restauration propose à ses clients une prestation correcte d'un bon rapport qualité-prix.

Programme F.4. Services juridiques

Description générale

F.14. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'ONUDI a un statut juridique qui est régi par un certain nombre de traités internationaux et par des règles juridiques qui ont été définies par ses États Membres, ainsi que par le règlement intérieur établi par le Directeur général. L'Organisation doit respecter ce cadre juridique et l'appliquer à ses activités.

F.15. Le programme permet de donner des avis juridiques au Secrétariat et aux organes directeurs. Il représente aussi la position juridique de l'Organisation devant d'autres institutions lorsque cela est nécessaire.

Besoins et objectifs

Besoins

F.16 Dans le cadre du programme, on assurera de façon centralisée la prestation de services, de conseils et d'une assistance juridique à l'Organisation en vue d'affermir et de développer la primauté du droit dans ses activités et de défendre ses droits, ses positions juridiques et ses intérêts.

Objectifs

F.17. L'objectif du programme est de contribuer à la conduite efficace des affaires de l'Organisation et à la poursuite de sa mission, en se fondant sur ses dispositions juridiques internes ainsi que sur les règles applicables à ses relations avec les États, les organisations, les entreprises et les particuliers; de protéger et de défendre ses positions juridiques, ses droits et ses intérêts; et de concourir, grâce à l'octroi d'un soutien et de conseils juridiques, à la réalisation de ses objectifs.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	3,0	2,0	5,0	Dépenses de personnel	1 012 600	
			Consultants	16 700		16 700
			Voyages autorisés	8 600		8 600
			Dépenses de fonctionnement	15 200		15 200
			Total, dépenses (montants bruts)	1 053 100		1 053 100
			Total, ressources (montants nets)	1 053 100		1 053 100

Activités et produits

F.18. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Au titre du programme, il sera élaboré, approuvé et négocié des traités et accords internationaux devant être conclus par l'Organisation. Il s'agit notamment de la négociation et de l'approbation d'accords avec les États sur le territoire desquels doivent être établis des bureaux et des centres de pays et régionaux, et d'accords de base types relatifs à la coopération. Le programme englobe également tout ce qui concerne l'enregistrement, le classement et la publication de traités et accords internationaux comme stipulé à l'article 102 de la Charte des Nations Unies et dans les règles qui y font référence.

Produit: Négociation, élaboration, approbation, enregistrement, classement et publication des traités et accords conclus par l'Organisation.

- b) **Activité:** Prêter des avis juridiques aux organes directeurs se rapportant, notamment, à la conduite de leurs réunions et aux projets de résolutions et de décisions, ainsi qu'à toutes ses divisions et à tous ses services en ce qui concerne l'interprétation, entre autres, de l'Acte constitutif, du droit international, de l'accord de Siège ou d'autres accords, du Statut du personnel et du Règlement financier et d'autres règles et directives internes à l'Organisation. Prêter conseil quant aux aspects juridiques des relations avec d'autres personnes morales, notamment pour ce qui est des relations contractuelles, des questions de responsabilité, de l'arbitrage et des actions intentées contre l'Organisation.

Produit: Prestation d'avis juridiques comme indiqué ci-dessus.

- c) **Activité:** Représenter le Directeur général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ou le Tribunal administratif des Nations Unies; cette activité suppose l'examen et l'analyse des faits, le choix d'une stratégie et

des arguments juridiques nécessaires pour représenter au mieux l'intérêt de l'Organisation, et l'établissement de requêtes juridiquement fondées et convaincantes.

Produit: Présentation de requêtes devant les tribunaux administratifs, comme indiqué ci-dessus.

- d) **Activité:** Prêter un appui aux programmes par la fourniture d'avis juridiques sur les activités de coopération technique, y compris les questions relatives aux programmes intégrés et aux bureaux régionaux, au financement, à la création de centres, aux accords de coopération avec des organismes non gouvernementaux et des entreprises et aux services contractuels. La nouvelle approche en matière de coopération industrielle, à laquelle de nouveaux partenaires, en particulier du secteur privé, sont invités à prendre part, donne lieu à une augmentation de la demande de conseils juridiques ainsi qu'à l'élaboration d'accords pour régir les nouvelles activités de coopération.

Produit: Prestation de services d'appui aux programmes, comme indiqué ci-dessus.

- e) **Activité:** Recenser et prêter des services consultatifs concernant les règles applicables aux nouvelles modalités de financement et d'exécution des projets, comme ceux qui sont menés en coopération avec des institutions régionales de financement du développement, le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal, la Banque mondiale, le Fonds commun pour les produits de base, le Fonds mondial pour l'environnement et l'Union européenne; élaborer des arrangements juridiques et prêter des services consultatifs concernant les projets financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins spéciales au FDI; et établir des normes et procédures relatives aux contributions volontaires venant de bailleurs non gouvernementaux.

Produit: Prestation de services consultatifs concernant les modalités de financement des projets de coopération technique, comme indiqué ci-dessus.

- f) **Activité:** Aider à la mise au point, par l'Organisation, de produits informatiques, en particulier établir des accords types de licences et de diffusion; prêter conseil quant aux aspects contractuels des droits d'auteur, des brevets et des licences.

Produit: Prestation de conseils en rapport avec la mise au point de produits informatiques, comme indiqué ci-dessus.

Programme F.5. Réseaux d'information et gestion des connaissances

Description générale

F.19. Au titre du programme, on pilotera l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives en matière de technologie de l'information et des communications afin d'appuyer les procédures internes et les objectifs de l'Organisation. On exploitera des applications essentielles pour la mission de l'Organisation et on apportera un appui aux utilisateurs finals des installations informatiques et de communications. On mettra en place et on tiendra à jour des outils et techniques de gestion des connaissances pour l'ensemble de l'Organisation et on assurera la liaison en la matière avec le système des Nations Unies. Il gère aussi la bibliothèque de l'ONUDI.

Besoins et objectifs

Besoins

F.20. Pour que les effectifs soient aussi productifs et efficaces que possible, il faut qu'ils aient accès en permanence aux techniques modernes de l'information et des communications. Cela suppose que le matériel et les logiciels soient à jour et qu'il y ait un accès rapide et stable à l'Internet. De même, il importe de soutenir la réorganisation des procédures internes et les infrastructures informatiques et de communications pour assurer l'exploitation plus productive, plus efficace et plus utile de l'information. Pour optimiser sa compétitivité, l'Organisation doit également gérer de façon appropriée ses stocks de connaissances implicites et explicites; or, cela n'est possible.

Objectifs

F.21. Élaborer un projet d'avenir et jouer un rôle dirigeant pour ce qui est de la conception et l'application de mesures concernant les technologies de l'information et des communications propres à appuyer les procédures internes et les objectifs de l'Organisation, et, pour ce faire: gérer avec prudence les dépenses relatives aux technologies de l'information; encourager la diffusion des connaissances; favoriser l'exploitation de systèmes informatiques modernes et l'acquisition des compétences s'y rapportant; assurer la formation des effectifs à ces technologies et combler les lacunes à ce niveau; fixer une politique, une stratégie et des procédures pour ces technologies; mettre en service des réseaux fiables; offrir des applications fondamentales fiables et à faible coût; prêter des services de soutien informatique et d'assistance de qualité à faible coût; et répondre aux exigences des clients.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
11,0	15,5	26,5	Dépenses de personnel	3 696 750	643 200 4 339 950
			Voyages autorisés	11 600	11 600
			Dépenses de fonctionnement	479 600	479 600
			Technologie de l'information et des communications	3 599 900	3 599 900
			Total, dépenses (montants bruts)	7 787 850	643 200 8 431 050
			Total, ressources (montants nets)	7 787 850	643 200 8 431 050

Activités et produits

F.22. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Fixer des normes, des politiques et des procédures concernant les technologies de l'information et des communications.

Produit: Établissement de normes, principes et procédures uniformes pour ces technologies.

- b) **Activité:** Assurer la planification stratégique et l'alignement sur les procédures internes et coordonner les projets en matière de technologies de l'information et des communications.

Produit: Établissement d'une documentation relative à la planification stratégique et planification uniformisée de l'exécution des projets concernant ces technologies.

- c) **Activité:** Coordonner les projets en matière de technologies de l'information et des communications.

Produit: Planification uniformisée de l'exécution des projets relatifs à ces technologies.

- d) **Activité:** Acquérir et mettre en service l'infrastructure requise pour les technologies de l'information et des communications.

Produit: Fourniture d'ordinateurs centraux, de systèmes client-serveur, et d'infrastructures de réseau et de bureautique.

- e) **Activité:** Exploiter et assurer la maintenance des installations de production.

Produit: Exploitation continue des facilités de production.

- f) **Activité:** Assurer la sécurité et l'administration des installations.

Produit: Acquisition d'ordinateurs centraux, de systèmes client-serveur et d'infrastructures de réseau et de bureautique.

- g) **Activité:** Exploiter et assurer la maintenance de la bibliothèque en fonction des besoins de l'Organisation.

Produit: Mise à disposition, par la bibliothèque, de revues, de bases de données commerciales en ligne et des ouvrages requis.

- h) **Activité:** Gérer le service d'assistance informatique.

Produit: Prestation de services d'assistance informatique.

- i) **Activité:** Gérer le Bureau de vente des publications de l'ONUDI.

Produit: Production de publications destinées à la vente.

Programme F.6. Direction et gestion

Description générale

F.23. Le programme permettra d'assurer les fonctions de gestion et de coordination afin de prêter des services efficaces dans le domaine de la gestion des ressources humaines – y compris la mise en œuvre de stages de formation pour l'ensemble des personnels des services financiers, des services juridiques, des réseaux d'information et de gestion des connaissances et d'autres services administratifs, y compris la gestion des bâtiments.

Besoins et objectifs

F.24. Le programme vise à donner une orientation stratégique à tous les services et activités exécutés au titre du grand programme, et à assurer la gestion et la supervision en amont courantes afin de fournir à tous les programmes des services d'appui utiles et d'un bon rapport coût-efficacité.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
		Total			
2,0	4,0	6,0	Dépenses de personnel	1 138 800	1 138 800
			Consultants	15 400	15 400
			Voyages autorisés	27 000	27 000
			Dépenses de fonctionnement	10 600	10 600
			Total, dépenses (montants bruts)	1 191 800	1 191 800
			Total, ressources (montants nets)	1 191 800	1 191 800

Activités et produits

F.25. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Planifier et formuler les programmes de travail relevant des grands programmes F et G et des programmes qui s'y rapportent; assurer efficacement la gestion et la direction en vue de leur exécution et contrôler celle-ci.

Produit: Prestation de services efficaces et économiques dans le domaine administratif, juridique et informatique afin d'appuyer comme il convient la fourniture des services de base de l'Organisation.

- b) **Activité:** Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes et procédures de contrôle de gestion administrative; mettre en œuvre et améliorer le système de contrôle et de mesure de la performance de l'Organisation; poursuivre la publication des circulaires du Directeur général et d'autres directives.

Produit: Amélioration des contrôles administratifs, du système de contrôle de la performance et d'actualisation des circulaires, instructions administratives et autres directives.

- c) **Activité:** Assurer la liaison avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et les institutions de l'Union européenne concernant les questions de responsabilité, et prêter un appui efficace au Directeur général dans ses échanges avec tous ces protagonistes.

Produit: Harmonisation des procédures et des stratégies, consolidation de l'appui apporté au Directeur général, évaluation et mise en œuvre rapides des recommandations des États Membres.

GRAND PROGRAMME G. GESTION DES BÂTIMENTS

Description générale

G.1. Aux termes du Protocole d'accord concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne (CIV), l'ONUDI est chargée de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance et la réparation du complexe (terrain, bâtiments, installations et équipements). Les projets financés par le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants sont administrés par l'ONUDI pour le compte des organisations internationales sises au CIV et du Gouvernement autrichien. Les ressources demandées au titre de ce grand programme sont partagées entre ces quatre organisations et d'autres organismes.

G.2. Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations qui se trouvent au CIV augmentent à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Le Centre, qui couvre une superficie brute d'environ 347 000 m², a été construit il y a plus de 24 ans. Les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement, conformément, entre autres, aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien.

G.3. Les objectifs du grand programme sont d'assurer l'exploitation, l'entretien et la réparation sûrs et fiables des bâtiments et des installations qui leur sont associées conformément aux codes et normes de construction locaux. Assurant l'entretien des installations et des équipements, le Service des bâtiments fournit les services demandés par les organisations qui se trouvent au CIV.

G.4. Ce grand programme forme un tout. Toutes les dépenses proposées sont compensées par les recettes, c'est-à-dire les contributions reçues des autres organisations sises à Vienne, ainsi que celles de l'ONUDI et d'autres organismes. Par conséquent, dans le budget de base de l'ONUDI, seule la part de cette dernière dans les opérations de gestion des bâtiments est inscrite au titre du grand programme H. En outre, les postes du Service des bâtiments sont exclus du profil des postes de l'ONUDI.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	généralistes	Total			
6,0	113,0	119,0	Dépenses de personnel	13 727 600	13 727 600
			Consultants	221 600	221 600
			Voyages autorisés	12 200	12 200
			Dépenses de fonctionnement	33 908 730	33 908 730
			Total, dépenses (montants bruts)	47 870 130	47 870 130
			Recettes	(47 870 130)	(47 870 130)
			Total, ressources (montants nets)		

Programme G.1. Gestion commune des bâtiments

Description générale

G.5. L'objectif du programme est de répondre aux besoins quotidiens et réguliers liés à la gestion du CIV et de faire face à une demande croissante d'entretien et de remplacement d'équipements d'origine ou ajoutés.

G.6. Les ressources nécessaires au titre du programme sont partagées entre les organisations internationales sises au CIV et d'autres organismes conformément à une formule convenue de partage des coûts.

G.7. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 est établi sur la base de l'expérience acquise et des besoins prévisibles en ce qui concerne l'exploitation et les réparations.

G.8. Le programme G.1 couvre également le financement de l'exécution des programmes et projets ci-après financés par les organisations internationales sises au CIV et le Gouvernement autrichien lorsque celle-ci excède les ressources disponibles au titre du partage des coûts:

a) Les projets menés au titre du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants sont cofinancés par les organisations internationales sises au CIV et par le Gouvernement autrichien (à hauteur de 50 % pour ce dernier), pour un montant de 5,3 millions d'euros pour l'exercice biennal 2004-2005;

b) Par ailleurs, le Service des bâtiments exécute divers autres projets techniques demandés et financés par l'une ou l'autre des organisations internationales sises au CIV.

Besoins et objectifs

Besoins

G.9. Dans le cadre du programme, on assure des services relatifs à l'exploitation des bâtiments, on s'occupe de tout ce qui touche l'entretien des locaux et la réparation et le remplacement des installations et on prête divers autres services techniques et logistiques aux organisations sises au CIV.

Objectifs

G.10. Les objectifs du programme sont d'assurer l'exploitation, l'entretien et la réparation sûrs et fiables des bâtiments et des installations qui leur sont associées conformément aux codes et normes de construction locaux et à la licence d'exploitation du complexe. Assurant l'entretien et la modernisation des installations et des équipements, le Service des bâtiments fournit les services demandés par des organisations qui se trouvent au CIV. Il garantit par ailleurs un environnement de travail moderne ainsi que des installations et des équipements de pointe pour répondre aux exigences à venir.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
6,0	110,0	116,0			
			Dépenses de personnel	13 361 900	13 361 900
			Consultants	221 600	221 600
			Voyages autorisés	12 200	12 200
			Dépenses de fonctionnement	32 470 330	32 470 330
			Total, dépenses (montants bruts)	46 066 030	46 066 030
			Recettes	(46 066 030)	(46 066 030)
			Total, ressources (montants nets)		

Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	11 823 300
Assurance maladie après cessation de service	393 600
Formation au titre de l'organisation des carrières	19 800
Personnel temporaire	579 300
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	540 700
Consultants (honoraires et frais de voyage)	221 600
Dépenses de représentation	5 200
Voyages en mission	12 200
Location et entretien des locaux	18 441 430
Éclairage, chauffage, énergie et eau	12 505 800
Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules	55 600
Autres dépenses générales de fonctionnement	18 600
Imprimerie (Service commun d'imprimerie et de reprographie, AIEA)	7 500
Fournitures et accessoires	276 800
Biens d'équipement	1 164 600
Total, dépenses (montants bruts)	46 066 030
Contribution des autres organisations basées au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(35 203 270)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(7 159 260)
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(3 703 500)
Total recettes	(46 066 030)
Total, ressources (montants nets)	

Activités et produits

G.11. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Le Service des bâtiments se compose des groupes suivants: ingénierie, électricité et climatisation, et électronique, ainsi que des services d'ingénierie et d'administration.

Après 24 années d'occupation des lieux, des programmes de remplacement sont nécessaires et doivent être mis en œuvre dans toutes les parties du complexe afin que le CIV puisse fonctionner dans des conditions acceptables. Sur la base des accords conclus lors de la réunion du Comité consultatif sur les services communs, le Service des bâtiments a reçu pour instructions de préserver le niveau et la qualité des services obtenus lors des exercices 1999-2000 et 2001-2002, qui avaient donné entière satisfaction aux organisations internationales sises au CIV, et de mettre en œuvre les projets conçus et planifiés par lui-même pour répondre aux exigences d'un complexe de bureaux modernes.

Produit: Depuis 1999, le Service des bâtiments a réalisé plusieurs analyses de la consommation d'énergie et des coûts de fonctionnement du CIV et a mis en œuvre diverses mesures pour améliorer le rendement énergétique. Il a optimisé le rapport coûts-avantages dans le domaine des économies d'énergie et a fait appel à des techniques améliorées pour les programmes d'exploitation et de remplacement. Il a également pris des mesures en vue du respect des règles strictes relatives à l'élimination des déchets et aux analyses bactériologiques et chimiques de

l'air et de l'eau à l'intérieur des bâtiments. Ces mesures, qui continueront d'être appliquées au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ont été prises en compte dans les produits ci-après:

- i) Restructuration du Service des bâtiments, modernisation des outils de travail (ingénierie des espaces tertiaires), redistribution des tâches et des responsabilités en vue d'une plus grande efficacité et de meilleurs résultats;
- ii) Réduction des pannes et augmentation de la durée de vie des installations;
- iii) Mise en route de programmes de remplacement pour mettre à niveau et moderniser l'infrastructure du CIV;
- iv) Réduction supplémentaire de la consommation malgré des temps d'exploitation plus longs et un meilleur confort, grâce à des mesures respectueuses de l'environnement, par exemple l'utilisation, dans certains endroits, d'eau de puits, moins coûteuse;
- v) Transfert du financement de certains projets du budget du Service des bâtiments au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, auquel contribue le Gouvernement autrichien;
- vi) Examen de certains contrats pour les opérations d'entretien renouvelables, et nouveaux appels d'offres afin d'obtenir des services à moindres coûts et de meilleure qualité;
- vii) Internalisation de certains services;
- viii) Facturation des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau encourues par certains utilisateurs privés.

Programme G.2. Gestion commune des bâtiments

Description générale

G.12. Le programme, qui s'inscrit dans le cadre général de l'accord de coopération entre l'Office des Nations Unies à Vienne (UNOV), l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et l'ONUDI, permet de fournir des services relatifs à l'exploitation des bâtiments, dont les coûts sont partagés par ces trois organisations. Il met principalement à disposition des techniciens de conférence pour les salles de conférence, et des techniciens de surface pour le nettoyage des locaux utilisés conjointement.

Besoins et objectifs

Besoins

G.13. Outre les activités courantes exécutées dans le cadre de ce programme, après 24 années d'occupation des lieux, des opérations de remplacement sont nécessaires et doivent être exécutées dans toutes les parties du complexe afin que le CIV puisse fonctionner dans des conditions acceptables.

Objectifs

G.14. Dans le cadre du programme, on veille au fonctionnement efficace des services de conférence et des installations et matériels audiovisuels, par exemple ceux qui sont requis pour l'interprétation simultanée, conformément aux codes et règlements locaux. Les activités englobent des services techniques et administratifs.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	3,0	3,0	Dépenses de personnel	365 700	365 700
			Dépenses de fonctionnement	1 438 400	1 438 400
			Total, dépenses (montants bruts)	1 804 100	1 804 100
			Recettes	(1 804 100)	(1 804 100)
			Total, ressources (montants nets)		

Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	357 300
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	8 400
Location et entretien des locaux	1 232 400
Biens d'équipement	206 000
Total, dépenses (montants bruts)	1 804 100
Contribution des autres organisations basées au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 098 300)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(705 800)
Total recettes	(1 804 100)
Total, ressources (montants nets)	

Activités et produits

G.15. Au cours de l'exercice biennal, l'exécution du programme sera axée sur les activités et produits suivants:

- a) **Activité:** Fournir des installations de conférence adéquates pour l'ONUDI, l'ONUSU et l'OTICE, et assurer le nettoyage, les réparations et l'entretien des salles et des matériels de conférence, y compris le fonctionnement du standard téléphonique. Sont également prévues des dépenses de fonctionnement mineures qui ne concernent que l'ONUSU, l'ONUDI et l'OTICE.

Produit: Fourniture des installations de conférence voulues.

GRAND PROGRAMME H. COÛTS INDIRECTS

Programme H.1. Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Description générale

H.1. Le grand programme H a pour objectif de présenter de façon distincte les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un service ou programme organique ou administratif de l'Organisation. Ces dépenses s'expliquent principalement par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du Centre international de Vienne et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs mis en œuvre avec les autres organisations basées à Vienne. Les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies et à l'assurance maladie après cessation de service sont également couvertes au titre de ce grand programme.

Besoins et objectifs

H.2. Le programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser ces dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

H.3. La liste ci-après énumère les services partagés et indique la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA): 16,34 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV): en fonction du nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation;
- d) Gestion commune des bâtiments: 16,9 %;
- e) Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants: 16,9 %;
- f) Gestion conjointe des bâtiments (techniciens de conférence et dépenses de fonctionnement): 39,1 %;
- g) Services de sécurité et de sûreté (ONUV): 16,9 %;
- h) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies: 1,5 % en moyenne;
- i) Services conjoints de communications (ONUV): 32,2 %.

H.4. Les ressources nécessaires au titre de chacun des postes de dépense ci-dessus sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Les dépenses totales prévues (aux taux de 2002-2003) au titre des contributions aux services communs ont été réduites de 332 900 euros (2 %).

H.5. La contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après cessation de service concernant les fonctionnaires retraités est désormais couverte dans le présent programme de sorte à comptabiliser séparément cet objet de dépense. Pour les exercices précédents, ces dépenses étaient comptabilisées au titre des dépenses de personnel pour chaque grand programme. À des fins de comparaison, un ajustement a été porté en conséquence dans la base budgétaire. Les dépenses (aux taux de 2002-2003) devraient augmenter de 56 400 euros (soit 2 %), de plus en plus de retraités bénéficiant d'une assurance maladie après cessation de service.

H.6. L'augmentation des dépenses de l'ONUDI au titre de la gestion commune des bâtiments résulte principalement du retard enregistré dans le lancement du programme de désamiantage. L'augmentation de 305 900 euros (aux taux de 2002-2003) (soit 5 %) a été largement compensée par les économies résultant de la diminution de la part de l'ONUDI au titre de l'ensemble des autres services financés par partage des coûts.

H.7. L'accord entre la République d'Autriche et les organisations basées à Vienne concernant le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants a été modifié en 2002. Les parts de chaque organisation, qui étaient égales, ont été modifiées: le coefficient actuellement appliqué est celui retenu pour les services communs de gestion des bâtiments et de sécurité et sûreté. En conséquence, la part de l'ONUDI a diminué de 192 400 euros, passant de 610 000 euros à 417 600 euros.

H.8. La contribution de l'ONUDI aux services de sécurité et de sûreté a également été réduite de 306 100 euros (avant réévaluation des coûts). Cette réduction résulte directement de la diminution, tant des effectifs au Siège que de l'espace occupé au CIV. Le coefficient de partage des coûts utilisé pour ce service est identique à celui retenu pour la gestion des bâtiments et la contribution au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants.

Apports

Ressources nécessaires (en euros)

Postes	Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)			
	Administrateurs	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
Agents des services généraux				
Dépenses de personnel		3 964 900		3 964 900
Dépenses de fonctionnement		11 084 260		11 084 260
Technologie de l'information et des communications		951 600		951 600
Total, dépenses (montants bruts)		16 000 760		16 000 760
Total, ressources (montants nets)		16 000 760		16 000 760

Prévisions pour 2004-2005 (après réévaluation des coûts)	
	Budget ordinaire
Assurance maladie après cessation de service	3 415 400
Service médical commun (AIEA)	536 900
Service commun de formation linguistique	12 600
Gestion commune des bâtiments	7 159 260
Contribution au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants	417 600
Gestion conjointe des bâtiments	705 800
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	1 973 600
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	828 000
Services conjoints de communications (ONUV)	951 600
Total, dépenses (montants bruts)	16 000 760
Total recettes	
Total, ressources (montants nets)	16 000 760

Activités et produits

H.9. Les activités et produits des services conjoints et communs sont décrits en détail dans les budgets-programmes des organisations concernées.

H.10. Les activités et produits du Service des bâtiments sont exposés au titre du grand programme G.

Indicateurs de performance

H.11. Le programme ne portant que sur les coûts indirects, aucun indicateur n'a été défini.

RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

Introduction

1. La deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique a pris fin en 2002. Toutefois, les ressources nécessaires pour répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique, loin de diminuer, augmentent, d'autant plus qu'il faut aussi s'employer à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire d'une part, et dans le nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, d'autre part, en particulier pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, du développement du secteur privé, du développement des compétences humaines et des capacités et de la protection de l'environnement.

Objectif

2. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les ressources spéciales pour l'Afrique permettront de mener les activités essentielles pour donner suite à ces initiatives, notamment la conduite de travaux de recherche et d'études, l'organisation de réunions techniques et autres, et la prestation de services consultatifs urgents pour répondre aux besoins spéciaux du continent africain. Ces activités seront menées soit par les services du Siège, soit par le réseau des bureaux extérieurs. La préférence sera accordée à celles en rapport avec les programmes intégrés et les cadres généraux de service en vue d'obtenir les résultats les plus performants. Les services seront axés sur:

- a) La mobilisation d'investissements nationaux et d'investissements étrangers directs;
- b) L'amélioration de la compétitivité des entreprises africaines;
- c) Le renforcement des capacités industrielles et la progression du développement industriel non polluant et durable;
- d) La mise en place de capacités locales de contrôle de l'exécution des programmes intégrés et des projets connexes;
- e) La coopération Sud-Sud.

Services fournis et produits escomptés

3. Au cours de l'exercice biennal, les services et produits suivants seront financés au titre des ressources spéciales pour l'Afrique:

- a) Mener des activités en amont (étude et analyse) en vue de la formulation de programmes intégrés, y compris pour ce qui est de l'évaluation des besoins; les programmes seront ainsi mieux ciblés et mieux adaptés aux besoins des pays concernés;
- b) Favoriser la décentralisation vers les bureaux extérieurs des activités d'analyse et des services consultatifs dans le cadre de la concertation avec les pouvoirs publics et le secteur privé. Il en résultera une maîtrise plus grande et une meilleure exécution des services en général et des activités de coopération technique en particulier;
- c) Favoriser la participation aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement, en qualité de membre des équipes de pays des Nations Unies. Il s'agit de faire mieux prendre en compte les aspects industriels et les activités de l'ONUDI dans les bilans communs de pays menés au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que dans les interventions menées au niveau national pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

d) Apporter un appui à la Conférence des ministres africains de l'industrie CAMI et à ses réunions sous-régionales préparatoires en vue d'examiner les secteurs prioritaires; les ministres africains de l'industrie seront ainsi à même de se prononcer à bon escient sur une position commune;

e) Fournir d'urgence les services consultatifs à court terme requis. Il s'agit de continuer à répondre de façon adaptée et rapide aux demandes ponctuelles et urgentes de conseils sur les orientations à suivre et aux demandes de services en amont.

4. Des précisions sont indiquées dans les différents programmes pour lesquels des ressources sont demandées pour l'Afrique.

PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Introduction

1. Le présent chapitre expose les activités qui seront réalisées au titre de l'ensemble du Programme ordinaire de coopération technique et les ressources nécessaires à cet effet. Comme le veut l'approche-programme, les montants demandés sont indiqués au titre de chacun des grands programmes dont relèvent les activités prévues.

Objectifs

2. L'objectif de ce programme, tel que défini dans l'Acte constitutif, consiste à améliorer l'efficacité du programme de travail dans le domaine du développement industriel et de renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies (Acte constitutif, par. B de l'Annexe II). L'exécution judicieuse du programme permettra à l'ONUDI d'adapter ses tâches et ses priorités et d'orienter ses activités en vue de faciliter la réalisation d'objectifs internationaux de développement, en particulier ceux visant à éliminer la pauvreté et à mieux préserver l'environnement, et de lutter contre la marginalisation croissante de certains pays liée à la mondialisation, contre la répartition inégale des nouvelles technologies et contre les obstacles qui entravent les échanges.

3. L'ONUDI, de plus en plus consciente du fait que l'élimination de la pauvreté est une question complexe que ne résoudre pas automatiquement, à eux seuls, la croissance économique, l'emploi et le développement de certains secteurs économiques, fera également appel au Programme ordinaire de coopération technique pour mieux étudier ces questions dans le cadre de sa fonction de forum mondial, notamment par l'intermédiaire de son programme de partenariat universitaire de recherche orientée vers l'action. Les connaissances issues de ces recherches seront diffusées et faciliteront la mise au point de programmes intégrés régionaux et nationaux. Des ressources seront également dégagées pour amorcer la mise en œuvre de ces programmes.

4. Afin de favoriser le développement industriel axé sur la résolution des problèmes sociaux et environnementaux, l'ONUDI continuera d'améliorer son approche intégrée au sein de l'Organisation ainsi qu'avec les institutions bilatérales et internationales de financement et de développement.

5. Conformément aux priorités établies dans la Déclaration du Millénaire et aux autres objectifs de la communauté internationale en matière de développement, l'ONUDI concentrera son action sur les pays à faibles revenus. Elle les aidera en particulier à améliorer leurs stratégies de développement industriel et à perfectionner les infrastructures d'appui à l'industrie, en facilitant directement leur accès à des biens collectifs tels que l'information, les compétences et les connaissances techniques, et en favorisant les investissements nécessaires pour combattre la marginalisation et la pauvreté.

Produits

6. Chaque programme comporte des activités qui seront réalisées au titre du Programme ordinaire de coopération technique. Ces activités sont conçues de façon que l'Organisation puisse donner effet de manière constructive aux priorités fixées dans le Plan de travail, répondre aux besoins recensés des pays récipiendaires, et prêter des services pertinents et efficaces. Les ressources prévues serviront à mettre au point des portefeuilles étoffés de services intégrés. À cet égard, compte tenu de l'insuffisance de ces fonds librement programmables, les ressources seront employées dans une optique stratégique et conçues comme des capitaux d'amorçage permettant de mobiliser des fonds supplémentaires.

7. L'accent portera sur d'importantes activités liées à la fonction de forum mondial afin de faciliter l'acquisition et la diffusion de connaissances liées au processus de développement économique et industriel. Le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, approuvé par les États Membres en 1997, considère que la fonction de forum mondial est un élément important du mandat de l'ONUDI, pour ce

qui est de faire connaître et comprendre les problèmes généraux des pays en développement et des pays à économie en transition. Dans le cadre de cette fonction, l'Organisation mettra en œuvre divers programmes: offre de conseils de politique industrielle fondés sur les résultats de travaux de recherche pragmatiques; développement institutionnel national et sectoriel fondé sur les enseignements acquis; qualité, normalisation et métrologie; et diffusion d'informations relatives à l'industrie.

8. Les activités liées au programme seront mises en œuvre conformément à la stratégie de l'Organisation, qui consiste à mobiliser le transfert de connaissances, de compétences et de technologies pour permettre aux pays en développement et aux pays à économie en transition de créer des emplois, de mettre sur pied une économie compétitive et d'assurer la pérennité de l'environnement.

9. L'accent portera aussi sur les besoins des pays les moins avancés, que l'on aidera notamment à concevoir des programmes et à mobiliser, aux fins de leur exécution, des ressources financières. On favorisera également la coopération industrielle entre pays ayant atteint différents niveaux de développement, ainsi que l'intégration des femmes au développement.

10. Les projets qui seront exécutés au titre du Programme ordinaire de coopération technique comporteront en particulier:

- a) Des activités préparatoires, parmi lesquelles l'évaluation des besoins, afin que l'ONUDI puisse mettre au point des programmes intégrés basés sur les modules de services et des projets en vue de répondre aux besoins prioritaires des pays récipiendaires;
- b) Des activités en amont et des activités analytiques, y compris au sein de groupes d'experts, en appui à l'élaboration de programmes et de nouvelles initiatives prioritaires;
- c) Des activités promotionnelles directement en rapport avec la mise au point des programmes prioritaires, et ce notamment par la tenue de séminaires, stages et colloques;
- d) Des activités permettant de répondre de façon adaptée aux demandes urgentes concernant la prestation immédiate de services consultatifs en matière d'orientation tout comme dans le domaine technique;
- e) Des activités de coopération technique répondant aux critères du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et des programmes qui lui succéderont.

RECETTES ACCESSOIRES

1. Le montant estimatif des recettes accessoires pour l'exercice 2004-2005 s'élève à 1 394 800 euros au titre du budget ordinaire et à 127 000 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

A. Intérêts bancaires

2. Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement de l'Organisation ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. Sur la base des recettes perçues à ce titre en 2002 et prévues pour 2003, des prévisions de recettes de 1 321 000 euros au titre du budget ordinaire et de 127 000 euros au titre du budget opérationnel pour 2004-2005 semblent raisonnables.

B. Vente de publications

3. Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de mettre en lumière dans le monde entier son rôle en tant que centre de convergence, au sein du système des Nations Unies, de toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de récupérer une partie au moins des dépenses engagées.

4. Le Bureau de ventes des publications assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'ONUDI, y compris de versions CD-ROM de documents imprimés plus anciens. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'ONUDI et tient à jour un site Web par l'intermédiaire duquel ces publications peuvent être obtenues directement grâce à un catalogue et à un dispositif de commande en ligne. Les publications de l'ONUDI sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, y compris l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de ventes des publications coordonne, avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, la communication concernant la participation de l'ONUDI à des foires du livre et les accords de traduction des publications de l'ONUDI avec des parties tierces.

Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

5. Un fonds autorenouvelable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications au cours de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités en matière de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages et de CD-ROM.

6. La moitié de la dotation de ce fonds au cours d'un exercice biennal est imputée sur les recettes accessoires, de sorte à couvrir les ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon la procédure en vigueur, viennent en déduction des recettes.

7. À moins que les ventes n'accusent une forte augmentation, le solde du Fonds, à la fin de l'exercice biennal, ne devrait être que modique. Le tableau ci-après indique les opérations escomptées pour l'exercice biennal.

Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)

(en euros aux taux de 2002-2003)

	Montants approuvés pour 2002-2003		Prévisions pour 2004-2005	
	Fonds autorenewable	Recettes accessoires	Fonds autorenewable	Recettes accessoires
Montant brut des ventes	117 200	117 200	73 800	73 800
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	46 200		8 400	
Total	163 400	117 200	45 200	73 800
À déduire, dépenses imputées sur les recettes				
Frais de voyage	7 900		6 100	
Publicité et publications	32 300		18 600	
Impression	59 900		20 200	
Services divers	900		4 100	
Consultants	48 600		16 000	
Équipements et matériels	5 400		10 100	
Total, dépenses	155 000	-	75 100	-
SOLDE DU FONDS FONDS AUTORENOUVELABLE POUR LES PUBLICATIONS (à la fin de l'exercice biennal)	8 400		7 100	
MONTANT NET DES RECETTES		117 200		73 800

8. Les frais de voyage couvrent la participation à des salons du livre ou l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipements) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. Les dépenses accessoires concernent les frais de traduction et d'expédition et les commissions bancaires.

C. Autres rubriques

9. D'autres rubriques à l'origine de recettes accessoires durant les exercices biennaux précédents, mais pour lesquelles il n'est pas possible de soumettre des estimations fiables, sont présentées ci-après à titre d'information:

- a) Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs;
- b) Vente de matériel usagé;
- c) Gain net au change.

10. Toutes les recettes provenant de l'une de ces rubriques ou d'autres rubriques du poste "Recettes accessoires" durant l'exercice biennal seront comptabilisées en tant qu'"Autres recettes" et figureront dans les rapports financiers.

Annexe A

Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget approuvé 2002-2003 a/	Accroissement des ressources 2004-2005 aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires		Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005	Pourcentage du montant total du budget	
			pour 2004-2005 aux taux de 2002-2003	Réévaluation des coûts aux taux de 2004-2005		2002-2003	2004-2005
	1	2	3	4	5	6	7
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	4 015 300	(297 250)	3 718 050	139 100	3 857 150	2,5%	2,3%
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 292 400	31 400	1 323 800	118 600	1 442 400	0,8%	0,9%
Total partiel	5 307 700	(265 850)	5 041 850	257 700	5 299 550	3,3%	3,1%
B GESTION							
B.1 Direction exécutive et gestion	4 880 400	(878 080)	4 002 320	333 400	4 335 720	3,0%	2,6%
B.2 Coordination avec les organismes des Nations Unies	1 993 700	682 250	2 675 950	196 400	2 872 350	1,2%	1,7%
B.3 Communication et information	1 410 300	50 290	1 460 590	100 000	1 560 590	0,9%	0,9%
B.4 Contrôleur général	2 469 800	630 200	3 100 000	365 200	3 465 200	1,5%	2,0%
Total partiel	10 754 200	484 660	11 238 860	995 000	12 233 860	6,7%	7,2%
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	11 281 300	(184 500)	11 096 800	885 800	11 982 600	7,0%	7,1%
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	7 879 500	(79 770)	7 799 730	726 600	8 526 330	4,9%	5,0%
C.3 Qualité et productivité	4 551 700	(74 260)	4 477 440	351 000	4 828 440	2,8%	2,9%
C.4 Développement des petites entreprises	8 068 200	(316 360)	7 751 840	744 900	8 496 740	5,0%	5,0%
C.5 Direction et gestion	1 468 300	(413 040)	1 055 260	95 700	1 150 960	0,9%	0,7%
Total partiel	33 249 000	(1 067 930)	32 181 070	2 804 000	34 985 070	20,7%	20,7%
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE							
D.1 Agro-industries	6 444 000	458 400	6 902 400	689 900	7 592 300	4,0%	4,5%
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	5 931 600	376 560	6 308 160	674 900	6 983 060	3,7%	4,1%
D.3 Protocole de Montréal	5 744 900	355 950	6 100 850	618 000	6 718 850	3,6%	4,0%
D.4 Gestion de l'environnement	6 385 600	(361 100)	6 024 500	631 700	6 656 200	4,0%	3,9%
D.5 Direction et gestion	1 840 300	(1 206 800)	633 500	42 500	676 000	1,1%	0,4%
Total partiel	26 346 400	(376 990)	25 969 410	2 657 000	28 626 410	16,4%	16,9%
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.1 Bureaux régionaux	8 224 900	(838 790)	7 386 110	910 000	8 296 110	5,1%	4,9%
E.2 Bureaux extérieurs	27 659 800	(1 148 930)	26 510 870	1 601 800	28 112 670	17,3%	16,6%
E.3 Mobilisation des fonds	956 050	138 650	1 094 700	137 600	1 232 300	0,6%	0,7%
E.4 Direction et gestion	2 126 100	1 005 780	3 131 880	286 200	3 418 080	1,3%	2,0%
Total partiel	38 966 850	(843 290)	38 123 560	2 935 600	41 059 160	24,3%	24,3%
F ADMINISTRATION							
F.1 Gestion des ressources humaines	5 019 100	341 510	5 360 610	442 400	5 803 010	3,1%	3,4%
F.2 Services financiers	6 148 350	(68 850)	6 079 500	471 700	6 551 200	3,8%	3,9%
F.3 Services généraux	7 457 100	(62 100)	7 395 000	506 000	7 901 000	4,7%	4,7%
F.4 Services juridiques	933 800	17 200	951 000	102 100	1 053 100	0,6%	0,6%
F.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	8 904 550	(889 500)	8 015 050	416 000	8 431 050	5,6%	5,0%
F.6 Direction et gestion	1 540 700	(432 100)	1 108 600	83 200	1 191 800	1,0%	0,7%
Total partiel	30 003 600	(1 093 840)	28 909 760	2 021 400	30 931 160	18,7%	18,3%
H COÛTS INDIRECTS							
H.1 Contribution aux services partagés	15 667 150	(332 890)	15 334 260	666 500	16 000 760	9,8%	9,5%
Total partiel	15 667 150	(332 890)	15 334 260	666 500	16 000 760	9,8%	9,5%
TOTAL, dépenses (à l'exclusion du grand programme G)	160 294 900	(3 496 130)	156 798 770	12 337 200	169 135 970	100,0%	100,0%
G GESTION DES BÂTIMENTS							
G.1 Gestion commune des bâtiments	35 941 600	7 885 130	43 826 730	2 239 300	46 066 030	95,7%	96,2%
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 608 900	103 200	1 712 100	92 000	1 804 100	4,3%	3,8%
TOTAL, dépenses (grand programme G)	37 550 500	7 988 330	45 538 830	2 331 300	47 870 130	100,0%	100,0%

(suite page suivante)

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Réévaluation	Ressources	Pourcentage du	
	approuvé 2002-2003 a/	des ressources 2004-2005 aux taux de 2002-2003	nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2002-2003	des coûts aux taux de 2004-2005	nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004- 2005	2002-2003	2004-2005
	1	2	3	4	5	6	7
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B GESTION GÉNÉRALE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.2 Bureaux extérieurs	2 689 900	(1 051 900)	1 638 000	168 000	1 806 000	58,4%	54,3%
Total partiel	2 689 900	(1 051 900)	1 638 000	168 000	1 806 000	58,4%	54,3%
F ADMINISTRATION							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
H COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	1 917 200	(395 400)	1 521 800		1 521 800	41,6%	45,7%
TOTAL, recettes (à l'exclusion du grand programme G)	4 607 100	(1 447 300)	3 159 800	168 000	3 327 800	100,0%	100,0%
G GESTION DES BÂTIMENTS							
G.1 Gestion commune des bâtiments	35 941 600	7 885 130	43 826 730	2 239 300	46 066 030	95,7%	96,2%
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 608 900	103 200	1 712 100	92 000	1 804 100	4,3%	3,8%
TOTAL, recettes (grand programme G)	37 550 500	7 988 330	45 538 830	2 331 300	47 870 130	100,0%	100,0%
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	155 687 800	(2 048 830)	153 638 970	12 169 200	165 808 170		

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Réévaluation	Ressources	Pourcentage du	
	approuvé 2002-2003 a/	des ressources 2004-2005 aux taux de 2002-2003	nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2002-2003	des coûts aux taux de 2004-2005	nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005	2002-2003	2004-2005
	1	2	3	4	5	6	7
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	4 015 300	(297 250)	3 718 050	139 100	3 857 150	2,9%	2,6%
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 292 400	31 400	1 323 800	118 600	1 442 400	0,9%	1,0%
Total partiel	5 307 700	(265 850)	5 041 850	257 700	5 299 550	3,8%	3,6%
B GESTION							
B.1 Direction exécutive et gestion	4 880 400	(878 080)	4 002 320	333 400	4 335 720	3,5%	2,9%
B.2 Coordination avec les organismes des Nations Unies	1 619 200	1 056 750	2 675 950	196 400	2 872 350	1,2%	1,9%
B.3 Communication et information	1 410 300	50 290	1 460 590	100 000	1 560 590	1,0%	1,1%
B.4 Contrôleur général	2 355 500	630 200	2 985 700	360 400	3 346 100	1,7%	2,3%
Total partiel	10 265 400	859 160	11 124 560	990 200	12 114 760	7,4%	8,2%
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	10 334 200	(201 200)	10 133 000	767 000	10 900 000	7,5%	7,4%
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	5 476 300	477 430	5 953 730	518 300	6 472 030	4,0%	4,4%
C.3 Qualité et productivité	3 574 800	(74 260)	3 500 540	251 300	3 751 840	2,6%	2,5%
C.4 Développement des petites entreprises	6 654 950	(373 510)	6 281 440	620 600	6 902 040	4,8%	4,7%
C.5 Direction et gestion	1 468 300	(413 040)	1 055 260	95 700	1 150 960	1,1%	0,8%
Total partiel	27 508 550	(584 580)	26 923 970	2 252 900	29 176 870	19,9%	19,8%
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE							
D.1 Agro-industries	5 167 100	458 400	5 625 500	548 400	6 173 900	3,7%	4,2%
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	5 325 000	376 560	5 701 560	624 100	6 325 660	3,9%	4,3%
D.3 Protocole de Montréal	4 055 400	199 250	4 254 650	479 900	4 734 550	2,9%	3,2%
D.4 Gestion de l'environnement	5 126 900	(163 800)	4 963 100	518 900	5 482 000	3,7%	3,7%
D.5 Direction et gestion	1 612 900	(979 400)	633 500	42 500	676 000	1,2%	0,5%
Total partiel	21 287 300	(108 990)	21 178 310	2 213 800	23 392 110	15,4%	15,9%
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.1 Bureaux régionaux	7 883 200	(838 790)	7 044 410	874 200	7 918 610	5,7%	5,4%
E.2 Bureaux extérieurs	22 300 000	(1 122 800)	21 177 200	1 351 000	22 528 200	16,2%	15,3%
E.3 Mobilisation des fonds	956 050	138 650	1 094 700	137 600	1 232 300	0,7%	0,8%
E.4 Direction et gestion	2 126 100	1 005 780	3 131 880	286 200	3 418 080	1,5%	2,3%
Total partiel	33 265 350	(817 160)	32 448 190	2 649 000	35 097 190	24,1%	23,8%
F ADMINISTRATION							
F.1 Gestion des ressources humaines	3 696 900	341 510	4 038 410	371 100	4 409 510	2,7%	3,0%
F.2 Services financiers	4 948 200	(11 700)	4 936 500	423 700	5 360 200	3,6%	3,6%
F.3 Services généraux	6 101 000	(62 100)	6 038 900	386 500	6 425 400	4,4%	4,4%
F.4 Services juridiques	933 800	17 200	951 000	102 100	1 053 100	0,7%	0,7%
F.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	8 024 050	(596 000)	7 428 050	359 800	7 787 850	5,8%	5,3%
F.6 Direction et gestion	1 540 700	(432 100)	1 108 600	83 200	1 191 800	1,1%	0,8%
Total partiel	25 244 650	(743 190)	24 501 460	1 726 400	26 227 860	18,3%	17,8%
H COÛTS INDIRECTS							
H.1 Contribution aux services partagés	15 043 350	290 910	15 334 260	666 500	16 000 760	10,9%	10,9%
Total partiel	15 043 350	290 910	15 334 260	666 500	16 000 760	10,9%	10,9%
TOTAL, dépenses (à l'exclusion du grand programme G)	137 922 300	(1 369 700)	136 552 600	10 756 500	147 309 100	100,0%	100,0%
G GESTION DES BÂTIMENTS							
G.1 Gestion commune des bâtiments	35 941 600	7 885 130	43 826 730	2 239 300	46 066 030	95,7%	96,2%
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 608 900	103 200	1 712 100	92 000	1 804 100	4,3%	3,8%
TOTAL, dépenses (grand programme G)	37 550 500	7 988 330	45 538 830	2 331 300	47 870 130	100,0%	100,0%

(suite page suivante)

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Réévaluation	Ressources	Pourcentage du	
	approuvé 2002-2003 a/ 1	des ressources 2004-2004 aux taux de 2002- 2003 2	nécessaires pour 2004- 2005 aux taux de 2002-2003 3	des coûts aux taux de 2004-2005 4	nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005 5	2002-2003 6	2004-2005 7
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B GESTION GÉNÉRALE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.2 Bureaux extérieurs	2 515 300	(1 047 300)	1 468 000	150 500	1 618 500	59,4%	53,7%
Total partiel	2 515 300	(1 047 300)	1 468 000	150 500	1 618 500	59,4%	53,7%
F ADMINISTRATION							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
H COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	1 717 200	(322 400)	1 394 800		1 394 800	40,6%	46,3%
TOTAL, recettes (à l'exclusion du grand programme G)	4 232 500	(1 369 700)	2 862 800	150 500	3 013 300	100,0%	100,0%
G GESTION DES BÂTIMENTS							
G.1 Gestion commune des bâtiments	35 941 600	7 885 130	43 826 730	2 239 300	46 066 030	95,7%	96,2%
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 608 900	103 200	1 712 100	92 000	1 804 100	4,3%	3,8%
TOTAL, recettes (grand programme G)	37 550 500	7 988 330	45 538 830	2 331 300	47 870 130	100,0%	100,0%
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	133 689 800		133 689 800	10 606 000	144 295 800		

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget approuvé 2002-2003 a/	Accroissement des ressources aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2002-2003	Réévaluation des coûts aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005	Pourcentage du budget total	
	1	2	3	4	5	2002-2003	2004-2005
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B GESTION							
B.2 Coordination avec les organismes des Nations Unies	374 500	(374 500)				1,7%	0,0%
B.4 Contrôleur général	114 300		114 300	4 800	119 100	0,5%	0,5%
Total partiel	488 800	(374 500)	114 300	4 800	119 100	2,2%	0,5%
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	947 100	16 700	963 800	118 800	1 082 600	4,2%	5,0%
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	2 403 200	(557 200)	1 846 000	208 300	2 054 300	10,7%	9,4%
C.3 Qualité et productivité	976 900		976 900	99 700	1 076 600	4,4%	4,9%
C.4 Développement des petites entreprises	1 413 250	57 150	1 470 400	124 300	1 594 700	6,3%	7,3%
Total partiel	5 740 450	(483 350)	5 257 100	551 100	5 808 200	25,7%	26,6%
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE							
D.1 Agro-industries	1 276 900		1 276 900	141 500	1 418 400	5,7%	6,5%
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	606 600		606 600	50 800	657 400	2,7%	3,0%
D.3 Protocole de Montréal	1 689 500	156 700	1 846 200	138 100	1 984 300	7,6%	9,1%
D.4 Gestion de l'environnement	1 258 700	(197 300)	1 061 400	112 800	1 174 200	5,6%	5,4%
D.5 Direction et gestion	227 400	(227 400)				1,0%	0,0%
Total partiel	5 059 100	(268 000)	4 791 100	443 200	5 234 300	22,6%	24,0%
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.1 Bureaux régionaux	341 700		341 700	35 800	377 500	1,5%	1,7%
E.2 Bureaux extérieurs	5 359 800	(26 130)	5 333 670	250 800	5 584 470	24,0%	25,6%
Total partiel	5 701 500	(26 130)	5 675 370	286 600	5 961 970	25,5%	27,3%
F ADMINISTRATION							
F.1 Gestion des ressources humaines	1 322 200		1 322 200	71 300	1 393 500	5,9%	6,4%
F.2 Services financiers	1 200 150	(57 150)	1 143 000	48 000	1 191 000	5,4%	5,5%
F.3 Services généraux	1 356 100		1 356 100	119 500	1 475 600	6,1%	6,8%
F.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	880 500	(293 500)	587 000	56 200	643 200	3,9%	2,9%
Total partiel	4 758 950	(350 650)	4 408 300	295 000	4 703 300	21,3%	21,5%
H COÛTS INDIRECTS							
H.1 Contribution aux services partagés	623 800	(623 800)				2,8%	0,0%
Total partiel	623 800	(623 800)				2,8%	0,0%
TOTAL, dépenses (à l'exclusion du grand programme G)	22 372 600	(2 126 430)	20 246 170	1 580 700	21 826 870	100,0%	100,0%
G GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL, dépenses (grand programme G)							

(suite page suivante)

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Réévaluation	Ressources	Pourcentage du	
	approuvé 2002-2003 a/	des ressources 2004-2005 aux taux de 2002-2003	nécessaires pour 2004- 2005 aux taux de 2002-2003	des coûts aux taux de 2004-2005	nécessaires pour 2004-2005 aux taux de 2004-2005	2002-2003	2004-2005
	1	2	3	4	5	6	7
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B GESTION GÉNÉRALE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.2 Bureaux extérieurs	174 600	(4 600)	170 000	17 500	187 500	46,6%	59,6%
Total partiel	174 600	(4 600)	170 000	17 500	187 500	46,6%	59,6%
F ADMINISTRATION							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
H COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	200 000	(73 000)	127 000		127 000	53,4%	40,4%
TOTAL, recettes (à l'exclusion du grand programme G)	374 600	(77 600)	297 000	17 500	314 500	100,0%	100,0%
G GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL, recettes (grand programme G)							
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	21 998 000	(2 048 830)	19 949 170	1 563 200	21 512 370		

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B

Tableau 1. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et rubrique, aux taux de 2002-2003
(en euros)

Grands programmes et programmes	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires		
	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	
A ORGANES DIRECTEURS																	
A.1 Réunions des organes directeurs	62 400	51 300			3 952 900	3 666 750					4 015 300	3 718 050			4 015 300	3 718 050	
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 113 900	1 145 500	23 400	10 000	155 100	168 300					1 292 400	1 323 800			1 292 400	1 323 800	
Total partiel	1 176 300	1 196 800	23 400	10 000	4 108 000	3 835 050					5 307 700	5 041 850			5 307 700	5 041 850	
B GESTION																	
B.1 Direction exécutive et gestion	4 129 100	3 228 900	443 600	443 600	307 700	329 820					4 880 400	4 002 320			4 880 400	4 002 320	
B.2 Coordination avec les organismes des Nations Unies	1 577 200	2 194 700	50 000	50 000	311 700	369 850	54 800	61 400			1 993 700	2 675 950			1 993 700	2 675 950	
B.3 Communication et information	980 400	806 800	39 800	39 800	390 100	613 990					1 410 300	1 460 590			1 410 300	1 460 590	
B.4 Contrôleur général	2 431 000	3 009 000	11 000	50 000	27 800	41 000					2 469 800	3 100 000			2 469 800	3 100 000	
Total partiel	9 117 700	9 239 400	544 400	583 400	1 037 300	1 354 660	54 800	61 400			10 754 200	11 238 860			10 754 200	11 238 860	
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES																	
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	8 189 600	7 726 770	192 900	170 000	431 000	589 830			2 467 800	2 610 200	11 281 300	11 096 800			11 281 300	11 096 800	
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	5 718 900	5 415 800	157 400	140 000	187 500	199 930			1 815 700	2 044 000	7 879 500	7 799 730			7 879 500	7 799 730	
C.3 Qualité et productivité	2 632 600	2 500 800	35 600	30 000	250 900	106 940			1 632 600	1 839 700	4 551 700	4 477 440			4 551 700	4 477 440	
C.4 Développement des petites entreprises	5 700 200	5 367 900	68 700	60 000	183 700	250 240			2 115 600	2 073 700	8 068 200	7 751 840			8 068 200	7 751 840	
C.5 Direction et gestion	1 358 200	990 600	101 100	50 000	9 000	14 660					1 468 300	1 055 260			1 468 300	1 055 260	
Total partiel	23 599 500	22 001 870	555 700	450 000	1 062 100	1 161 600			8 031 700	8 567 600	33 249 000	32 181 070			33 249 000	32 181 070	
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE																	
D.1 Agro-industries	5 278 200	4 994 900	84 800	80 000	69 100	12 400			1 011 900	1 815 100	6 444 000	6 902 400			6 444 000	6 902 400	
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	4 752 700	4 715 500	236 000	200 000	132 100	22 260			810 800	1 370 400	5 931 600	6 308 160			5 931 600	6 308 160	
D.3 Protocole de Montréal	4 988 600	5 205 700	80 400	158 000	675 900	737 150					5 744 900	6 100 850			5 744 900	6 100 850	
D.4 Gestion de l'environnement	5 418 500	4 961 700	51 000	45 000	67 400	84 600			848 700	933 200	6 385 600	6 024 500			6 385 600	6 024 500	
D.5 Direction et gestion	1 768 500	578 400	68 000	50 000	3 800	5 100					1 840 300	633 500			1 840 300	633 500	
Total partiel	22 206 500	20 456 200	520 200	533 000	948 300	861 510			2 671 400	4 118 700	26 346 400	25 969 410			26 346 400	25 969 410	
E PROGRAMME RÉGIONAL																	
E.1 Bureaux régionaux	6 429 600	6 833 100	354 200	330 000	851 800	223 010			589 300		8 224 900	7 386 110			8 224 900	7 386 110	
E.2 Bureaux extérieurs	19 371 500	19 252 300	395 200	480 000	5 661 600	5 910 970		30 000	2 231 500	837 600	27 659 800	26 510 870	(2 689 900)	(1 638 000)	24 969 900	24 872 870	
E.3 Mobilisation de fonds	956 050	1 044 700		50 000							956 050	1 094 700			956 050	1 094 700	
E.4 Direction et gestion	2 025 500	2 984 400	60 000	100 000	40 600	47 480					2 126 100	3 131 880			2 126 100	3 131 880	
Total partiel	28 782 650	30 114 500	809 400	960 000	6 554 000	6 181 460		30 000	2 820 800	837 600	38 966 850	38 123 560	(2 689 900)	(1 638 000)	36 276 950	36 485 560	
F ADMINISTRATION																	
F.1 Gestion des ressources humaines	4 942 100	5 183 400	26 600	26 600	50 400	150 610					5 019 100	5 360 610			5 019 100	5 360 610	
F.2 Services financiers	6 074 250	6 024 400	14 600	14 000	59 500	41 100					6 148 350	6 079 500			6 148 350	6 079 500	
F.3 Services généraux	4 813 800	4 885 200	15 900	12 000	1 492 200	1 497 800	1 135 200	1 000 000			7 457 100	7 395 000			7 457 100	7 395 000	
F.4 Services juridiques	925 400	928 200	8 400	8 200		14 600					933 800	951 000			933 800	951 000	
F.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	4 444 450	3 973 050	11 000	11 000	461 200	461 200	3 987 900	3 569 800			8 904 550	8 015 050			8 904 550	8 015 050	
F.6 Direction et gestion	1 483 300	1 073 000	20 400	25 400	37 000	10 200					1 540 700	1 108 600			1 540 700	1 108 600	
Total partiel	22 683 300	22 067 250	96 900	97 200	2 100 300	2 175 510	5 123 100	4 569 800			30 003 600	28 909 760			30 003 600	28 909 760	
H COÛTS INDIRECTS																	
H.1 Contribution aux services partagés	3 829 650	3 843 400			10 845 600	10 579 860	991 900	911 000			15 667 150	15 334 260			15 667 150	15 334 260	
Total partiel	3 829 650	3 843 400			10 845 600	10 579 860	991 900	911 000			15 667 150	15 334 260			15 667 150	15 334 260	
Recettes accessoires														(1 917 200)	(1 521 800)	(1 917 200)	(1 521 800)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme G)	111 395 600	108 919 420	2 550 000	2 633 600	26 655 600	26 149 650	6 169 800	5 572 200	13 523 900	13 523 900	160 294 900	156 798 770	(4 607 100)	(3 159 800)	155 687 800	153 638 970	
G GESTION DES BÂTIMENTS																	
G.1 Gestion commune des bâtiments	12 394 500	13 177 400	11 100	11 500	23 536 000	30 637 830					35 941 600	43 826 730	(35 941 600)	(43 826 730)			
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	375 500	350 900			1 233 400	1 361 200					1 608 900	1 712 100	(1 608 900)	(1 712 100)			
TOTAL (grand programme G)	12 770 000	13 528 300	11 100	11 500	24 769 400	31 999 030					37 550 500	45 538 830	(37 550 500)	(45 538 830)			

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B
Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et rubrique, aux taux de 2002-2003
(en euros)

Grands programmes et programmes	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005
A ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	62 400	51 300			3 952 900	3 666 750					4 015 300	3 718 050			4 015 300	3 718 050
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 113 900	1 145 500	23 400	10 000	155 100	168 300					1 292 400	1 323 800			1 292 400	1 323 800
Total partiel	1 176 300	1 196 800	23 400	10 000	4 108 000	3 835 050					5 307 700	5 041 850			5 307 700	5 041 850
B GESTION																
B.1 Direction exécutive et gestion	4 129 100	3 228 900	443 600	443 600	307 700	329 820					4 880 400	4 002 320			4 880 400	4 002 320
B.2 Coordination avec les organismes des Nations Unies	1 202 700	2 194 700	50 000	50 000	311 700	369 850	54 800	61 400			1 619 200	2 675 950			1 619 200	2 675 950
B.3 Communication et information	980 400	806 800	39 800	39 800	390 100	613 990					1 410 300	1 460 590			1 410 300	1 460 590
B.4 Contrôleur général	2 316 700	2 894 700	11 000	50 000	27 800	41 000					2 355 500	2 985 700			2 355 500	2 985 700
Total partiel	8 628 900	9 125 100	544 400	583 400	1 037 300	1 354 660	54 800	61 400			10 265 400	11 124 560			10 265 400	11 124 560
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES																
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	7 242 500	6 762 970	192 900	170 000	431 000	589 830			2 467 800	2 610 200	10 334 200	10 133 000			10 334 200	10 133 000
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	3 315 700	3 569 800	157 400	140 000	187 500	199 930			1 815 700	2 044 000	5 476 300	5 953 730			5 476 300	5 953 730
C.3 Qualité et productivité	1 655 700	1 523 900	35 600	30 000	250 900	106 940			1 632 600	1 839 700	3 574 800	3 500 540			3 574 800	3 500 540
C.4 Développement des petites entreprises	4 286 950	3 897 500	68 700	60 000	183 700	250 240			2 115 600	2 073 700	6 654 950	6 281 440			6 654 950	6 281 440
C.5 Direction et gestion	1 358 200	990 600	101 100	50 000	9 000	14 660					1 468 300	1 055 260			1 468 300	1 055 260
Total partiel	17 859 050	16 744 770	555 700	450 000	1 062 100	1 161 600			8 031 700	8 567 600	27 508 550	26 923 970			27 508 550	26 923 970
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE																
D.1 Agro-industries	4 001 300	3 718 000	84 800	80 000	69 100	12 400			1 011 900	1 815 100	5 167 100	5 625 500			5 167 100	5 625 500
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	4 146 100	4 108 900	236 000	200 000	132 100	22 260			810 800	1 370 400	5 325 000	5 701 560			5 325 000	5 701 560
D.3 Protocole de Montréal	3 829 400	4 046 500	80 400	158 000	145 600	50 150					4 055 400	4 254 650			4 055 400	4 254 650
D.4 Gestion de l'environnement	4 159 800	3 900 300	51 000	45 000	67 400	84 600	848 700	933 200			5 126 900	4 963 100			5 126 900	4 963 100
D.5 Direction et gestion	1 541 100	578 400	68 000	50 000	3 800	5 100					1 612 900	633 500			1 612 900	633 500
Total partiel	17 677 700	16 352 100	520 200	533 000	418 000	174 510			2 671 400	4 118 700	21 287 300	21 178 310			21 287 300	21 178 310
E PROGRAMME RÉGIONAL																
E.1 Bureaux régionaux	6 087 900	6 491 400	354 200	330 000	851 800	223 010			589 300		7 883 200	7 044 410			7 883 200	7 044 410
E.2 Bureaux extérieurs	14 593 700	14 474 500	395 200	480 000	5 079 600	5 355 100	30 000	2 231 500	837 600		22 300 000	21 177 200	(2 515 300)	(1 468 000)	19 784 700	19 709 200
E.3 Mobilisation de fonds	956 050	1 044 700		50 000							956 050	1 094 700			956 050	1 094 700
E.4 Direction et gestion	2 025 500	2 984 400	60 000	100 000	40 600	47 480					2 126 100	3 131 880			2 126 100	3 131 880
Total partiel	23 663 150	24 995 000	809 400	960 000	5 972 000	5 625 590	30 000	2 820 800	837 600		33 265 350	32 448 190	(2 515 300)	(1 468 000)	30 750 050	30 980 190
F ADMINISTRATION																
F.1 Gestion des ressources humaines	3 619 900	3 861 200	26 600	26 600	50 400	150 610					3 696 900	4 038 410			3 696 900	4 038 410
F.2 Services financiers	4 874 100	4 881 400	14 600	14 000	59 500	41 100					4 948 200	4 936 500			4 948 200	4 936 500
F.3 Services généraux	3 457 700	3 529 100	15 900	12 000	1 492 200	1 497 800	1 135 200	1 000 000			6 101 000	6 038 900			6 101 000	6 038 900
F.4 Services juridiques	925 400	928 200	8 400	8 200		14 600					933 800	951 000			933 800	951 000
F.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	3 563 950	3 386 050	11 000	11 000	461 200	461 200	3 987 900	3 569 800			8 024 050	7 428 050			8 024 050	7 428 050
F.6 Direction et gestion	1 483 300	1 073 000	20 400	25 400	37 000	10 200					1 540 700	1 108 600			1 540 700	1 108 600
Total partiel	17 924 350	17 658 950	96 900	97 200	2 100 300	2 175 510	5 123 100	4 569 800			25 244 650	24 501 460			25 244 650	24 501 460
H COÛTS INDIRECTS																
H.1 Contribution aux services partagés	3 205 850	3 843 400			10 845 600	10 579 860	991 900	911 000			15 043 350	15 334 260			15 043 350	15 334 260
Total partiel	3 205 850	3 843 400			10 845 600	10 579 860	991 900	911 000			15 043 350	15 334 260			15 043 350	15 334 260
Recettes accessoires													(1 717 200)	(1 394 800)	(1 717 200)	(1 394 800)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme G)	90 135 300	89 916 120	2 550 000	2 633 600	25 543 300	24 906 780	6 169 800	5 572 200	13 523 900	13 523 900	137 922 300	136 552 600	(4 232 500)	(2 862 800)	133 689 800	133 689 800
G GESTION DES BÂTIMENTS																
G.1 Gestion commune des bâtiments	12 394 500	13 177 400	11 100	11 500	23 536 000	30 637 830					35 941 600	43 826 730	(35 941 600)	(43 826 730)		
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	375 500	350 900			1 233 400	1 361 200					1 608 900	1 712 100	(1 608 900)	(1 712 100)		
TOTAL (grand programme G)	12 770 000	13 528 300	11 100	11 500	24 769 400	31 999 030					37 550 500	45 538 830	(37 550 500)	(45 538 830)		

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B
Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et rubrique, aux taux de 2002-2003
(en euros)

Grands programmes et programmes	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005	2002 - 2003 a/	2004 - 2005
A ORGANES DIRECTEURS																
Total partiel																
B GESTION																
B.2 Coordination avec les organismes des Nations Unies	374 500										374 500				374 500	
B.4 Contrôleur général	114 300	114 300									114 300	114 300			114 300	114 300
Total partiel	488 800	114 300									488 800	114 300			488 800	114 300
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES																
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	947 100	963 800									947 100	963 800			947 100	963 800
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	2 403 200	1 846 000									2 403 200	1 846 000			2 403 200	1 846 000
C.3 Qualité et productivité	976 900	976 900									976 900	976 900			976 900	976 900
C.4 Développement des petites entreprises	1 413 250	1 470 400									1 413 250	1 470 400			1 413 250	1 470 400
Total partiel	5 740 450	5 257 100									5 740 450	5 257 100			5 740 450	5 257 100
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE																
D.1 Agro-industries	1 276 900	1 276 900									1 276 900	1 276 900			1 276 900	1 276 900
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	606 600	606 600									606 600	606 600			606 600	606 600
D.3 Protocole de Montréal	1 159 200	1 159 200			530 300	687 000					1 689 500	1 846 200			1 689 500	1 846 200
D.4 Gestion de l'environnement	1 258 700	1 061 400									1 258 700	1 061 400			1 258 700	1 061 400
D.5 Direction et gestion	227 400										227 400				227 400	
Total partiel	4 528 800	4 104 100			530 300	687 000					5 059 100	4 791 100			5 059 100	4 791 100
E PROGRAMME RÉGIONAL																
E.1 Bureaux régionaux	341 700	341 700									341 700	341 700			341 700	341 700
E.2 Bureaux extérieurs	4 777 800	4 777 800			582 000	555 870					5 359 800	5 333 670	(174 600)	(170 000)	5 185 200	5 163 670
Total partiel	5 119 500	5 119 500			582 000	555 870					5 701 500	5 675 370	(174 600)	(170 000)	5 526 900	5 505 370
F ADMINISTRATION																
F.1 Gestion des ressources humaines	1 322 200	1 322 200									1 322 200	1 322 200			1 322 200	1 322 200
F.2 Services financiers	1 200 150	1 143 000									1 200 150	1 143 000			1 200 150	1 143 000
F.3 Services généraux	1 356 100	1 356 100									1 356 100	1 356 100			1 356 100	1 356 100
F.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	880 500	587 000									880 500	587 000			880 500	587 000
Total partiel	4 758 950	4 408 300									4 758 950	4 408 300			4 758 950	4 408 300
H COÛTS INDIRECTS																
H.1 Contribution aux services partagés	623 800										623 800				623 800	
Total partiel	623 800										623 800				623 800	
Recettes accessoires													(200 000)	(127 000)	(200 000)	127 000)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme G)	21 260 300	19 003 300			1 112 300	1 242 870					22 372 600	20 246 170	(374 600)	(297 000)	21 998 000	19 949 170
G GESTION DES BÂTIMENTS																
TOTAL (grand programme G)																

a/ Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe C

Postes par grand programme et programme

Grands programmes et programmes	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux		
	Budget ordinaire 1	Budget opérationnel 2	Total 3	Budget ordinaire 4	Budget opérationnel 5	Total 6
A ORGANES DIRECTEURS						
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	3,0		3,0	4,0		4,0
Total partiel	3,0	0,0	3,0	4,0	0,0	4,0
B GESTION						
B.1 Direction exécutive et gestion	7,0		7,0	7,0		7,0
B.2 Coordination avec les organismes des Nations Unies	5,0		5,0	2,0		2,0
B.3 Communication et information	2,0		2,0	3,0		3,0
B.4 Contrôleur général	8,0		8,0	6,0	1,0	7,0
Total partiel	22,0	0,0	22,0	18,0	1,0	19,0
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES						
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	17,0	4,0	21,0	15,0	1,0	16,0
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	12,0	6,0	18,0	8,0	4,0	12,0
C.3 Qualité et productivité	5,0	3,0	8,0	2,0	3,0	5,0
C.4 Développement des petites entreprises	14,0	3,0	17,0	4,0	7,0	11,0
C.5 Direction et gestion	2,0		2,0	4,0		4,0
Total partiel	50,0	16,0	66,0	33,0	15,0	48,0
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE						
D.1 Agro-industries	11,0	4,0	15,0	8,0	3,0	11,0
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	14,0	1,0	15,0	6,0	3,0	9,0
D.3 Protocole de Montréal	14,0	2,0	16,0	7,0	6,0	13,0
D.4 Gestion de l'environnement	13,0	3,0	16,0	7,0	3,0	10,0
D.5 Direction et gestion	1,0		1,0	2,0		2,0
Total partiel	53,0	10,0	63,0	30,0	15,0	45,0
E PROGRAMME RÉGIONAL						
E.1 Bureaux régionaux	19,0	1,0	20,0	13,0	1,0	14,0
E.2 Bureaux extérieurs	34,0	12,0	46,0	48,0	20,0	68,0
E.3 Mobilisation de fonds	3,0		3,0	3,0		3,0
E.4 Direction et gestion	8,0		8,0	9,0		9,0
Total partiel	64,0	13,0	77,0	73,0	21,0	94,0
F ADMINISTRATION						
F.1 Gestion des ressources humaines	8,0	1,0	9,0	14,0	10,0	24,0
F.2 Services financiers	10,0		10,0	24,0	10,0	34,0
F.3 Services généraux	6,0	3,0	9,0	19,0	6,0	25,0
F.4 Services juridiques	3,0		3,0	2,0		2,0
F.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	9,0	2,0	11,0	13,5	2,0	15,5
F.6 Direction et gestion	2,0		2,0	4,0		4,0
Total partiel	38,0	6,0	44,0	76,5	28,0	104,5
H COÛTS INDIRECTS						
Total partiel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (à l'exclusion du grand programme G)	230,0	45,0	275,0	234,5	80,0	314,5
G GESTION DES BÂTIMENTS						
G.1 Gestion commune des bâtiments	6,0		6,0	110,0		110,0
G.2 Gestion conjointe des bâtiments				3,0		3,0
TOTAL (grand programme G)	6,0	0,0	6,0	113,0	0,0	113,0

Annexe D

Indicateurs de performance

GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS

Programme A.1. Réunions des organes directeurs

- Forums des organes de décision tenus conformément au calendrier.
- Élaboration et distribution en temps voulu de la documentation requise.
- Efficacité dans la suite donnée aux instructions des organes directeurs.

Programme A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures

- Forums des organes de décision (y compris les réunions des groupes de travail créés par ces derniers et les réunions de préparation ou de consultation connexes) tenus conformément au calendrier.
- Élaboration et distribution en temps voulu de la documentation requise.
- Réponse rapide et efficace aux demandes d'informations provenant d'États Membres et non membres.
- Retour d'informations positives de la part des États Membres sur les services fournis.
- Efficacité de la suite donnée aux décisions, résolutions et conclusions adoptées par les organes directeurs.
- Nombre de visites ou manifestations de haut niveau pour lesquelles un appui fonctionnel et logistique est mobilisé.

GRAND PROGRAMME B. GESTION

Programme B.1. Direction exécutive et gestion

- Améliorations de l'orientation stratégique des activités de coopération technique et de forum mondial de l'ONUDI de manière à répondre plus précisément aux besoins des États Membres et aux priorités internationales en matière de développement.
- Améliorations de la gestion et de la coordination des activités de coopération technique et de forum mondial de l'ONUDI, et suivi et évaluation effectifs de ces activités.
- Poursuite des efforts visant à répondre effectivement aux besoins exprimés par les États Membres.

Programme B.2. Coordination avec les organismes des Nations Unies

- Niveau de coopération et de coordination avec les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales.
- Expressions de soutien à la contribution apportée par l'ONUDI au développement international.

- Références faites, dans la documentation et les résolutions des Nations Unies, à l'action que mène l'ONUDI en faveur du développement.

Programme B.3. Communication et information

- Nombre d'interviews et de réunions avec les médias qu'ont eus le Directeur général et les hauts responsables de l'ONUDI.
- Nombre de publications de l'ONUDI affichant une identité uniforme et unique.
- Nombre de références à l'ONUDI correctes et à jour faites dans des publications extérieures telles que des annuaires et des listes spécialisées.

Programme B.4. Contrôleur général

Sous-programme B.4.1. Bureau du Contrôleur général

- Amélioration de l'efficacité des contrôles financiers et des programmes.
- Meilleur respect, par les directeurs des programmes, de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources.
- Coordination efficace des activités de liaison avec les autres services de l'Organisation, le Corps commun d'inspection, le Commissaire aux comptes et les parties prenantes.
- Offre en temps voulu de conseils relatifs aux finances et aux programmes, y compris la publication de rapports traitant de questions intéressant la protection des intérêts et des biens de l'Organisation.
- Coordination et mise en œuvre efficaces et rationnelles du programme de travail, et adoption de meilleures pratiques dans le domaine de la responsabilité.

Sous-programme B.4.2. Contrôle interne

- Publication en temps voulu de manuels et de meilleures pratiques en matière de vérification.
- Établissement en temps voulu de contrats, etc., et utilisation efficace des ressources de l'Organisation.
- Amélioration des contrôles internes.
- Amélioration de la responsabilité financière.
- Pourcentage d'observations d'audit acceptées et auxquelles il a été donné suite.

Sous-programme B.4.3. Services de l'évaluation

- Nombre de rapports d'évaluation élaborés selon les normes de qualité fixées par l'Organisation et répondant aux tâches et questions fixées dans leur cahier des charges.
- Améliorations du système de gestion du cycle des programmes et projets de l'ONUDI, de la responsabilité financière et de pratiques connexes.
- Amélioration de la conception et respect des prescriptions du système d'auto-évaluation, et large participation au processus d'évaluation approfondie afin d'améliorer la conception et la gestion des programmes.

- Pourcentage de recommandations d'évaluation acceptées et auxquelles il a été donné suite.

GRAND PROGRAMME C. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES

Programme C.1. Gestion du secteur industriel et statistiques

- Nombre de publications de l'ONUDI consacrées à des questions relatives au développement industriel durable, y compris le *Rapport sur le développement industriel* et différentes études portant sur des pays, des régions et des secteurs spécifiques et présentées à l'occasion d'ateliers sur les politiques, notamment à la conférence annuelle du Réseau international des mégapoles dynamiques.
- Utilisation que les États Membres et le Secrétariat font des études réalisées par l'ONUDI pour élaborer les programmes nationaux de développement industriel et les programmes intégrés et cadres généraux de services de l'ONUDI.
- Nombre de mémoires de recherche, d'études analytiques, de notes de synthèse et d'ateliers sur les stratégies et politiques industrielles et les organismes d'appui au secteur industriel.
- Nombre de représentants d'entités des secteurs public et privé de divers pays ayant reçu, en matière de politique et de stratégie industrielles, une formation devant favoriser la formulation et la mise en œuvre consensuelles de ces politiques et stratégies et la constitution de partenariats public-privé.
- Nombre de mises à jour annuelles des bases de données industrielles et publications statistiques de l'ONUDI.

Programme C.2. Promotion des investissements et de la technologie

- Nombre d'États Membres recevant une assistance les aidant à améliorer leur aptitude à concevoir et à administrer des politiques, des stratégies et des instruments de promotion des investissements et de la technologie.
- Nombre d'États Membres lançant des programmes de prévision technologique.
- Nombre d'établissements de promotion des investissements et de la technologie créés et/ou renforcés; nombre de négociations tenues sur les investissements et la technologie.
- Nombre d'alliances commerciales favorisées.
- Nombre de manuels, d'études analytiques, de publications, de conférences et autres traitant des connaissances les plus récentes et des meilleures pratiques relatives à la promotion des investissements et de la technologie.
- Nombre de bourses de sous-traitance et de partenariat créées et de pays qui en bénéficient; nombre d'alliances commerciales favorisées et organisées grâce aux bourses de sous-traitance et de partenariat.

Programme C.3. Qualité et productivité

- Nombre de gouvernements recevant une aide pour mettre au point, en matière de métrologie, de normalisation, d'essais et de qualité, le cadre juridique et réglementaire nécessaire à l'élaboration d'une politique de qualité et de productivité.
- Nombre d'organismes de normalisation et d'accréditation et de laboratoires de métrologie créés et/ou renforcés.

- Nombre de groupes d'entreprises pilotes formant à la gestion intégrale de la qualité, aux normes ISO 9000 et ISO 14000 et à l'analyse des risques aux points critiques.
- Nombre de centres régionaux et nationaux de qualité et de productivité mis en place.
- Nombre de programmes et de cours de formation engagés sur la restructuration et la mise à niveau des entreprises.
- Nombre de rapports sur les tendances mondiales en matière de normalisation, d'évaluation de la conformité, de métrologie, d'essai, de renforcement des capacités d'offre et d'amélioration de la productivité.
- Nombre de supports imprimés, notamment de manuels, de guides et de logiciels et progiciels commerciaux destinés à améliorer les performances des entreprises mis au point et distribués.

Programme C.4. Développement des petites entreprises

- Nombre de pays bénéficiant de services d'aide au développement des petites entreprises.
- Part des pays africains et des pays les moins avancés dans la coopération technique.
- Nombre d'organismes de services d'appui aux entreprises créés et/ou renforcés.
- Nombre de petites et moyennes entreprises créées et/ou agrandies et mises à niveau.
- Impact quantitatif sur l'emploi, la production, la productivité, l'investissement et les exportations.

Programme C.5. Direction et gestion

- Nombre de projets de coopération technique exécutés.
- Nombre de projets d'investissement encouragés.
- Nombre d'organismes de renforcement des capacités ayant reçu une aide et nombre de cours de formation proposés.
- Nombre d'invitations à des conférences acceptées, d'exposés présentés à l'extérieur, d'accords de coopération conclus et de nouveaux projets ou programmes lancés.
- Nombre d'heures d'apprentissage par fonctionnaire.

GRAND PROGRAMME D. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PROPRE

Programme D.1. Agro-industrie

- Nombre de recommandations de politique générale approuvées par les gouvernements et par les entreprises industrielles pour améliorer les cadres réglementaires aux niveaux national et/ou régional.
- Nombre d'organismes d'appui et d'installations de services collectives créés ou renforcés et services d'appui fournis par les organismes ayant bénéficié d'une assistance.
- Nombre d'entreprises pilotes ou d'entreprises constituées en système productif recourant à des techniques ou à des procédés de production plus efficaces ou plus respectueux de l'environnement.

- Nombre d'entreprises ayant élargi leur gamme de produits grâce à des informations à jour et à une stratégie de tarification.
- Nombre de pays ou d'entreprises ayant mis en place de nouveaux mécanismes de promotion de produits locaux sur les marchés internationaux et ayant accru leur volume de ventes ou leurs recettes d'exportation.
- Nombre de cours de formation technique, commerciale et professionnelle proposés et nombre de personnes formées.
- Diminution substantielle et quantifiable des rejets de matières polluantes ou des charges de pollution, et signes d'effet multiplicateur.
- Nombre de réunions de groupes d'étude industriels tenues et nombre de publications sorties et de bases de données constituées ou tenues à jour.

Programme D.2. Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto

- Nombre de systèmes énergétiques ruraux mis en place.
- Degré d'utilisation d'équipements conçus, fabriqués ou assemblés localement.
- Nombre d'entreprises rurales et d'autres activités génératrices de revenus créées ou renforcées.
- Nombre de normes techniques internationales ou nationales de rendement énergétique appliquées aux institutions et entreprises.
- Nombre de programmes de formation proposés à ces entreprises et institutions pour respecter les normes fixées.
- Étendue de l'application de méthodes conçues pour la formulation et l'exécution efficaces de projets dans le cadre du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme d'application conjointe du Protocole de Kyoto. Nombre de programmes de formation proposés pour promouvoir ces méthodes dans les institutions et les entreprises.
- Nombre de réunions sur des questions relatives à l'utilisation de l'énergie dans l'industrie et au Protocole de Kyoto que l'ONUDI a tenues ou auxquelles elle a participé, et nombre d'études ou de documents de synthèse élaborés par l'Organisation et examinés à ces réunions.

Programme D.3. Protocole de Montréal

- Respect des objectifs fixés dans le plan de travail annuel du Protocole de Montréal selon les indicateurs de performance définis par le Comité exécutif du Fonds multilatéral en ce qui concerne l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les sommes déboursées annuellement, le nombre de pays bénéficiant d'une aide, le nombre de rapports présentés à l'issue de projets, et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de plans nationaux et sectoriels d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Programme D.4. Gestion de l'environnement

- Nombre de politiques et de normes réglementaires relatives à l'environnement adoptées, et renforcement de la surveillance des usines pour ce qui est du respect de l'environnement.

- Nombre de centres nationaux pour une production plus propre mis en place et nombre de participants ayant assisté à des manifestations relatives à une production plus propre ou ayant adopté des méthodes de production plus propres.
- Nombre de personnes ayant accès au Réseau d'information et service consultatif sur la sécurité biologique (BINAS), et développement des cours de téléenseignement de la sécurité biologique.
- Nombre de participants ayant bénéficié d'activités de sensibilisation à la maîtrise de la pollution et à la gestion des déchets.
- Volume de polluants et de déchets récupérés, recyclés, réutilisés, détruits et éliminés de façon sûre dans des entreprises ou municipalités pilotes, et ampleur de la diffusion et de la reproduction des résultats de ces expériences.
- Nombre de réunions que l'ONUDI a tenues ou auxquelles elle a participé afin de coordonner la réalisation d'objectifs mondiaux de développement durable, et nombre d'études ou de documents de synthèse élaborés à l'occasion de ces réunions.

Programme D.5. Direction et gestion

- Niveau de coopération technique fourni.
- Rapport entre les produits de coopération technique et les apports en ressources humaines et financières.
- Nombre d'organismes de renforcement des capacités ayant reçu une aide et nombre de cours de formation proposés.
- Nombre d'invitations à des conférences acceptées, d'exposés donnés à l'extérieur, d'accords de coopération conclus et de nouveaux projets ou programmes lancés.
- Nombre d'heures d'apprentissage par fonctionnaire.

GRAND PROGRAMME E. PROGRAMME RÉGIONAL

Programme E.1. Bureaux régionaux

- Nombre de programmes intégrés, de projets hors programme et de programmes régionaux formulés et en cours d'exécution.
- Nombre d'initiatives régionales élaborées et en cours d'exécution.
- Amélioration de la qualité et de la quantité d'informations fournies en ce qui concerne des questions intéressant les pays ou les régions et les tendances du développement industriel.
- Nombre de bulletins d'information régionaux élaborés et distribués.
- Nombre de pays bénéficiant des forums régionaux organisés par l'ONUDI.
- Nombre d'initiatives lancées en coopération avec d'autres acteurs du développement.

Programme E.2. Bureaux extérieurs

- Nombre de programmes de coopération technique lancés à l'initiative de bureaux extérieurs.
- Volume des fonds mobilisés par des bureaux extérieurs.
- Nombre de services consultatifs fournis et nombre de demandes reçues et traitées par les bureaux extérieurs.
- Nombre de partenariats avec des organisations internationales et nombre de participants à des groupes de travail thématiques des Nations Unies.

Programme E.3. Mobilisation de fonds

- Niveau des montants nets annuels approuvés au titre du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale.
- Nombre de partenariats stratégiques conclus avec des donateurs individuels.

Programme E.4. Direction et gestion

- Amélioration de la performance du grand programme.
- Augmentation du nombre d'activités conjointes à différents bureaux extérieurs et exploitation accrue des rapports de mission.
- Nombre de projets relatifs à l'investissement et à la technologie encouragés, en cours de négociation et conclus par le réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie.
- Nombre d'éléments contenus dans les bases de données d'UNIDO Exchange et nombre d'associations potentielles ou de partenariats négociés par l'intermédiaire du réseau UNIDO Exchange.

GRAND PROGRAMME F. ADMINISTRATION

Programme F.1. Gestion des ressources humaines

- Qualité et ponctualité des services et de l'appui institutionnel fournis aux cadres et au personnel de l'ONUDI dans le domaine de la gestion des ressources humaines.
- Recrutement en temps voulu de personnel qualifié pour remplir le mandat de l'ONUDI, l'accent étant mis sur le nombre de candidats qualifiés recrutés provenant de pays sous- ou non représentés et sur le nombre de femmes qualifiées dans la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures.
- Nombre de programmes de formation à la gestion, à l'encadrement et à l'informatique proposés au personnel de l'ONUDI.
- Nombre de personnes nommées pour des programmes ou projets internationaux et nationaux.
- Nombre de participants au régime de sécurité sociale.

Programme F.2. Services financiers

- Nombre d'opinions favorables du Commissaire aux comptes sur les états financiers.
- Disponibilité de ressources pour remplir les obligations.
- Amélioration du taux de recouvrement des contributions.
- Temps moyen de traitement des opérations.
- Taux optimal de rendement des investissements.
- Exactitude et ponctualité des informations fournies.

Programme F.3. Services généraux

- Pourcentage de demandes d'achats traitées en temps voulu.
- Durée moyenne du cycle d'achat.
- Pourcentage de demandes de voyage officiel traitées en temps voulu.
- Pourcentage de plaintes justifiées concernant le service de restauration réglées dans un délai raisonnable à la satisfaction du client.

Programme F.4. Services juridiques

- Nombre d'avis juridiques sollicités et donnés.
- Nombre de mesures prises pour défendre les intérêts juridiques de l'ONUDI.
- Nombre de traités et d'accords négociés, rédigés, approuvés et enregistrés.
- Nombre d'affaires portées devant le Tribunal administratif et proportion de procès gagnés.

Programme F.5. Réseau d'information et gestion des connaissances

- Application cohérente des systèmes d'orientation des politiques et des logiciels d'application.
- Nombre de politiques, de normes et de stratégies mises à jour ou formulées.
- Économies réalisées en passant à des systèmes client-serveur.
- Nombre total de systèmes fonctionnant sur le mode client-serveur grâce au Web et au système de gestion de bases de données relationnelles.
- Nombre de nouveaux systèmes mis en place au cours de l'année.
- Nombre, par fonctionnaire, d'heures d'apprentissage de nouveaux systèmes.
- Pourcentage total de disponibilité du macro-ordinateur, des systèmes client-serveur, du réseau et des ordinateurs de table.
- Nombre d'utilisateurs des services de bibliothèque en termes d'ouvrages, de revues et de bases de données en ligne, et de visiteurs de la salle des inventaires.

- Nombre de demandes adressées au service d'assistance et temps moyen de réaction.
- Nombre total de publications distribuées et recettes provenant des ventes de publications.

Programme F.6. Direction et gestion

- Prestation en temps voulu des services attendus en stricte conformité avec les critères de transparence, de rendement et de qualité.
- Retour d'informations de la part des "clients" internes et externes.
- Opinion des vérificateurs internes des comptes et des commissaires aux comptes.
- Retour d'informations sur la clarté et la cohérence des nouvelles procédures administratives, y compris les directives révisées.
- Réactions des États Membres sur les propositions et les nouvelles initiatives en matière administrative.
- Temps passé à traiter les demandes provenant tant des "clients" internes que des États Membres.
- Temps supplémentaire que le personnel a consacré au traitement de questions générales et spécifiques.
- Suivi serré du plan de travail de la Division de l'Administration.
- Nombre de litiges entre le personnel et la direction.

GRAND PROGRAMME G. GESTION DES BÂTIMENTS

Programme G.1. Gestion commune des bâtiments

- Rapport coût-efficacité et ponctualité des divers projets de remplacement.
- Temps de panne des installations.
- Économies réalisées en matière d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau grâce aux mesures d'amélioration du rendement énergétique.
-

Programme G.2. Gestion conjointe des bâtiments

- Poursuite de l'optimisation du rapport coûts-avantages s'agissant de la fourniture de services et d'installations de conférence.